



HAL
open science

La politique étrangère du Kenya

Philippe Terneyre

► **To cite this version:**

| Philippe Terneyre. La politique étrangère du Kenya. Science politique. 1980. dumas-01281386

HAL Id: dumas-01281386

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01281386>

Submitted on 2 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe TERNEYRE
Chercheur CREPAO (PAU)

La Politique Étrangère
du KENYA

(Mémoire pour le DEA de Droit International)
Bordeaux I

octobre 1980

SITUATION AFRICAINE DU KENYA



IFRA



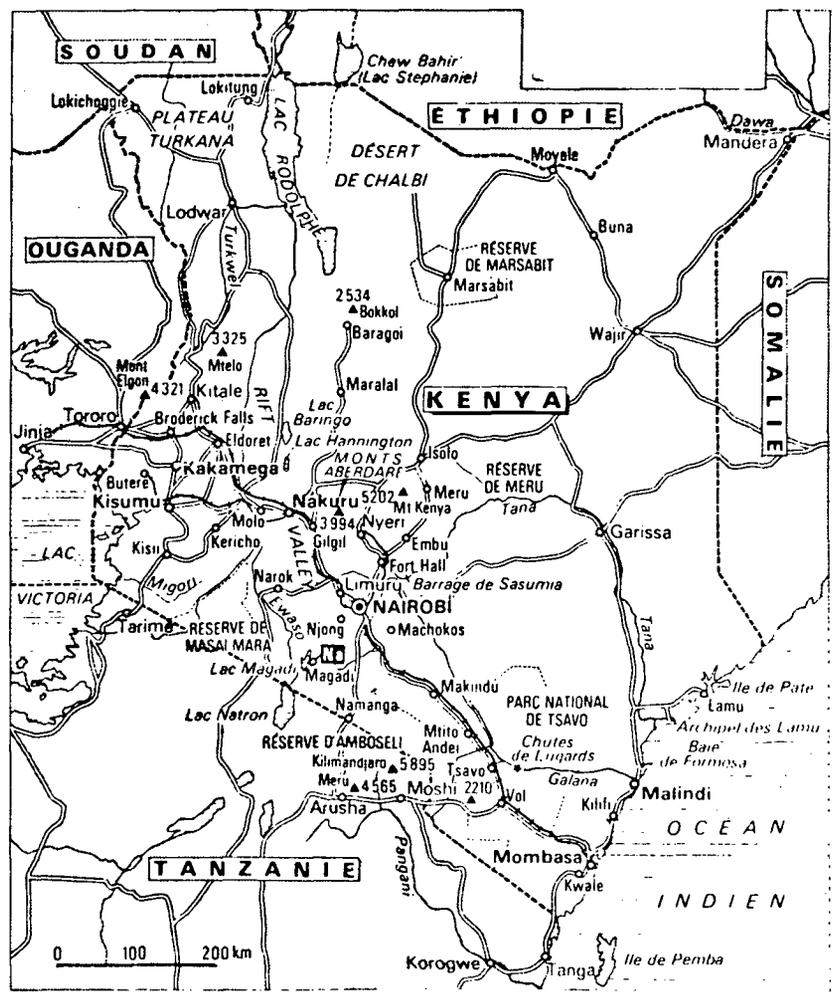
IFRA003265

10 1284

TER
967.62



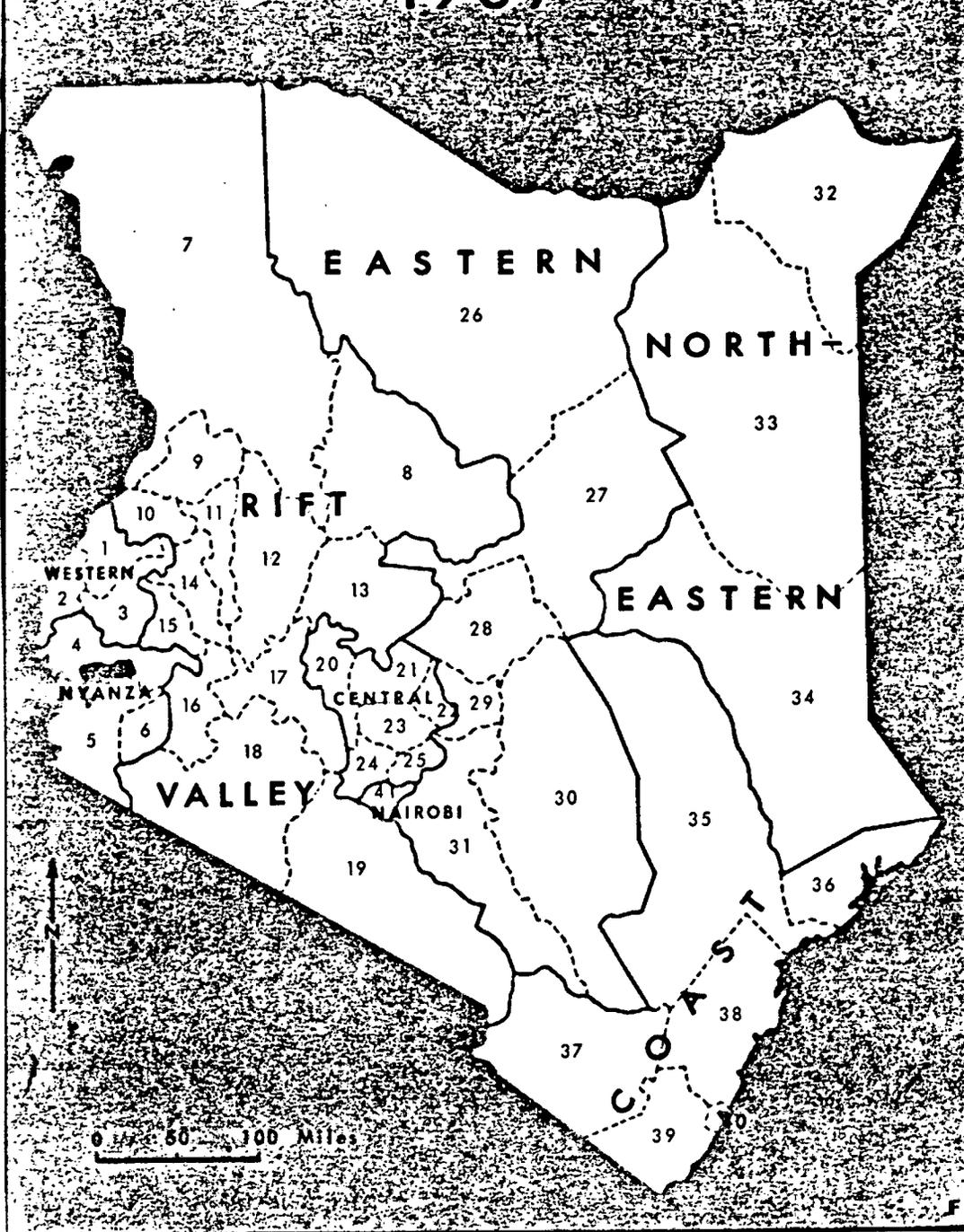
SITUATION
REGIONALE
DU KENYA



CARTE
DU
KENYA

FIGURE 48

ADMINISTRATIVE DISTRICTS 1967



KEY TO THE DISTRICTS SHOWN ON THE MAP

- | | | |
|---------------------|---------------|------------------|
| 1. Bungoma | 15. Nandi | 28. Meru |
| 2. Busia | 16. Kericho | 29. Embu |
| 3. Kakamega | 17. Nakuru | 30. Kitui |
| 4. Central Nyanza | 18. Narok | 31. Machakos |
| 5. South Nyanza | 19. Kajiado | 32. Mandera |
| 6. Kisii | 20. Nyandarua | 33. Wajir |
| 7. Turkana | 21. Nyeri | 34. Garissa |
| 8. Samburu | 22. Kirinyaga | 35. Tana River |
| 9. West Pokot | 23. Fort Hall | 36. Lamu |
| 10. Trans-Nzoia | 24. Kiambu | 37. Taita |
| 11. Elgeyo-Marakwet | 25. Thika | 38. Kilifi |
| 12. Baringo | 26. Marsabit | 39. Kwale |
| 13. Laikipia | 27. Isiolo | 40. Mombasa |
| 14. Uasin Gishu | | 41. Nairobi Area |

8 PROVINCES

- COAST
- NORTH-EASTERN
- EASTERN
- CENTRAL
- NAIROBI
- RIFT VALLEY
- WESTERN
- NYANZA

- A B R E V I A T I O N S -
=====

A. P. O. I. - Annuaire des pays de l'Océan Indien

J. E. A. R. D. - Journal of Eastern African Research and Développement

J. S. A. A. - Journal of Southern African Affairs

R.A.P.E Review of African Political Economy

R.D.N Revue de défense Nationale

R.F.E.P.A Revue française d'études politiques africaines

R.F.S.P Revue française de sciences politiques.

I N T R O D U C T I O N

"A la fois gardien de la "corne" de l'Afrique (Ethiopie, Somalie) carrefour obligé entre le Soudan, le Nil et l'Océan Indien, entre ses voisins, Tanzanie et Ouganda qui le bordent sur plus de 6 000 kilomètres chacun, et ses autres voisins cités plus haut, le KENYA est le point de mire de tout l'Orient de l'Afrique"(1).

De fait, le KENYA occupe une position stratégique en Afrique de l'Est, aussi l'analyse et la compréhension de sa politique étrangère est-elle particulièrement intéressante à un moment où cette région du monde est fortement agitée et fait l'objet de la convoitise des Super Puissances.

Si le KENYA a une longue histoire pré-coloniale et coloniale, sa véritable entrée sur la scène internationale remonte à la date de son indépendance, le 12 décembre 1963. Cette date fait du KENYA un Etat nouveau, dont l'histoire politique est dès lors très récente.

Pourtant, en moins de 18 ans, le KENYA a su trouver une politique originale qui devait surmonter des contraintes que le colonisateur avait volontairement créées et des contraintes qu'il n'avait pas voulu ou pu faire disparaître.

De plus, au-delà de ces contraintes internes, le KENYA s'est trouvé plongé dans les contradictions d'un système international dominé par l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest. Ici aussi, le KENYA a su faire preuve d'originalité et comme beaucoup d'autres pays en voie de développement, au delà d'un apparent alignement, il a su exploiter ces contradictions à son profit.

Schématiquement, on peut affirmer que la politique étrangère des pays en voie de développement, et du KENYA en particulier, a été mise au service des objectifs de la politique intérieure. Les Etats nouveaux

(1) Y. THORAVAL - Le KENYA - Petite Planète
Seuil 1980 p. 141

n'ont en effet pas les mêmes préoccupations que les vieux Etats industrialisés. Alors que ces derniers se doivent de consolider un leadership mondial, ou retrouver une gloire passée dans le cadre d'une puissance économique et militaire très importante, les Etats nouveaux ont des objectifs prioritaires qui mobilisent l'ensemble des éléments de leur puissance effective ou potentielle (décollage économique, consolidation de l'unité nationale, stabilité politique et sociale, recherche d'une identité culturelle).

C'est pourquoi il est méthodologiquement difficile d'appliquer à l'étude des Etats nouveaux, les instruments conceptuels élaborés par les théoriciens des relations internationales pour l'étude des politiques étrangères des pays industrialisés (1).

Comme le passé et la puissance des Etats nouveaux ne correspondent pas à ceux des pays anciens, l'analyse des déterminants et des stratégies des politiques étrangères de ces Etats nouveaux doit être conduite de manière empirique en mettant l'accent sur leurs problèmes spécifiques.

De même, compte tenu de la subjectivité des statistiques et des chercheurs occidentaux, il faudra systématiquement souligner les limites scientifiques d'une recherche entreprise à partir de données purement théoriques et non à partir d'une étude sur le terrain.

Notre étude reposera sur un postulat : la politique étrangère du KENYA est un des instruments de la politique globale du pays.

Elle doit servir en priorité les objectifs définis dans le cadre de la politique générale.

Compte tenu de ce postulat, l'analyse de sa politique étrangère devra être conduite selon un schéma linéaire.

Il est, tout d'abord, nécessaire de mettre en évidence les objectifs que s'est assignés le KENYA. En effet, si globalement les Etats du Tiers-Monde cherchent à sortir du sous-développement, les voies pour y parvenir sont multiples de même que les forces sociales qui les sous-tendent.

D'autre part, il est nécessaire de dresser un tableau des forces et des faiblesses de l'acteur sur la scène internationale. Elles constituent en effet des contraintes qui affectent toutes les décisions de caractère politique (interne ou internationale).

Ensuite, il faudra rendre compte des différentes stratégies internationales mises en oeuvre par le KENYA pour remplir les objectifs de la politique générale.

Toutefois, la conduite de ces stratégies s'inscrit dans le cadre du système international. Elles peuvent dès lors se trouver

(1) Voir B. Korany - Les modèles de politique étrangère et leur pertinence empirique pour les acteurs du Tiers-Monde. Rev. Intern des Sciences Sociales vol. 26, n° 1, 1974

en contradiction avec celui-ci. Pour résoudre ces conflits et assurer une cohérence à sa politique, le KENYA est obligé d'établir une hiérarchie dans ses choix assurant ainsi l'unité de son processus décisionnel, par référence à un critère fondamental.

La mise en évidence de ce critère éclairera alors la véritable nature de la politique étrangère du KENYA.

En conséquence, notre hypothèse est la suivante:

La politique étrangère du KENYA est déterminée par une diversité d'objectifs et de contraintes (première partie). Pour réaliser ces objectifs dans le cadre de ces contraintes, le KENYA est tenu, au niveau relationnel, d'entreprendre une multiplicité de stratégies (deuxième partie) qui n'affectent cependant pas l'unité de son processus décisionnel assurée par l'adoption d'une méthode de résolution des éventuels conflits (troisième partie).

PREMIERE PARTIE

LA DIVERSITE DES DETERMINANTS

DE LA POLITIQUE ETRANGERE

DU KENYA

Il est toujours très délicat d'identifier, et surtout de classer, les différents facteurs qui déterminent le comportement extérieur d'une nation.

James ROSENAU a tenté d'isoler un certain nombre de paramètres constants à toutes les politiques étrangères des Etats du monde et compte tenu de la diversité de ces Etats, il a dû en outre établir une hiérarchie de ces paramètres variant en fonction de 3 critères : la taille du pays, l'état de l'économie et le type de système politique (1).

Comme le montre le schéma suivant, le KENYA est pris comme exemple d'un petit pays dont l'économie est sous-développée et le système politique ouvert.

Présentation succincte de l'avant-théorie de politique étrangère de Rosenau : classement, en fonction de leur influence relative dans huit types de sociétés, de cinq séries de variables déterminant le comportement extérieur des sociétés

Géographie et ressources naturelles	Grands pays				Petits pays			
	Développé		Sous-développé		Développé		Sous-développé	
État de l'économie	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé
Type de système politique	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé
Classement des variables	Rôle	Rôle	Idiosyn- crasies	Idiosyn- crasies	Rôle	Rôle	Idiosyn- crasies	Idiosyn- crasies
	Société	Idiosyn- crasies	Rôle	Rôle	Système	Système	Système	Système
	Gouver- nement	Gouver- nement	Société	Gouver- nement	Société	Idiosyn- crasies	Rôle	Rôle
	Système	Système	Système	Système	Gouver- nement	Gouver- nement	Société	Gouver- nement
	Idiosyn- crasies	Société	Gouver- nement	Société	Idiosyn- crasies	Société	Gouver- nement	Société
Exemples types	États-Unis d'Amérique	URSS	Inde	Chine	Pays-Bas	Tchéco- slovaquie	Kenya	Ghana

(1) Cité in B. KORANY, Les Modèles de politique étrangère et leur pertinence empirique pour les acteurs du Tiers-Monde - Rev. Intern. des Sciences Sociales . vol 26 n° 1 1974.

ALUKO, quant à lui (1), a dressé un catalogue des différents facteurs qui déterminent les politiques étrangères des Etats Africains. Ils sont regroupés autour de deux axes : les problèmes internes (Economie, système politique, colonisation, nature et idéologie des élites) et les problèmes externes (Position géo-stratégique, existence de régimes coloniaux et racistes, guerre froide).

Pour notre part, nous adopterons une attitude à la fois théorique et empirique pour analyser les déterminants de la politique étrangère du KENYA.

Notre hypothèse théorique repose sur le postulat suivant : la politique étrangère du KENYA n'est qu'un instrument au service des objectifs de la politique générale. Il est donc alors nécessaire d'analyser ces objectifs car ils vont en partie déterminer les différentes stratégies que la politique étrangère va mettre en oeuvre (Chapitre 2).

Mais la politique étrangère du KENYA n'est qu'en partie déterminée par ces objectifs de politique générale. Il pèse en effet sur le processus de décision diplomatique un ensemble de contraintes objectives propres à la société Kenyane. Ces contraintes, internes et externes, qui nécessitent une analyse empirique, rendent la politique étrangère du KENYA à la fois originale et spécifique et expliquent alors de manière complète la diversité des stratégies diplomatiques. (Chapitre 1).
Leur examen préalable permettra par ailleurs, de mieux comprendre les objectifs de politique générale, puisqu'elles vont nécessairement, soit les déterminer, soit les affecter.

(1) O. ALUKO - The Determinants of Foreign Policies of African States in ALUKO, The Foreign Policies of African States - Hodder and Sloughton 1977, p. 1

CHAPITRE PREMIER

LES CONTRAINTES OBJECTIVES DE

L'ACTEUR KENYAN.

Ces contraintes, que le Kenya n'a pas recherchées, sont de deux sortes : contraintes internes à la société kenyane d'une part, (section 1) externes d'autre part. (section 2)

SECTION 1- LES CONTRAINTES INTERNES DE LA SOCIÉTÉ KENYANE.

Le Kenya est un pays neuf. Pays équatorial et largement aride (contrainte naturelle), il fut colonisé pendant près d'un siècle (contrainte coloniale). Divisée en plusieurs ethnies (contrainte ethnique), la population du Kenya a un des taux d'expansion démographique le plus important de la planète (contrainte démographique). Enfin, comme tous les états nouveaux, son économie est largement sous-développée (contrainte économique).

sou

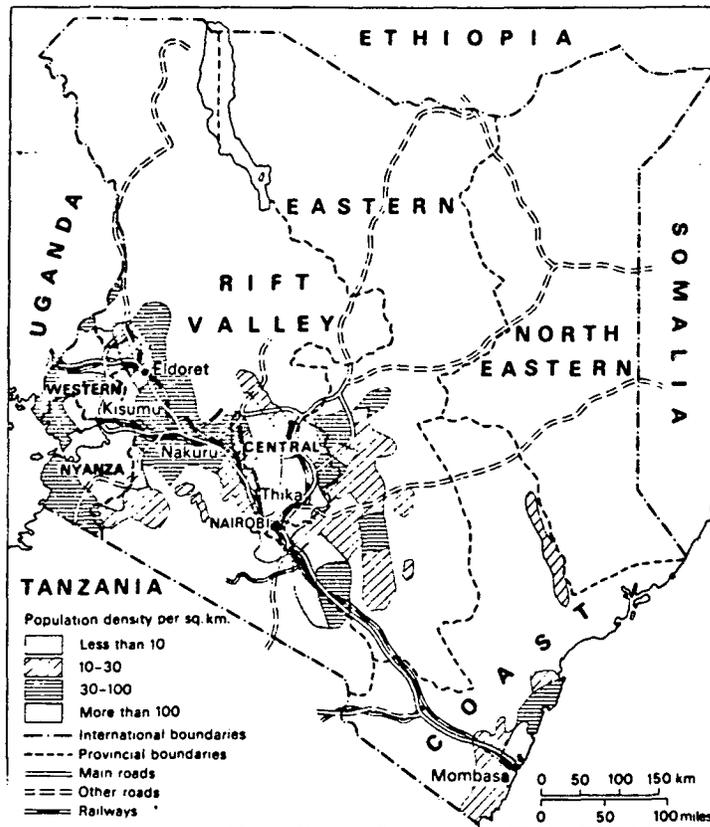
PARAGRAPHE PREMIER - LES CONTRAINTES NATURELLES.

La superficie du Kenya, moyenne pour l'Afrique (582 646 km², soit plus ou moins la superficie de la France), pourrait constituer un atout potentiel pour le pays.

Cependant, la plus grande partie du Kenya est aride, voire sub-désertique ; aussi la population (et par voie de conséquence l'activité économique) se concentre-t-elle dans les hauts plateaux et le long de la bande littorale où le climat est quasi-européen (raison de la colonie de peuplement), et où les sols sont fertiles.

Cet espace étant assez réduit (environ 20%), la superficie habitable et exploitable est extrêmement réduite, et seules 17% des terres sont arables.

La carte ci-après (densité de la population au km² illustre bien ces contraintes naturelles. On constate sur cette carte, la très forte concentration de la population sur un très faible territoire.



PARAGRAPHE 2 - LA CONTRAINTE COLONIALE

Les frontières actuelles de la République du KENYA ont été délimitées pendant la période coloniale. Comme pour beaucoup d'autres Etats Africains, elles ne correspondent à aucun Etat Africain précolonial à l'exception, toutefois, de la bande côtière.

Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici la carte des Etats Africains avant le partage colonial de l'Afrique ainsi que la carte de ce partage:

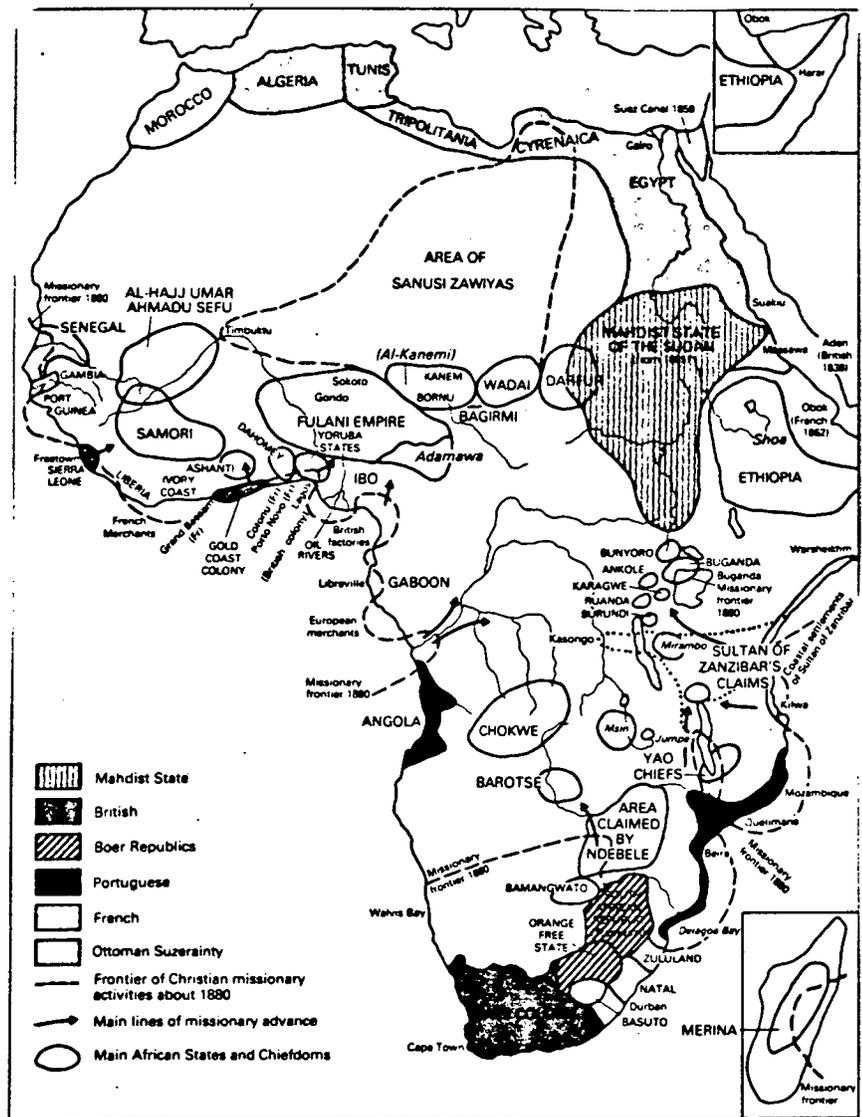
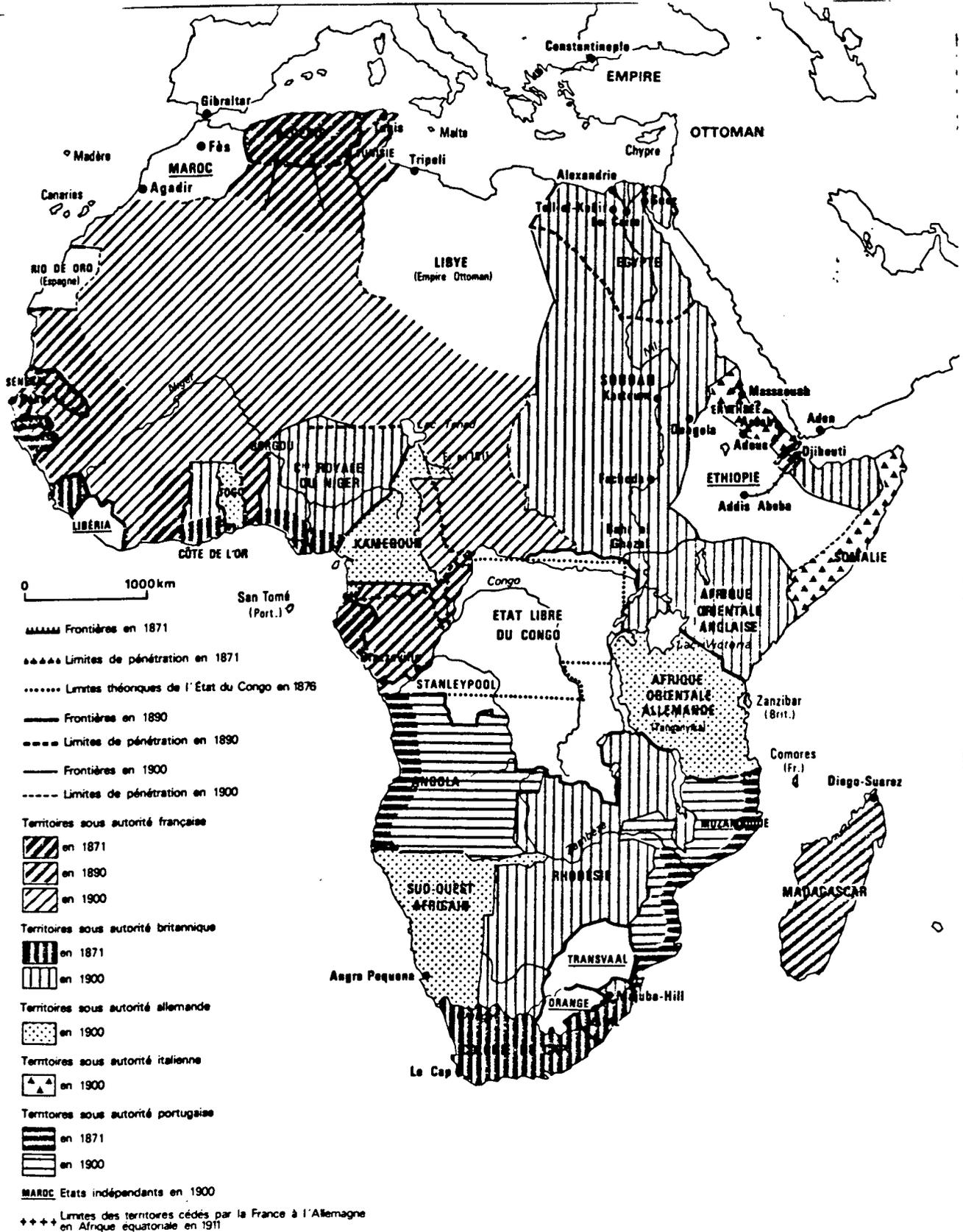


Figure 14.2. Map of African States on Eve of Colonial Partition

Source : T. SHAW - The Politics of Africa - Longman University Press LONDON 1979



4 - Le partage de l'Afrique

Source : in R. GIRAULT - Diplomatie Européenne et Impérialismes
 1871 - 1914
 MASSON 1979

A/ LE SYSTEME COLONIAL BRITANNIQUE

1°/ LE PROCESSUS COLONIAL BRITANNIQUE

Après le partage de l'Afrique en 1884 (Congrès de BERLIN), la portion britannique est confiée à une compagnie à CHARTE qui, dès 1895, la restitue à la Couronne, pour cause de non rentabilité.

Le protectorat britannique sur le KENYA est alors proclamé (1895) et les frontières du futur KENYA (nom adopté en 1920) sont à peu près fixées. La Grande Bretagne ne s'intéresse toutefois à ce territoire que parce qu'il permet aux Anglais de rejoindre le royaume de BUNGANDA (futur OUGANDA). "De fait, la présence britannique se matérialisera par la construction du chemin de fer. MOMBASA (côte) / Lac Victoria - pour laquelle furent importés 32000 coolies de l'empire des Indes" (1).

Ce premier aspect de la présence britannique est fondamental car la vie future s'organisera autour de cet axe ferroviaire.

Dès 1895 pourtant, on constate que la salubrité des hauts-plateaux traversés, se prête à l'installation d'une colonie permanente européenne.

. Les lois foncières de 1901 et 1902 divisent le pays en réserves indigènes et en terres de la Couronne (Les White Highlands). Ces dernières sont ouvertes à la colonisation et monopolisées par les européens.

. En 1905, l'Est Africain est transféré au Colonial Office qui va contrôler de manière directe les réserves indigènes, et de manière tutellaire les terres de la Couronne où les colons blancs ont ainsi une certaine autonomie de gestion.

Selon R. BUIJTENHUIGS (2), "le KENYA fut une "réserve" pour une certaine catégorie de gens aisés, plus ou moins aristocratiques, supportant mal le climat "socialiste" et égalitaire de la métropole anglaise."

(1) H. BOURGES et C. WAUTHIER - Les Cinquante Afriques - Tome II - Seuil 1979

(2) R. BUIJTENHUIJS - L'évolution politique du KENYA après l'indépendance - RFEPA n° 87 mars 1973 p. 39

De 1905 à 1952, les White Highlands ne cesseront d'augmenter.

Colonisation dans les Hautes terres du Kenya

Nombre de colons	1903	1915	1920	1934	1942	1953
	100	1000	1200	2000	3000	4000
Superficie occupée en millions d'acres (un acre = 0,4 ha)	?	4,5	3,1	5,1	6,3	7,3

Parallèlement, l'administration coloniale instituera un impôt pour forcer les Noirs à se procurer un travail rémunéré et un livret de travail, afin de contrôler les mouvements de la main-d'oeuvre (système du "Kipandé"). Ceux qui voudront échapper à cette réglementation s'installeront comme squatters sur les terres des colons et constitueront une main d'oeuvre encore meilleur marché.

Quant aux Asiatiques, ils seront cantonnés dans le secteur commercial mais ne pourront pas acquérir des terres.

2°/ LES EFFETS IMMEDIATS DE COLONISATION : La destruction du tissu social traditionnel.

La colonisation a eu pour effet de détruire les relations traditionnelles de la société précoloniale (stratification rigoureuse, basée sur l'organisation et la répartition des pouvoirs en fonction des classes d'âge, autorité diffuse, absence de "chefs").

Les instruments de cette destruction; missions et structures coloniales, ont cependant entraîné des effets induits défavorables aux colons.

a - Les missions, en éduquant les classes d'âge jeunes -celles qui n'ont pas le pouvoir traditionnel- ont introduit des forces centrifuges dans les relations traditionnelles.

b - Puis, l'appareil administratif de la colonisation a renforcé cette désorganisation - en employant ces jeunes éduqués. Ces derniers ont utilisé leur semblant de pouvoir pour asseoir économiquement leur autorité et ont détruit par là même les structures traditionnelles de l'économie.

c - Toutefois, certains de ces jeunes éduqués vont "profiter" de cette éducation mais vont refuser de participer à cette destruction. Ce seront les premiers nationalistes à s'opposer à la colonisation.

B/ LA DIFFICILE CONQUETE DE L'INDEPENDANCE

1°/ LES FONDEMENTS DE LA LUTTE ANTI-COLONIALE

Deux phénomènes sont à l'origine de la revendication nationaliste.

Le premier est un phénomène terrien : les White Highlands correspondent au territoire tribal traditionnel des Kikuyu. Ceux-ci l'avaient temporairement déserté à la suite d'une série de guerres tribales et d'épidémies. Revenus par la suite, ils s'en sont trouvés spoliés par le processus colonial? C'est donc tout naturellement que certains Kikuyu tentent de s'organiser pour récupérer ces territoires.

D'autant plus, et c'est le deuxième phénomène, que ces jeunes Kikuyu ont reçu l'instruction des colons, qu'ils ont voyagé à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, et qu'ils ont assisté à l'indépendance de l'Inde et du Pakistan, anciennes colonies britanniques.

Parallèlement, il s'est formé des les grandes villes un embryon de prolétariat.

L'écrasement du mouvement MAU-MAU entre 1952 et 1957 n'a fait que retarder une indépendance inéluctable, que les britanniques vont s'efforcer de réparer afin de ménager leurs intérêts présents et futurs.

2°/ LE PROCESSUS DE DECOLONISATION A LA BRITANNIQUE

Les britanniques vont s'efforcer de transférer le pouvoir à une couche de paysans aisés et politiquement modérés, afin de désamorcer la poussée populaire.

Pour se faire, ils vont entreprendre diverses réformes politiques et économiques pour permettre aux modérés, une fois l'indépendance acquise, de conserver le pouvoir.

Ils vont d'une part neutraliser les radicaux et d'autre part rassurer les colons blancs en confiant le pouvoir à Jomo KENYATTA ancienne incarnation du "diable" mais authentique dirigeant modéré. Le 13 décembre 1963, le KENYA devient pleinement indépendant.

C/ LES EFFETS PROFONDS DU SYSTEME COLONIAL

L'Empire colonial a laissé des empreintes sociologiques et économiques profondes dans le société kenyane.

1°/ LES EFFETS SOCIOLOGIQUES

Les hommes qui ont pris les rênes du pouvoir au moment de l'indépendance étaient, en effet, beaucoup plus familiers des procédés

institutionnels et des modes de pensée américains et britanniques, que des conceptions socialistes qui ont imprégné tant de leaders nationalistes.

"La permanence du vocabulaire polémique, la taximomie institutionnelle toujours empruntée à Westminster malgré la particularité du système politique kenyan, la référence idéologique permanente à l'occident"(1) illustrent bien les conséquences idéologiques d'une colonisation qui, au-delà de la répression, a su inculquer aux Africains (ou tout au moins à l'embryon des élites nouvelles) les fondements de "l'occident chrétien" : un anti-communisme virulent, un sens autoritaire de l'ordre (Law and Order), un esprit de réformes libérales (économiques) visant à permettre l'ascension sociale des entrepreneurs dynamiques, couche sur laquelle pourrait se consolider un pouvoir modéré mis à l'abri de la revendication des classes de paysans pauvres.

2°/ LES EFFETS ECONOMIQUES

L'indépendance a laissé intactes les structures de l'économie coloniale essentiellement agricole et dont la production est destinée à l'exportation. Les propriétés sont de très grandes propriétés au faible rendement.

Le système commercial est entre les mains des asiatiques.

Après l'indépendance, les kenyans rachèteront les White Highlands grâce à des prêts britanniques, politique qui sera très vivement contestée par ODINGA OGINGA pour qui l'expropriation pure et simple se devait d'être la règle.

PARAGRAPHE 3 - LA CONTRAINTE ETHNIQUE

Comme la plupart des Etats Africains, le KENYA regroupe une grande diversité d'éthnies que les frontières coloniales ont écartelées entre les pays voisins.

Au-delà de cette diversité, une des particularités ethnique du KENYA réside dans la primauté de l'éthnie Kikuyu sur les autres.

A/ LA DIVERSITE ETHNIQUE

Cet aspect est déterminant pour la politique étrangère régionale du KENYA. En effet, comme certaines ethnies chevauchent les frontières des états voisins, ceux-ci se fondent sur la nécessaire unité de ces ethnies et ont des prétentions annexionistes.

La diversité ethnique regroupe deux distinctions.

(1) D. MARTIN - L'Occident, l'Océan et le KENYA
APOI 1975 p. 229

1°/ LA DISTINCTION AFRICAINS-NON AFRICAINS

Celle-ci fait apparaître trois groupes dans la population du KENYA, qui s'élève à 15,3 millions d'habitants selon le dernier recensement (décembre 1979).

- la communauté européenne : 40 000 (Kenyens et résidents)

dont le nombre est relativement stable

- la communauté asiatique : 90 000 (Kenyens et résidents)

dont le nombre est en forte diminution. La décroissance ira jusqu'au nombre de 75 000, chiffre qui représente les Kenyens asiatiques.

- la communauté africaine : plus de 15 millions.

2°/ LA DISTINCTION proprement ethnique de la population africaine.

Compte tenu de la trop récente publication du nouveau recensement, l'étude de cette deuxième distinction se fera à l'aide du recensement de 1969 corrigé par le taux de croissance démographique (entre 3 et 4 %).

Répartition des groupes ethno-culturels du Kenya au recensement de 1969 selon les services géographiques du Kenya



Le tableau suivant retrace, en chiffres et en pourcentages, la composition ethnique de la population globale.

Table 1

Estimated Kenya Population - End of 1973 - By Ethnic Group or Region

Group	Number	Percentage
Total		12,460,226 (1969 Census total x 3.3 estimated rate of increase for 1970 through 1973)
Kikuyu	2,506,952	20.1% of total pop.
Kalenjin ¹⁾	1,355,259	10.8
Luhya	1,654,844	13.2
Luo	1,732,608	13.9
Kamba	1,363,809	10.9
Coast ²⁾	676,410	5.4
Taita ³⁾	130,741	1.0
Kisii	798,987	6.4
Embu/Meru ⁴⁾	880,603	7.0
Somali ⁵⁾	284,363	2.2
Masai	176,388	1.4
Totals	11,560,964	92.3% of total population (the bulk of the remainder consists of various pastoral peoples in the relatively isolated north of the country)

1. "Kalenjin" refers to seven groups, all of whom live in Rift Valley Province and speak related "Kalenjin" languages.
2. "Coast" refers to Mijikenda, Pokomo/Riverine, Swahili/Shirazi, Bajun and Boni/Sanye groups.
3. Includes Taveta.
4. Includes Mbere and Tharaka.
5. All Somali speaking groups.

Source: 1969 Census (Nairobi: Government Printer, 1970).

Source : L'ensemble des tableaux, ci-dessus et ci-dessous, sont issus de J. NELLIS - The ethnic Composition of Leading Kenyan Government Positions - Scandinavian Institute of African Studies n° 24 1974.

ci-après

Enfin, le tableau retrace la composition ethnique selon les provinces du KENYA.

Table 2

Ethnic Composition of the Kenyan Provinces

<u>Central Province</u>	<p>96% of all people in Province are Kikuyu;</p> <p>73% of all Kikuyu in Kenya live in Central Province.</p>
<u>Coast Province</u>	<p>62% of all inhabitants are from those groups classed as coastal;</p> <p>98.4% of all those peoples live in Coast Province.</p> <p>11.5% of inhabitants are Taita/Taveta;</p> <p>95% of Taita/Taveta live in Province.</p>
<u>Eastern Province</u>	<p>54.5% of inhabitants are Kamba;</p> <p>87% of Kamba live in Province.</p> <p>39% of inhabitants are Embu/Meru;</p> <p>97% of Embu/Meru live in Province.</p>
<u>North-Eastern Province</u>	<p>96.4% of inhabitants are Somali-speakers;</p> <p>95% of Kenyan Somali live in Province.</p>
<u>Nyanza Province</u>	<p>63% of inhabitants are Luo;</p> <p>87% of Luo live in Province.</p> <p>31% of inhabitants are Kisii;</p> <p>95% of Kisii live in Province.</p>
<u>Rift Valley Province</u>	<p>51% of inhabitants are Kalenjin-speakers;</p> <p>95% of Kalenjin live in Province.</p> <p>15% of inhabitants are Kikuyu;</p> <p>15% of Kikuyu live in Province.</p> <p>7% of inhabitants are Masai;</p> <p>97% of Masai live in Province.</p> <p>7% of inhabitants are Luhya;</p> <p>10% of Luhya live in Province.</p>
<u>Western Province</u>	<p>88% of inhabitants are Luhya;</p> <p>80% of Luhya live in Province.</p>
<u>Nairobi</u>	<p>47% of African people in Nairobi are Kikuyu;</p> <p>9% of Kikuyu live in Nairobi.</p> <p>16% of African people in Nairobi are Luhya;</p> <p>4% of Luhya live in Nairobi.</p> <p>15% of African people in Nairobi are Luo;</p> <p>4% of Luo live in Nairobi.</p> <p>15% of African people in Nairobi are Kamba;</p> <p>5% of Kamba live in Nairobi.</p>

Calculated from the 1969 Census, Volume I (Nairobi: Government Printer, 1970), pp. 69-117.

B/ LA PRIMAUTE RELATIVE DE L'ETHNIE KIKUYU1°/ LA DEMONSTRATION STATISTIQUE

Selon l'étude effectuée par le Scandinavian Institute of African Studies, les Kikuyus sont sur-représentés dans les postes de responsabilité politique. Cette tendance s'est même accentuée en 1972.

Table 3
Distribution of Positions by Ethnic Group or Region - 1969 - in %

Group	President & Cabinet	Assistant Ministers	Permanent Secretaries	DPSs & USs	Prov. Comm.	DPCs & DCs	Other Posts	Totals
Kikuyu	33.3	15.6	36.8	35.7	57.1	27.6	33.3	30.3
Kalenjin	4.8	12.5	10.5	0.0	28.6	14.9	4.8	9.7
Luhya	9.5	15.6	5.3	17.8	0.0	12.8	9.5	12.0
Luo	9.5	9.4	26.3	3.6	0.0	14.9	4.8	10.8
Unknown or Uncertain	0.0	12.5	0.0	14.3	0.0	10.6	4.8	8.0
Kamba	9.5	9.4	21.0	10.7	0.0	12.8	28.6	13.7
Coast	4.8	9.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3
Taita	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	1.1
Kisii	9.5	3.1	0.0	3.6	14.3	2.1	0.0	3.4
Embu/Meru	9.5	0.0	0.0	7.1	0.0	0.0	0.0	2.3
Somali	0.0	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Masai	0.0	9.4	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	2.3
Non-African ¹⁾	4.8	0.0	0.0	7.1	0.0	0.0	14.2	3.4
Totals	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1. This group is composed of those with British or Asian names. The group disappears by 1972; Tables III and IIIa contain no such listing.

Table 4
Distribution of Positions by Ethnic Group or Region - 1972 - in %

Group	President & Cabinet	Assistant Ministers	Permanent Secretaries	DPSs & USs	Prov. Comm.	DPCs & DCs	Other Posts	Totals	Compared to % of total population
Kikuyu	33.3	17.1	45.0	75.0	50.0	34.1	50.0	41.4	20.1
Kalenjin	9.5	20.0	10.0	3.1	25.0	4.5	7.1	9.8	10.8
Luhya	9.5	22.9	10.0	0.0	0.0	11.4	7.1	10.3	13.2
Luo	9.5	8.6	20.0	0.0	0.0	13.4	0.0	8.6	13.9
Unknown or Uncertain	0.0	2.9	0.0	15.6	12.5	18.2	21.4	10.3	0.0
Kamba	9.5	2.9	0.0	3.1	0.0	4.6	14.3	4.6	10.9
Coast	4.8	5.7	0.0	3.1	0.0	4.6	0.0	3.4	5.4
Taita	4.8	0.0	5.0	0.0	0.0	6.8	0.0	2.9	1.0
Kisii	9.5	2.9	5.0	0.0	12.5	2.3	0.0	3.4	6.4
Embu/Meru	9.5	8.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.9	7.0
Somali	0.0	5.7	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	2.2
Masai	0.0	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	1.4
Totals	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	92.3% of total population

Une observation plus empirique prouve également que les Kikuyus sont les plus dynamiques dans le secteur industriel et sont ceux qui ont bénéficié du plan de transfert des White Highlands à la population africaine.

Aujourd'hui, l'ensemble des services, ainsi que les postes dans les Conseils d'Administration des firmes multinationales, sont sous leur ferme contrôle.

De même, l'armée, traditionnellement peuplée de Kamba, a été "kikuyisée" en 1971, à la suite d'une tentative de coup d'état perpétré par les Kamba.

Bien qu'ayant perdu la présidence de la République détenue par un Kalenjin, l'éminence grise du pays reste un Kikuyu (CH. NJONJO), et on a même pu dire que, les Kikuyus avaient préféré perdre cette présidence pour mieux la "noyauter" dans l'ombre. Toutefois, en toute hypothèse, même dominants, les Kikuyus ont besoin de s'allier avec d'autres ethnies pour gouverner.

2°/ LA LIMITE DE CETTE PRIMAUTE : La nécessaire alliance avec d'autres groupes ethniques.

Malgré leur domination numérique et stratégique, les Kikuyus ont besoin de s'allier avec d'autres groupes ethniques afin de perpétuer et légitimer leur domination. Ce sont les Kalenjins qui servent d'alliés naturels aux Kikuyus afin de conter l'autre ethnie dominante : les LUO.

C'est ainsi que l'actuel président de la République, Arap Moi, est un Kalenjin. Celui-ci prône par ailleurs une réconciliation ethnique générale.

C'est cette politique qui a conduit à l'attribution du très important poste de Ministre des Affaires Etrangères à un LUO en 1980.

PARAGRAPHE 4 - LA CONTRAINTE DEMOGRAPHIQUE

A/ LES DONNEES :

Il s'agit peut-être de la contrainte la plus grave. En effet le pays fait face à une formidable explosion démographique.

Selon le dernier recensement (1979), le chiffre de la population représente une progression de 50 % en 10 ans. Le taux d'expansion démographique -3,9 %- est le deuxième de la planète après celui de la Côte d'Ivoire -5,9 %.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU KENYA
EN MILLIONS D'HABITANTS (RECENSEMENTS OFFICIELS)

1920	1948	1962	1969	1979	1995	2012
2,6	5,4	8,6	10,9	15,3	30	60

A ce rythme, la population du KENYA doublera tous les 17 ans. De plus, la croissance urbaine est encore plus forte. Avec 835 000 âmes, la population de NAIROBI a plus que doublé en 10 ans. Enfin, la moitié de la population a moins de 15 ans.

PROPORTION OF POPULATION UNDER 15 YEARS, 1962, 1969, 1980 AND 1990
Table 3.2 Percentage

Age Group	1962 Census	1969 Census	REVISED PROJECTIONS	
			1980	1990
0-4	17.1	19.4	20.3	21.6
5-9	15.7	16.3	15.6	17.2
10-14	12.7	12.5	12.8	12.8
0-14	46.1	48.2	48.7	51.6

B/ LA CAUSE DE L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE EST CLASSIQUE

Il s'agit de la baisse spectaculaire de la mortalité infantile due à l'amélioration des soins médicaux.

DECLIN DE LA MORTALITE INFANTILE

1969		1979
119 0/00		83 0/00

C/ LES EFFETS

Les effets sont par contre très graves pour le KENYA et orienteront nécessairement les objectifs de sa politique étrangère.

1°/ Dans les campagnes, où vivent encore 85 % des Kenyans, l'explosion démographique ne peut qu'intensifier la surexploitation des meilleures parcelles cultivables (Rappelons qu'au KENYA, 17 % seulement des terres sont arables). Certaines régions abritent déjà plus de 400 personnes au kilomètre carré.

2°/ Dans les villes, le chômage, et son corollaire, la criminalité, atteignent un niveau inquiétant. Le développement des infrastructures et des services sociaux, quoique rapide, ne peut suivre, de toute évidence, l'expansion démographique. NAIROBI abrite déjà, comme pendant l'époque coloniale dans les White Highlands, 40 % de Squatters.

Tous ces éléments constituent donc un grave défi aux efforts de développement. A cette occasion, la presse de NAIROBI a souligné "les graves dangers d'une situation où la population croît beaucoup plus vite que la production". (1)

PARAGRAPHE 5 - LA CONTRAINTE ECONOMIQUE

Le poids des structures économiques dans la détermination de la politique étrangère du KENYA est bien évidemment fondamental.

Comme de nombreux pays du Tiers-Monde, l'économie du KENYA est sous-développée et extravertie. Cette extraversion a été renforcée par la philosophie économique libérale qui anime le politique économique du KENYA.

A/ LES INDICES DU SOUS DEVELOPPEMENT

1°/ UNE ECONOMIE AGRICOLE

Le KENYA reste un pays à l'économie agricole malgré une industrialisation assez forte, mais encore faible dans la part du produit national.

L'agriculture représente 30 % du Produit Intérieur Brut, 70 % des recettes d'exportations.

On considère que 90 % de la population dépend directement de l'agriculture.

La production agricole du KENYA montre bien, malgré une politique de diversification, que celle-ci dépend essentiellement de trois produits :

- le café 35,8 % du total de la production
- le thé 22,1 %
- l'élevage 10,8 %

68,7 % de la production agricole du KENYA dépendent de ces trois produits.

(1) Cité in "Le Monde" du 27 décembre 1979

PRODUCTION AGRICOLE DU KENYA

ENTRE 1974 ET 1978

AGRICULTURE						
GROSS MARKETING PRODUCTION: 1974 - 1978 in KE'000'						
	1974	1975	1976	1977	1978	en %
BLE	6.625	8.275	12.047	11.877	11.875	3,61
MAIS	8.482	17.012	21.628	18.843	10.501	3,25
AUTRES CERÉALES	2.251	3.628	5.658	4.807	5.302	1,65
PYRETHRE	4.206	4.551	4.089	3.662	3.665	1,13
SUCRE CANNE	5.916	6.230	9.618	13.764	17.000	5,4
AUTRES	2.080	3.041	3.670	5.440	7.841	2,5
	5.358	7.123	8.626	6.604	6.548	2
CAFE	25.326	35.345	101.323	192.910	115.588	35,8
SISAL	18.350	7.038	5.970	4.800	4.760	1,32
THE	19.255	27.314	32.757	82.729	71.328	22,2
AUTRES	3.117	3.274	3.477	5.945	3.034	0,93
ELEVAGE	17.610	19.827	19.058	23.437	34.941	10,8
LAIT	10.100	10.721	12.050	18.836	19.587	6,02
AUTRES	4.747	5.515	6.003	6.831	7.892	2,45
	4.665	5.404	6.115	7.489	7.501	2,32
Total	148.449	181.956	250.647	414.584	327.153	

SOURCE :

Nation Economic Report 1979/80

Provisional

2°/ UNE INDUSTRIE FAIBLE mais en expansion :

Après des performances plutôt faibles en 1975, sa situation s'est améliorée en 1976 et cette tendance s'est perpétuée depuis.

Le KENYA a diversifié sa production industrielle en pratiquant une politique protectionniste (comme son voisin Tanzanien), basée sur les activités minières et la transformation des produits agricoles; le KENYA produit maintenant de la pâte à papier, du ciment, des produits chimiques, pharmaceutiques et mécaniques.

3°/ LA STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR

C'est le véritable indicateur du sous- développement pour une économie ouverte.

Comme le montrent ces tableaux, le KENYA exporte essentiellement des produits primaires et importe des produits manufacturés ainsi que du pétrole brut, rendant ainsi son économie extrêmement dépendante de variations extérieures à sa volonté.

STRUCTURE DU COMMERCE EXTERIEUR

(en %)

SOURCES :

- Africa Contemporary Record, 1978-1979.

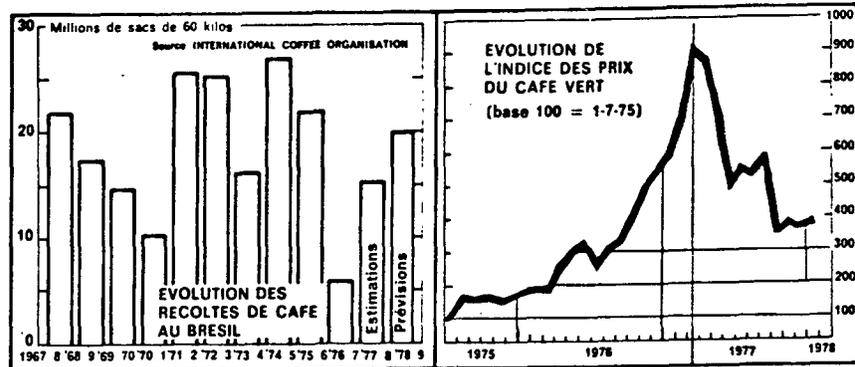
		1974	1975	1976	1977	1978
PRODUITS	Exportations	36,3	35,8	47,6	65,6	58,8
ALIMENTAIRES	Importations	6,6	5,9	6,5	5,2	5,8
PRODUITS	Exportations	33	28,3	23,4	13,5	17,9
INDUSTRIELS	Importations	39,9	29	30,5	30,3	27,2
PRODUITS	Exportations	20,1	25,6	20,8	17,3	18,6
ENERGETIQUES	Importations	21,2	26,4	25,5	22	17,8
MACHINES et EQUIPEMENT en CAPITAL	Exportations	2,4	2,3	2	0,3	0,4
	Importations	11,2	17	17,8	19,4	21,3
MATERIEL de TRANSPORT	Exportations	1,8	1,8	1,1	0,2	0,2
	Importations	11,6	12,9	10,8	14,3	19,2
AUTRES BIENS	Exportations	6,3	6,1	5	3	4
CONSUMMATION	Importations	9,2	8,6	8,7	8,7	8,4
AUTRES BIENS	Exportations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	Importations	0,3	0,2	0,2	0,1	0,3

B/ LA FRAGILITE DE L'ECONOMIE

L'économie kenyanne est extrêmement dépendante d'une conjoncture qui lui échappe. L'exemple de l'année 1975 illustre bien cette fragilité.

Le KENYA a connu en 1975 une très grave crise économique résultant du renchérissement brutal du prix du pétrole brut, cumulé avec un effondrement des cours du café. Comme, parallèlement, le KENYA connaissait une grave sécheresse obérant par là même la production agricole, la balance commerciale a été gravement déficitaire en 1974 et en 1975 et la monnaie au dû être dévaluée.

Ainsi, l'économie constitue une très forte contrainte pour le KENYA, d'une part en raison de son sous développement, d'autre part parce qu'elle dépend de facteurs qui lui sont extérieurs (Prix du pétrole, cours du café et du thé, conditions climatiques).



Dès lors, en cas de crise grave, le KENYA connaît une nouvelle contrainte : l'aide étrangère nécessaire à la survie temporaire du régime. En juillet 1980, le KENYA a connu une pénurie de maïs, élément de base de la nourriture de la population. Afin de satisfaire la demande, il a dû faire appel aux U.S.A et au CANADA, entamant ainsi son autonomie de décision. De même, depuis le début de l'année 1980, les cours du café s'effondrent. Comme ce produit est la première ressource d'exportation, cet effondrement aura d'inévitables conséquences sur la réalisation des objectifs du nouveau plan.

Il pèse ainsi sur le pays

un ensemble de contraintes internes à l'acteur lui-même. Mais le KENYA n'est pas seul dans le système international. Il est même situé à un point troublé du globe. Il subit donc aussi des contraintes externes.

SECTION 2 - LES CONTRAINTES EXTERNES A LA SOCIETE KENYANE

L'Est Africain est devenu, depuis les années 1970, un point "chaud" du globe. Il fait l'objet d'un enjeu entre les Super Puissances.

Le KENYA est géo-stratégiquement bien placé malgré un encerclement idéologique et un déséquilibre militaire avec ses voisins.

PARAGRAPHE 1 - L'ENJEU GEO-STRATEGIQUE

Si la géo-stratégie n'a jamais perdu son importance, elle prend à l'heure actuelle une dimension nouvelle au moment où les Super Puissances redéployent leurs forces militaires.

Stratégiquement, la position du KENYA sur l'échiquier mondial est importante pour trois séries de raisons.

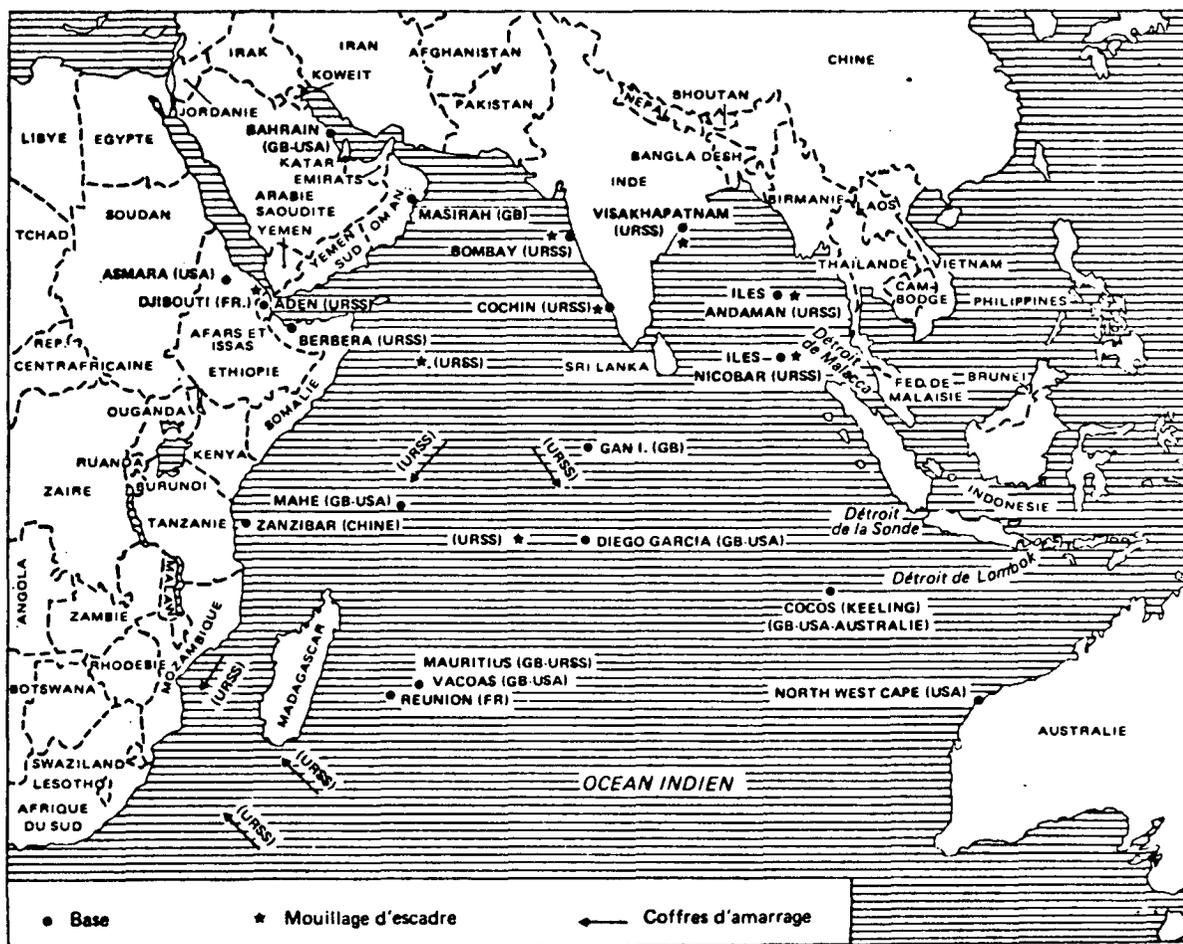
A/ LES ROUTES MARITIMES / La route du pétrole et les routes commerciales :

Depuis les deux dernières guerres au Moyen-Orient, la route qui alimente les pays industrialisés en pétrole passe au large du KENYA. Il est indispensable pour les navires de disposer en cas de besoin de ports de relâche, mais aussi d'évoluer dans un environnement qui ne leur est pas hostile.

B/ LES BASES ET RELAIS MILITAIRES DANS L'OCEAN INDIEN :

La carte ci-jointe démontre bien l'enjeu que constitue à l'heure actuelle l'Océan Indien considéré comme "Zone de Paix".

FIGURE 20 - BASES OU FACILITÉS DE MOUILLAGE DANS L'OCEAN INDIEN



Revue de Défense nationale, février 1976.

En dehors de Diego Garcia et des îles françaises peu praticables, l'Occident dispose de très peu de points d'appui pour intervenir dans cette région. C'est pourquoi, le KENYA, dont l'orientation politique est pro-occidentale, est convoité. Ce n'est pas un hasard si les Israéliens se sont ravitaillés à NAIROBI pour leur opération en OUGANDA et si les Etats Unis ont passé un accord avec le KENYA qui leur a octroyé certaines facilités militaires (non précisées).

C/ POSTE D'OBSERVATION CONTINENTAL

Enfin, le KENYA constitue un poste d'observation dans une région considérée comme particulièrement troublée.

--- Le KENYA débouche sur le coeur de l'Afrique équatoriale et ses zones cuprifères (Zambie, Zaïre).

--- Il se trouve au sud de la Corne de l'Afrique, enjeu actuel de l'U.R.S.S.

--- Il se trouve à côté de Dar es Salaam où siège le Comité de libération de l'O U A .

--- Il possède de nombreux sites aménageables et un port en eaux profondes (Mombasa).

--- Il existe au KENYA une importante colonie européenne où, en cas de besoin, il n'est pas difficile de trouver ou cacher des hommes.

--- Enfin, il se trouve aux frontières de pays dont l'orientation socialiste est clairement affirmée.

PARAGRAPHE 2 - L'ENCERCLEMENT IDEOLOGIQUE :

Si le KENYA a choisi son modèle de développement, il n'a pas choisi ses voisins, et il est dès lors obligé de composer (ou non) avec eux.

De fait, l'environnement n'est pas très favorable puisque la quasi totalité de ses voisins se réclament du socialisme.

A/ LA TANZANIE AU SUD.

Alors qu'en 1967, le KENYA opte pour la voie capitaliste la Tanzanie adopte à partir de cette époque un langage de plus en plus vigoureusement socialiste. Sa presse se lance dans une polémique jamais vraiment tarie contre le KENYA, sur le thème "un pays où l'homme dévore l'homme", à quoi, sur le même ton, les Kenyans répondent désormais : la Tanzanie est un pays où "l'homme n'a rien à manger".

L'inquiétude kenyane s'amplifiera au moment où la Tanzanie développera des relations plus que cordiales avec les Chinois et où elle envahira l'Ouganda en 1979.

B/ L'UGANDA A L'OUEST.

Le KENYA a soutenu pendant de nombreuses années le régime du Maréchal Amin. A la suite de certaines revendications de ce dernier (infra), le KENYA s'est trouvé au bord de la guerre avec l'Ouganda.

En toute hypothèse, les dirigeants kenyans ont toujours préféré le maréchal sanguinaire au régime précédent de M. Obote

dont l'orientation socialiste a provoqué la chute ainsi qu'au nouveau régime "soutenu" à bout de bras par la Tanzanie socialiste.

C/ LA SOMALIE AU NORD .

C'est l'ennemi-héritaire et constant. Cette inimitié s'est, de plus, aggravée depuis l'orientation socialiste prise par le régime du général Syad BARRE.

D/ L'ETHIOPIE MARXISTE-LENINISTE AU NORD .

Malgré une amitié remontant au régime impérial et réaffirmée par la suite, l'orientation ouvertement pro-soviétique du régime d'Addis Abeba ne laisse pas d'inquiéter le KENYA pour qui l'anti-communisme primaire fait officiellement figure de dogme.

E/ EN REALITE SEUL LE SOUDAN constitue un allié voisin alors que la géographie met le KENYA à distance des pays avec lesquels il aurait tendance à s'entendre le mieux : le Zaïre et la Zambie.

PARAGRAPHE 3 - LE DESEQUILIBRE MILITAIRE

Le KENYA s'est toujours fait un point d'honneur de privilégier les dépenses scolaires au détriment des dépenses militaires.

La conséquence de cette attitude l'a rendu militairement extrêmement faible par rapport à ses voisins. Cette situation n'entraînait pas de graves conséquences tant que ces mêmes voisins n'avaient pas de prétentions territoriales sur le KENYA.

Or, depuis 1976, l'Est africain est devenue une région "chaude" du globe = prétentions somaliennes et ougandaises sur le KENYA, guerre dans la Corne de l'Afrique, invasion tanzanienne de l'Ouganda.

Compte tenu de cette situation, le KENYA a pris conscience de son déséquilibre militaire avec les autres pays de la région. C'est pourquoi depuis 1976, il poursuit une active politique militaire destinée à le mettre à l'abri de nouvelles prétentions extérieures.

On peut estimer et apprécier ce déséquilibre et l'état des forces dans la région, au travers d'une série d'indications statistiques sur :

- 1/ l'évolution des forces armées,
- 2/ l'évolution des dépenses militaires,
- 3/ l'évaluation des principaux fournisseurs d'armes
- 4/ la coopération militaire internationale.

EVOLUTION DES FORCES ARMÉES

DANS LA REGION DU KENYA

28

SOURCES :

- Military Balance depuis 1969,
- Annuaire de l'Afrique et du Moyen-Orient, 1980 (Les armes et la défense).

1er chiffre : Population en millions d'habitants,

2e chiffre : Total des forces armées (dont les forces para-militaires) en milliers d'hommes.

PAYS	1969	1974	1976	1977	1978	1979
KENYA	11,2	12,9	13,9		14,8	15
	5,4	7,4	1,6	7,7	9,1	12,4
SOUDAN	15,6	17,4	18,2		18	
	27,5	43,6	52,6	52,1	52,1	62,9
ETHIOPIE	25,2	26,9	28,6			30,3
	45,4	44,6	50,8	128,5	193,5	221,6
SOMALIE	2,9	3,1	3,3			3,5
	12	23	25	31,5	51,5	46,5
OUGANDA	9,7	11	11,9		12,8	
	6,7	21	20	20	20	Armée désintégré
TANZANIE	13,2	14,7	15,6			17
	10,4	14,6	14,6	18,6	26,7	51,7

EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES

DANS LA REGION

SOURCES :

- SIPRI Yearbook, London, 1979-1980.

EVOLUTION	PAYS	1976	1977	1978	1979-1980
TOTALE (millions de dollars)	KENYA	98	178	256	-
	SOUDAN	-	146	237	244
	ETHIOPIE	103,4	153	215	526
	SOMALIE	26	31	-	-
	OUGANDA	52	52	-	-
	TANZANIE	-	13	140	-
	PAR HABITANT (dollars)	KENYA	7	12,5	17,2
SOUDAN		-	8	12	12
ETHIOPIE		3,6	5,4	7,2	17,4
SOMALIE		8	9,4	-	-
OUGANDA		4,4	4,2	-	-
TANZANIE		-	8,6	6,7	-
PAR SOLDAT (dollars)		KENYA	12894	23117	29132
	SOUDAN	-	2775	4549	4683
	ETHIOPIE	2035	1190	1111	2374
	SOMALIE	1040	1006	-	-
	OUGANDA	2476	2476	-	-
	TANZANIE	-	9247	7527	-
	PART DU P. N. B. CONSACREE A LA DEFENSE (%)	KENYA	2,8	4,5	-
SOUDAN		-	3,6	4,8	-
ETHIOPIE		3,47	4,75	-	-
SOMALIE		6,5	7,7	-	-
OUGANDA		1,7	1,6	-	-
TANZANIE		-	4,8	4,5	-
PART DU BUDGET NATIONAL CONSACREE A LA DEFENSE (%)		KENYA	10,1	11	14,4
	SOUDAN	-	8,1	10,4	-
	ETHIOPIE	-	21,1	21,6	25
	SOMALIE	9,5	10,5	-	-
	OUGANDA	10,7	8,2	-	-
	TANZANIE	-	15,2	15,6	-

	KENYA	SOUDAN	ETHIOPIE	SOMALIE	OUGANDA	TANZANIE
U. S. A.	+	+	+ avant 74		+	
FRANCE	+	+				
G. B.	+					+
CANADA	+	+	+		+	+
R. F. A.	+	+	+			
ITALIE			+			+
SUEDE			+			
PAYS-BAS			+			
ISRAEL	+					
U. R. S. S.			+	+ (jusqu' en 77)	+	+
CHINE		+				+
YUGOSLAVIE			+			

Petits fournisseurs :

- Le BRESIL pour le SOUDAN,
- La THAILANDE et L'EGYPTE pour la SOMALIE.

LA COOPERATION MILITAIRE INTERNATIONALE
DANS LA REGION DU KENYA

SOURCES :

- SIPRI Yearbook, London, 1979-1980.

KENYA

- Arrangement avec la Grande-Bretagne (depuis 1963),
- Accord d'amitié et de coopération avec l'Ethiopie (janvier 1979),
- Arrangement (nature inconnue) avec les U. S. A. (juin 1980).

SOUDAN

- Accord de défense avec l'Egypte (janvier 1977), (important corps de troupe égyptien au Soudan).

ETHIOPIE

- Traité d'amitié soviéto-éthiopien (novembre 1978), (présence de 17 000 soldats cubains et de 300 techniciens des pays membres du Pacte de Varsovie),
- Accord d'amitié avec le Kenya (janvier 1979).

SOMALIE

- Dénonciation en novembre 1977 (mais non abrogation) du traité d'amitié avec l'U. R. S. S. signé en juillet 1974,
- Recherche de nouveaux accords (U. S. A., France). (1)

OUGANDA

- Aide militaire soviétique puis libyenne jusqu'en 1979.
- Occupation militaire tanzanienne depuis avril 1979.

TANZANIE

- Accord d'assistance militaire avec la Chine,
- Occupation militaire de l'Ouganda depuis avril 1979.

Il pèse ainsi sur l'acteur Kenyan, un ensemble de contraintes objectives qui vont nécessairement affecter la conduite de sa politique étrangère.

Toutefois, les contraintes ne déterminent pas à elles seules la politique étrangère d'un pays, et du Kenya en particulier.

S'agissant de ce pays, elle se définit aussi par rapport aux objectifs de la politique générale. En effet, compte tenu de notre postulat, la politique étrangère doit être un des instruments de réalisation des objectifs globaux de la société kenyane. Ces objectifs étant, soit affectés, soit déterminés par les contraintes, c'est donc la combinaison de ces contraintes et de ces objectifs qui détermineront la politique étrangère du Kenya.

IL est donc nécessaire d'analyser maintenant ces objectifs que poursuit l'acteur Kenyan.

CHAPITRE SECOND

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

GENERALE DE L'ACTEUR KENYAN

Pour apprécier la nature des objectifs de politique générale (section 2), il faut avant tout analyser la nature du système politique Kenyan (section 1), qui en constitue le fondement.

En effet, seul cet examen peut expliquer les différentes options de politique générale qui en découleront, déterminant alors les futures stratégies assignées à la politique étrangère.

SECTION 1 - LE FONDAMENT DES OBJECTIFS DE POLITIQUE GENERALE : LA NATURE DU SYSTEME POLITIQUE

Les objectifs de politique générale ne sont pas issus du néant ; ils sont en réalité l'expression finale des luttes de tendances et d'intérêts qui animent le système politique Kenyan.

Au-delà d'une apparence constitutionnelle d'inspiration britannique, il faudra rechercher quels sont les véritables mécanismes (1) du pouvoir ainsi que les dynamiques qui l'animent. (2)

PARAGRAPHE 1 - LES MECANISMES DU POUVOIR

Officiellement, le système politique est présidentiel, le parlement contrôle l'action du président et la création des partis politiques est libre. La réalité est toute autre : le pouvoir est concentré de manière absolue entre les mains du Président et la lutte politique est une lutte pour l'accès à ce pouvoir absolu.

A/ LA CONCENTRATION DU POUVOIR

Au KENYA, le pouvoir est concentré entre les mains du président de la République. Toutefois, celui-ci n'est pas seul et l'exercice de son pouvoir nécessite certains points d'appui.

(1) D. MARTIN - Chronique sur le KENYA in A.P.O.I, 1976, p. 435

1°/ LES VERTIABLES DETENTEURS DU POUVOIR

a - Le Président

Au temps de Jomo KENYATTA, le Président représentait le KENYA historique, le KENYA du capitalisme et de la lutte, le KENYA de la fierté, le KENYA de la réconciliation, bref le KENYA de l'unité, voile idéologique qui cherche à recouvrir aussi bien la division des Kenyans pendant la lutte de libération nationale que la persistance des clivages tant politiques que sociaux, depuis l'indépendance⁷ (1).

Depuis la mort de celui-ci, D.Arap Moi essaie de perpétuer cette image. Quelle que soit son appartenance ethnique, le Président se doit d'incarner l'unité du pays et être le représentant de l'ensemble de la population.

De fait, l'accès au pouvoir d'Arap Moi a été marqué par une belle unanimité (tout au moins apparente) de l'ensemble de la classe politique. Candidat unique du parti (de fait), celui-ci n'a pas eu à affronter un scrutin populaire.

b - L'entourage du Président

Même au temps de J. KENYATTA, le pouvoir n'était pas exercé de manière absolument solitaire. Il est remarquable à cet égard que le changement de gouvernant n'ait pas modifié la structure des cercles de pouvoir autour du Président.

On observe en effet 3 cercles de pouvoir autour de ce dernier un noyau dur qui regroupe 3 ou 4 personnes investies de hautes responsabilités politiques ; un deuxième cercle composé généralement de ministres dévoués ; enfin, un troisième cercle, constituant un réseau d'alliance inter-tribale, alliance indispensable à l'unité et à l'intégrité du régime.

2°/ LES POINTS D'APPUI DU POUVOIR

Pour exercer le pouvoir, ses véritables détenteurs s'appuient sur certaines entités.

a - Le peuple

Il est le référent de la légitimité. La souveraineté du peuple, héritée du constitutionnalisme britannique, demeure un thème prégnant de l'idéologie dominante, dispensé aux foules du haut des tribunes officielles. S'il intervient peu dans la vie politique (élection des parlementaires, des conseillers locaux), il est toujours pris en référence pour justifier une prise de position politique et donc, éventuellement, diplomatique.

(1) D. MARTIN - Chronique sur le KENYA in A.P.O.I 1976 p. 435

b - L'administration

—> Régionale : Les Préfets (Province) et Sous-Préfets (Districts) sont peut-être les supports les plus importants du pouvoir. Aucune activité politique ne peut se dérouler sans leur accord ; depuis que la structure décentralisée a été abandonnée quelques années après l'indépendance, ceux-ci mettent en oeuvre les décisions centrales et exercent ainsi la réalité du pouvoir dans le pays.

—> Centrale : Elle constitue un allié précieux puisqu'elle bénéficie de certains privilèges, qu'elle en dispense un certain nombre et qu'elle est incitée à faire des affaires, donc à profiter du régime

c - La clientèle politique du pouvoir.

Elle est composée essentiellement par la "classe politique", parlementaires ou aspirants. ~~Parlementaires~~ à qui sont distribués portefeuilles, ou / et crédits, conditions essentielles de la pérennité de leur propre clientèle.

d - L'armée et la police

Depuis 1971, elles se sont fortement "kikuyuisé" (Ethnie dominante du pays. Voir supra la contrainte ethnique), mais ne sont pas (encore) en mesure de créer un véritable contre-pouvoir. Au contraire, au delà de l'apparence démocratique du régime, c'est sur elles que l'on compte en cas de résistance aux décisions présidentielles.

B/ LA LUTTE POUR L'ACCES AU POUVOIR

Il existe au KENYA un consensus : la réalité du pouvoir se trouve et se trouvera toujours dans les cercles concentriques du pouvoir. Dès lors, ce sont ces cercles qu'il faut investir pour accéder au pouvoir afin d'en infléchir éventuellement le cours.

1°/ LES LIEUX DU COMBAT

L'originalité de la vie politique au KENYA est marquée par son dynamisme. La lecture de la presse kenyane illustre bien cette perpétuelle contestation du pouvoir. Cette agitation, qui tranche avec bon nombre de pays africains, ne se concentre pas toutefois en un lieu unique mais dans une multiplicité de lieux.

Ainsi, lorsque l'un de ces lieux se trouve menacé, le dynamisme de la vie politique se déplace vers un centre nouveau.

Ces lieux sont facilement identifiables :

a - Le parlement : qui n'exerce aucun rôle dans le processus de décision politique, mais qui constitue une sinécure obligée pour les aspirants au pouvoir

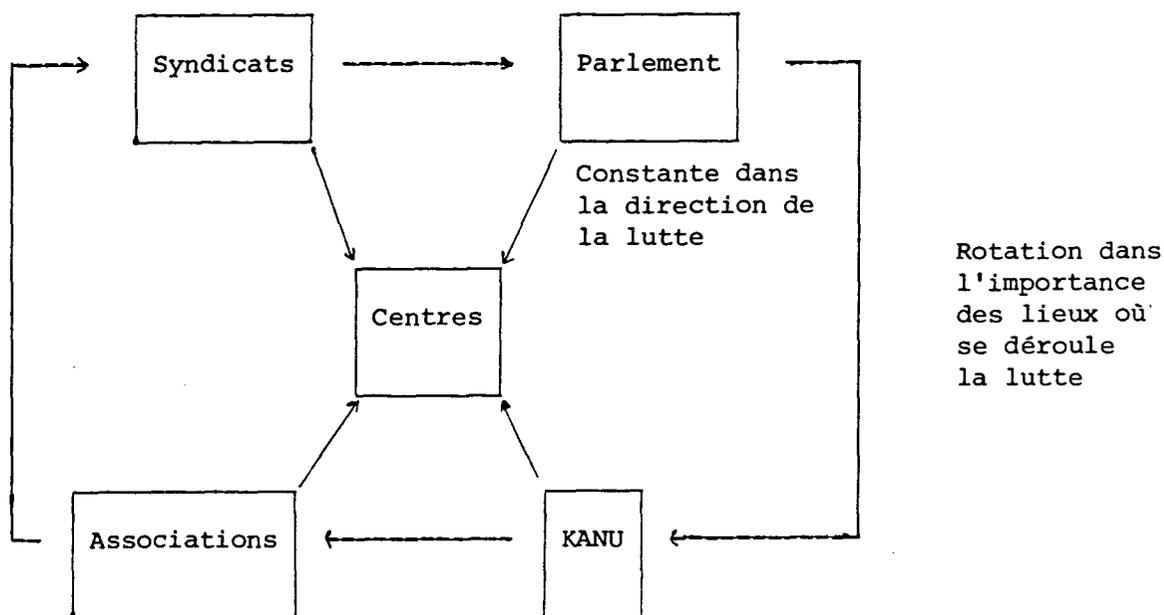
b - Le parti unique de fait, la KANU (Kenya African National Union), dont l'importance locale est déterminante (très importante vie des sections alors que l'organisation centrale est très faible).

c - Les syndicats qui sont obligés d'adhérer à un organisme unique la COTU (Central Organisation of Trade Unions).

d - Les associations politico-culturelles d'entraide ethnique dont la GEMA (Gikuyu Embu Meru Association) est ici la plus agissante.

Ces lieux sont des arènes obligées pour accéder au pouvoir car il n'existe au KENYA, ni de réelle opposition idéologique, ni d'organisation d'opposition. Dès lors, les opposants du régime doivent agir à l'intérieur de ces lieux.

On peut résumer le mécanisme par le schéma suivant :



2°/ LE LIEN DE CLIENTELE

L'accès au sein des lieux de la lutte politique est conditionné par l'établissement d'une relation de clientèle avec les personnes qui seraient susceptibles de le favoriser.

En effet, l'aspirant au pouvoir doit distribuer une partie des privilèges octroyés par les dirigeants afin d'obtenir à son tour un soutien populaire dans sa lutte pour le pouvoir.

Ce double lien de clientèle (dirigeant / aspirant-dirigeant, et aspirant-dirigeant / population), renforce donc la solidité du système politique, puisque tout opposant au régime n'a de chance de voir sa situation politique durer que s'il soutient à un moment donné le pouvoir.

La situation instable du parlementaire est à cet égard exemplaire : plus celui-ci est près du pouvoir, plus il a de chance de se faire réélire. (1)

Parlementaires sortant battus :

	Backbenchers	Secrétaires d'Etat	Ministres
1969	63 %	37 %	26 %
1974	65 %	36 %	21 %

(1) cité in J. MARTIN - La Crise Politique au KENYA 1975 - 1977
R.F.E.P.A n° 137 mai 1977 p. 20

J. BARKAN et J. OKUMU ont donné une représentation graphique de ces relations de clientèle (in Patrons, machines et élections au KENYA - "Aux Urnes l'Afrique" CEAN n° 8 1978 p. 119).

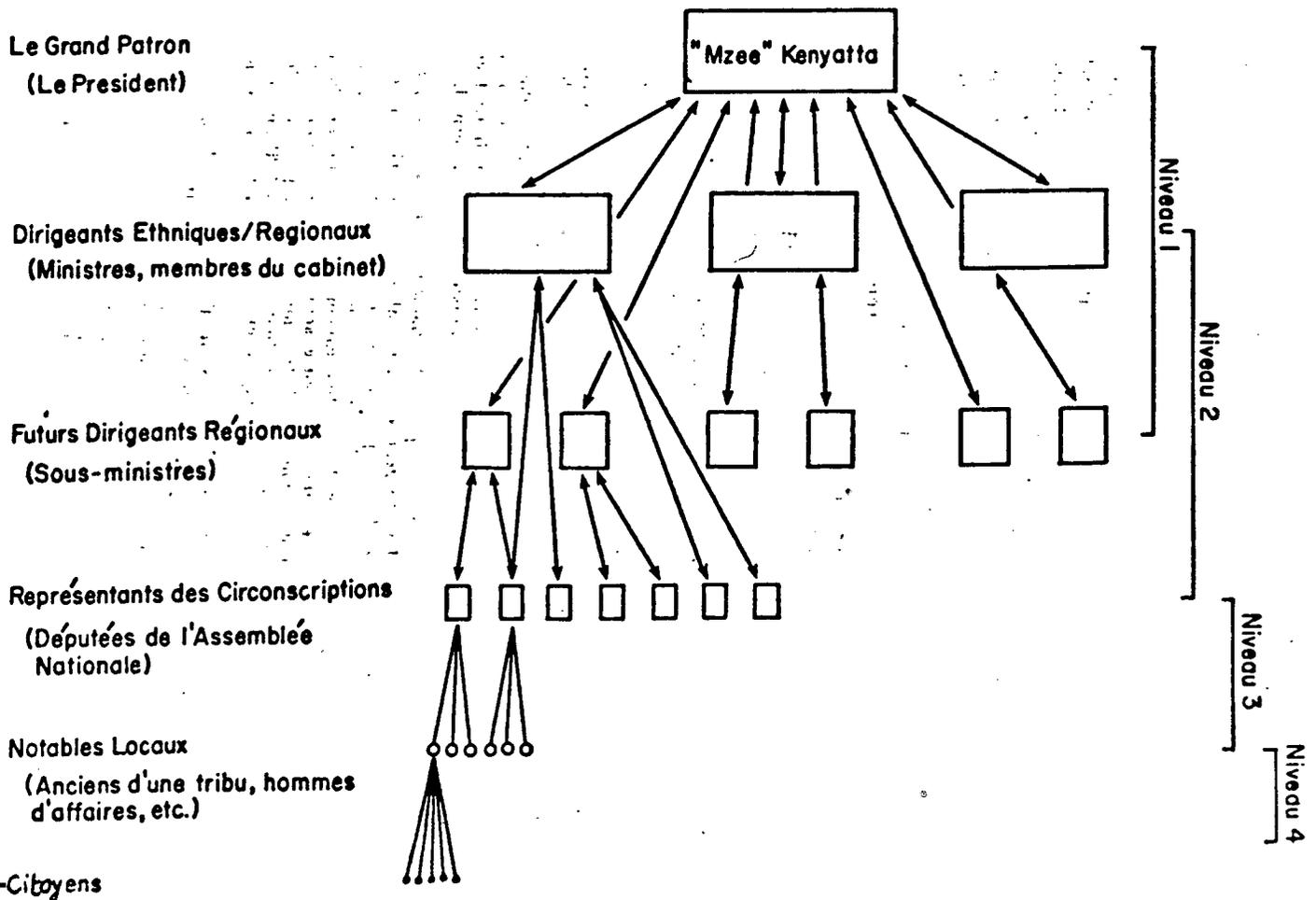


Figure 1 : Structure par niveaux des relations de clientèle.

3°/ LA LIMITE DE CETTE LUTTE

L'agitation pseudo-démocratique du KENYA ne doit néanmoins pas dépasser une certaine limite difficilement appréciable. En fait, elle varie selon le moment.

Les backen^bchers, les dignitaires contestataires du parti et les syndicalistes sont autorisés à critiquer le pouvoir mais jusqu'à un certain point. Une fois cette limite dépassée, on assiste à une reprise en main du lieu d'agitation et à un exercice autoritaire du pouvoir (démission d'office, prison, assassinats inexplicables).

Si les mécanismes du pouvoir sont très originaux pour l'Afrique, ils n'éclairent que partiellement la véritable structure du pouvoir et du processus de décision politique.

Ces mécanismes sont en effet sous-tendus par des dynamiques dont l'analyse complète l'intelligence du système politique kenyan.

PARAGRAPHE 2 - LES DYNAMIQUES DU POUVOIR

Celles-ci sont déterminantes pour comprendre les axes de la politique étrangère du KENYA. Elles constituent en effet, au delà des ressorts personnels de lutte pour le pouvoir, les causes profondes de l'orientation actuelle de la et des politiques du KENYA.

A/ LES DYNAMIQUES TRADITIONELLES

Pour certains, la lutte pour le pouvoir serait la résultante de phénomènes traditionnels à tous les systèmes politiques en général et aux pays colonisés en particulier.

1° / L'ambition personnelle.

Un des moteurs de la lutte politique au KENYA peut être interprété comme l'expression classique des contradictions existant entre les différentes ambitions personnelles des membres de la classe politique.

2°/ Une autre explication de cette lutte peut venir du conflit de générations existant entre les politiciens les plus anciens et les nouveaux venus, ambitieux, qui souhaiteraient rapidement prendre leur place dans un pays où la moitié de la population a moins de 15 ans.

3°/ Enfin, comme dans tous les pays africains, les rivalités ethniques peuvent expliquer les luttes violentes qui se déroulent au sein des lieux d'accès au pouvoir.

Toutefois, aucune de ces dynamiques ne suffit à expliquer la vraie nature de ces luttes politiques.

Compte tenu de ses orientations économiques, le KENYA connaît l'émergence, sinon de classes sociales, car il est très difficile de parler de classes sociales en Afrique, du moins de groupes d'intérêts. C'est l'affrontement de ces groupes qui servirait fondamentalement de moteur à l'action politique.

B/LA DYNAMIQUE CONTEMPORAINE : LA LUTTE D'INTERETS

1°/ LES COMPOSANTS DE CETTE LUTTE

Comme de nombreuses études l'ont montré (1), le KENYA se compose actuellement de 4 grandes "classes" sociales :

- la bourgeoisie bureaucratique d'Etat, qui s'est développée en relation étroite avec la présence croissante des firmes nationales au KENYA,

- la bourgeoisie nationale, formée des grands entrepreneurs et propriétaires kenyans qui souffre du système bancaire local qui privilégie les firmes multinationales,

- la petite bourgeoisie nationale formée des commerçants, petits entrepreneurs,...

- le reste de la population formée de paysans sans terre, petits agriculteurs non intégrés aux circuits commerciaux, de certains salariés et du nombre très important de chômeurs.

Comme les actuels détenteurs du pouvoir se recrutent essentiellement dans la 1° catégorie, l'essentiel de la lutte politique contemporaine au KENYA se résume, au delà des dynamiques traditionnelles, en une lutte des 2 bourgeoisies nationales pour accéder au pouvoir d'Etat afin d'infléchir une politique économique et une politique tout court qui leur sont défavorables.

Pour mener à bien cette lutte, ces 2 bourgeoisies nationales tentent d'acquérir le soutien des couches mécontentes (essentiellement les plus défavorisés 4° catégorie), sur des objectifs qui sont pour l'essentiel ceux de la bourgeoisie nationale montante. Ils suivent un cheminement habituel au KENYA en tachant de créer un rapport de force politique à base populaire.

2°/ L'ETAT ACTUEL DE CETTE LUTTE

Alors que "l'ère kenyatta" avait vu les représentants de la bourgeoisie bureaucratique monopoliser les leviers de commande de l'Etat, l'évolution de la composition des cercles dirigeants en 1980 fait apparaître plus de subtilités.

(1) - Voir bibliographie finale et particulièrement D. MARTIN : dépendance et luttes politiques au KENYA 1975 - 1977 : la bourgeoisie nationale à l'assaut du pouvoir d'Etat - Canadian Journal of African Studies vol. 12, n° 2, 1978, p. 233

- Pour une opinion contraire voir H. CAMPBELL : The So. Called National Bourgeoisie in KENYA - Ufa-Hamu IX (2) 1979, p. 86

a - Les hommes qui exercent la réalité du pouvoir sont toujours les représentants de cette bourgeoisie qui avait fait des investissements étrangers, un dogme de la politique économique du pays. Ces hommes sont l'actuel Président - D. Arap Moi, le Vice-Président - M. Kibaki, et l'ancien Ministre de la Justice - Ch. Njonjo, qui apparaît aujourd'hui comme le véritable inspirateur du régime. (Il a été créé spécialement pour lui, le 20 juin 1980, le nouveau ministère de l'Intérieur et des Affaires Constitutionnelles, ce qui le place en troisième position dans la hiérarchie gouvernementale).

b - Mais la praxis du pouvoir laisse apparaître un infléchissement dans la nature des objectifs poursuivis. On constate en effet que ceux-ci sont le fruit d'un compromis entre ceux de la bourgeoisie bureaucratique et ceux de la bourgeoisie nationale.

On peut expliquer cet infléchissement par plusieurs raisons.

Tout d'abord, les dirigeants kenyans ont pris conscience que les anciens objectifs avaient eu pour effet de former un groupe restreint d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires dont la corruption mettait en cause la stabilité du pays.

D'autre part, les représentants de la bourgeoisie nationale ont su habilement exploiter à leur profit les mécontentements populaires croissants.

Le calcul des hommes au pouvoir est donc simple : octroyer certains avantages à cette couche montante (la bourgeoisie nationale), afin qu'elle tempère les revendications des masses populaires.

Au terme de l'analyse de la structure du pouvoir et du processus de décision, on peut donc interpréter les orientations nouvelles de la politique du KENYA, et donc de sa politique étrangère, comme l'expression d'un compromis entre les aspirations des groupes au pouvoir et des groupes qui aspirent dans un climat de mécontentement populaire.

On comprend alors mieux qu'elle peut être la nature des objectifs de la politique générale.

SECTION 2 - La nature des objectifs de politique générale

Deux grandes options dominent la politique générale du KENYA : une option politique, la promotion du nationalisme et une option économique, le choix d'un modèle de développement de type capitaliste.

PARAGRAPHE 1 - L'OPTION POLITIQUE : LA PROMOTION DU NATIONALISME

Le Nationalisme est un des axes porteurs du régime et l'une des clés de l'attitude internationale du KENYA. Formé au moment de la lutte pour l'indépendance, le nationalisme est une donnée permanente de la vie politique kenyane.

A/ LA FORMATION DU NATIONALISME : LE MOUVEMENT MAU-MAU AU SERVICE DE L'IDEE NATIONALE

Au delà des péripéties qui ont donné naissance au mouvement et du rôle exact que Jomo KENYATTA a joué dans cette révolte (mais qu'il a, de toutes les façons, subtilement utilisée), le mouvement MAU-MAU avait une double signification (1) : il a été à la fois un mouvement de renouveau culturel et une révolte anti-coloniale.

1°/ UN MOUVEMENT TRIBAL

Oeuvre essentielle de la tribu Kikuyu, celle-ci a cherché à sauver une culture et une société en décadence. Mais, en privilégiant l'aspect tribal pour renforcer l'unité du mouvement, les Kikuyu ont en même temps exclu les autres tribus du KENYA de cette unité nouvelle.

C'est pourquoi le mouvement MAU-MAU se devait d'être aussi un mouvement anti-colonial, pour le KENYA en général et pour les Kikuyu en particulier, afin que les rites traditionnels puissent de nouveau s'exprimer. (Voir par exemple l'importance de l'excision pour Jomo KENYATTA (2)).

2°/ UNE REVOLTE ANTI-COLONIALE

Cet aspect de la révolte a eu deux buts essentiels : la liberté et la terre.

La revendication de la terre est liée à la spoliation des terres provisoirement abandonnées par le peuple Kikuyu au 18ème siècle.

Mais au delà de cette revendication territoriale, "les Kikuyu avaient conscience d'être à la pointe d'un combat dont l'enjeu dépassait le

(1) R. BUIJTENHUIJS : Un cas de tribalisme au service de la nation : le mouvement MAU-MAU R.F.E.P.A. n° 18, juin 1967, p.69

(2) J. KENYATTA : Au pied du Mont Kenya - Maspero - 1967

cadre Kikuyu et les dépassait en quelque sorte eux-mêmes. Les Kikuyu ont lutté pour le Kenya nouveau, leur libération en étant la cause. --

Une fois libérés, les dirigeants Kenyans devaient perpétuer le mythe afin de consolider l'unité fragile du pays.

B/ LA PERMANENCE DU NATIONALISME

Toutes les actions gouvernementales ont officiellement pour but de renforcer l'unité et l'intégrité du pays. Toutefois, deux phénomènes ont considérablement renforcé l'idéologie nationale : le rôle de Jomo KENYATTA et les prétentions des voisins du KENYA.

1°/ LE ROLE DE JOMO KENYATTA

Combattant de la première heure, il fut emprisonné de 1953 à 1961 (heureusement pour lui peut-être) au moment où la révolte MAU-MAU est la plus violente. Sans véritablement la soutenir directement, KENYATTA a su habilement en utiliser les ressorts.

Son emprisonnement a fait de lui un martyr et un héros national, toutes ethnies confondues.

Au moment de l'indépendance, il fut le seul candidat possible pour le poste suprême à la tête de la Nation. L'aurait-il été si le mouvement MAU-MAU l'avait obligé à prendre le maquis ou si le gouvernement britannique avait pu le contraindre à dénoncer ce maquis ?

Par la suite, Jomo KANYATTA a incarné l'unité du pays. Même si son appartenance au clan Kikuyu était rappelée, son prestige et son charisme étaient réels auprès de l'ensemble de la population.

De plus, le mythe MAU-MAU fut systématiquement entretenu à propos des prétentions territoriales ou économiques des voisins du KENYA.

2°/ LES PRETENTIONS DES VOISINS DU KENYA : facteur de consolidation de l'idéologie nationale.

Si le mythe MAU-MAU a certainement mieux survécu hors du KENYA que dans le pays, il renaît périodiquement quand l'indépendance nationale est menacée, de manière concrète ou plus souvent, de manière imaginaire, par ses voisins (essentiellement la Somalie).

A cette occasion, les dirigeants du pays ne manquent pas d'évoquer les durs moments de la conquête de l'indépendance et les crises qui ont mis en péril l'intégrité et l'unité du pays.

Il faut reconnaître que ces appels, savamment manipulés par les médias officiels, trouvent toujours dans l'opinion publique une réponse unanime transcendant les divers clivages ethniques ou sociaux.

On peut donc dès lors affirmer qu'un des pivots de la politique générale au KENYA repose sur le nationalisme politique. Mais, il n'est pas le seul.

Le KENYA, compte tenu des dynamiques qui animent son système politique a également choisi son modèle de développement économique.

PARAGRAPHE 2 - L'OPTION ECONOMIQUE : le choix d'un modèle de développement de type capitaliste

Après l'indépendance, malgré certaines contraintes coloniales, le KENYA pouvait opter pour un modèle de type socialiste.

Les groupes d'intérêts qui ont accédé au pouvoir en 1963 et qui s'y sont maintenus depuis, ont fait que les objectifs de la politique générale étaient très largement d'inspiration libérale.

Cette option fut le fruit d'une lutte politique entre 1963 et 1969. A la fin des années 1960, les grandes bases du "socialisme" kenyan (selon la terminologie officielle) étaient définitivement établies. Toutefois, la fin des années 1970 a légèrement infléchi cette option libérale.

A/ LA VICTOIRE DES "CONSERVATEURS" SUR LES RADICAUX

1°/ LES HOMMES ET LES PROJETS

La lutte pour le pouvoir oppose deux hommes, tous les deux investis de hautes responsabilités politiques, tous les deux leaders nationalistes et tous les deux membres de l'éthnie Luo. Cette lutte s'effectue néanmoins dans une totale allégeance au chef charismatique, Jomo KENYATTA.

a - Tom MBOYA, Ministre des l'Economie et de la planification (1) était partisan d'une planification indicative, du recours aux aides et aux investissements étrangers, du maintien de relations privilégiées avec l'ancienne métropole et, en général, de l'établissement de liens d'amités et de coopération au sein du bloc occidental.

b - Odinga OGINGA (2), Vice Président de la République, était avant tout un populiste. L'éradication de la pauvreté paysanne, son thème central, impliquait pour lui un autre modèle de développement économique, une planification plus impérative, une moins grande dépendance des flux externes, une nationalisation plus poussée de l'activité productive, et des relations étroites avec les pays socialistes.

(1) T. MBOYA - L'indépendance et après...
Présence Africaine 1963

(2) OGINGA - Not Yet Uhuru - A quand l'indépendance
Présence Africaine 1973

"Durant les premières années de l'indépendance, leur hostilité n'était inconnue de personne et leurs groupes respectifs n'épargnaient aucun effort pour déstabiliser l'autre". (1)

2°/ LES PERIPETIES DE LA VICTOIRE DE TOM MBOYA.

Dès 1965, les conservateurs réussissent à faire fermer l'Institut LUMUMBA, qui était très largement financé par les Soviétiques. Puis, peu à peu, les radicaux sont privés de leurs responsabilités réelles. Enfin, la victoire finale s'opère à LIMURU, en mars 1966, où les instances du parti unique (de fait) la KANU, décident de procéder à une réforme constitutionnelle dont l'objet essentiel est la suppression du poste de Vice-Président. Odinga OGINGA est écarté du pouvoir; il forme alors un nouveau parti, la KPU. A la suite de graves troubles en 1969, le parti est interdit et OGINGA se retrouve en prison. (2)

3°/ LES RAISONS DE CETTE VICTOIRE.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la victoire des conservateurs.

Tout d'abord - et pour les kenyans c'est la raison déterminante - le Président KENYATTA a jeté son poids dans la balance conservatrice.

Dès lors, la lutte pour le pouvoir était devenue par trop inégale compte tenu du prestige du "Mzee" (le Vieux, le Sage).

Ensuite, la coexistence pacifique n'est pas encore bien établie et c'est une époque où le Premier Ministre chinois déclare "l'Afrique mûre pour la révolution".

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le rôle considérable joué par la C.I.A dans l'affaire. Selon MFANYA KAZI (3), la centrale américaine a joué un rôle déterminant à la fois, au moment du mouvement MAU-MAU en aidant Tom MBOYA à organiser la Kenya Federation of Labour (Syndicat qui réclama très tôt l'indépendance) et à la fois, au moment de la lutte contre les radicaux dans les années 1960.

Durant cette période, la KFL, qui avait subsisté à l'indépendance, reçut officiellement le soutien de l'AFL-CIO aussi bien

(1) Voir C. GENTZER - The politics of Independent Kenya Heinemann (London) 1970

(2) Pour un récit plus détaillé, voir D. MARTIN in Le Monde Diplomatique - Le Kenya, Pion ou Allié de l'Occident ? février 1977

(3) M. KAZI - "CIA and African Trade Unions" Africa (Londres) n° 61, septembre 1976

que des fonds et des conseils de la CIA. Entre 1962 et 1963, il est admis que la CIA subventionnait à la fois la KFL au taux de 1000 livres sterling par mois, ainsi que diverses publications conservatrices.

De même, le premier ambassadeur Américain au KENYA avait pour tâche principale de "contrer les Russes et les Chinois qui tentaient de prendre pied sur le versant oriental du continent." (1)

Une fois acquise la victoire des conservateurs, ceux-ci pouvaient mettre en oeuvre les principes définis par eux.

B/ LES BASES DU "SOCIALISME"KENYAN

Dans son ouvrage, Tom MBOYA propose une voie "socialiste" pour le KENYA. En réalité, il s'agit bien d'une orientation capitaliste. Celle-ci sera reprise dans le "Sessessional Paper n° 10" en 1965, expression du non alignement économique qui en réalité servira de base à une politique économique de type libéral.

1°/ LE SESSESSIONAL PAPER N°10, 1965

Il s'agit de la charte du socialisme kenyan.

Toute option économique postérieure devra se faire en référence à cette charte intitulée "Le Socialisme africain et son application au développement du KENYA".

"Il est nécessaire d'éviter de faire dépendre le développement du KENYA d'une relation de satellite à l'égard d'un pays ou d'un groupe de pays. Une telle relation serait insupportable et constituerait une violation de l'indépendance politique et économique si chère au coeur de notre peuple. Le non alignement économique ne signifie pas une politique d'isolement, pas plus que le non alignement politique n'implique le refus de participer aux affaires du monde. Au contraire, il traduit une volonté et un désir:

a - d'emprunter un savoir technologique ^{et} des méthodes économiques ayant fait leurs preuves, à tout pays - sans engagement.

b - de rechercher et d'accepter l'aide technique et financière, de toute source - sans obligations.

c - de participer pleinement au commerce mondial - sans domination politique". (2)

(1) W. ATWOOD - The reds and the blacks, a personal aventure - Harper and Row (N.Y)

(2) Traduction de D. MARTIN, op cité

2°/ LA SIGNIFICATION RELLE DE CETTE CHARTE

Au delà du discours sur le non alignement, le contenu de cette charte recouvre en réalité une direction bien précise des futures relations économiques internationales du KENYA : les méthodes éprouvées, l'aide, la technologie, le commerce ne peuvent venir que des pays capitalistes.

De fait, les stratégies qui réaliseront ces objectifs seront essentiellement axées sur les pays industrialisés à l'économie ouverte.

Toutefois, la fin de l'ère Kenyatta et le début de l'activité des nouveaux dirigeants ont quelque peu infléchi ces options.

C/ LES VOIES NOUVELLES

Il s'agit là des options nouvelles, définies à l'occasion des deux dernières réunions des hauts responsables du pays en janvier 1978 et en juillet 1980.

Ce sont les objectifs de politique générale définis pour la décennie à venir. On ne peut, bien entendu, apprécier la réalisation de ces objectifs mais il est fondamental de les évoquer car d'une part, ils sont légèrement différents des objectifs passés et vont, d'autre part orienter les stratégies futures de la politique étrangère du KENYA, puisque selon le postulat défini et selon les dirigeants eux-mêmes (1), toutes les initiatives politiques doivent tendre à la réalisation de ces objectifs nouveaux.

Le schéma, ci-après, indique d'une part les anciennes options dont les hypothèses étaient basses, alors que les nouvelles options sont volontairement placées à un haut niveau.

(1) Voir le discours de D. Arap Moi à la 3ème conférence de juillet 1980 - Weekly Review July 25, 1980

DE POLITIQUE GENERALE (1)

<u>ANCIENNES OPTIONS</u> (hypothèse basse)	.	<u>OPTIONS FUTURES</u> (hypothèse haute)
1/ Kenyanisation du secteur public	.	1/ Kenyanisation du secteur privé
2/ Remplacement des techniciens coloniaux par des professionnels locaux	.	2/ Reconnaissance des métiers locaux
3/ Développement et occupation des bureaux, organisation et institution afin de mobiliser toutes les ressources nationales	.	3/ Dépersonnalisation des bureaux, organisation et institution
4/ Redistribution des terres colonisées	.	4/ a -- augmentation de la productivité agricole b -- mise en valeur des terrains non-exploités c -- extension des infrastructures dans les régions à faible productivité
5/ Attraction et protection des investissements directs étrangers	.	5/ a -- développement des entrepreneurs locaux b -- développement et protection des industries locales naissantes
6/ Développement des institutions financières pour servir les industries en région urbaine	.	6/ a -- développement du crédit pour l'agriculture b -- développement d'organes locaux de gestion et de distribution
7/ Développement des infrastructures urbaines	.	7/ Développement des infrastructures rurales
8/ Substitution à l'importation	.	8/ a -- diversification des industries b -- intégration de l'industrie et de l'agriculture

.../...

(1) Pour un développement plus détaillé de ces options (discours, programmes, réactions,...) voir Weekly Review - January 30, 1978
- July 25, 1980

- | | | |
|--|---|--|
| 9/ Extension de l'éducation
primaire | . | 9/ a -- créer des possibilités
d'emplois |
| | . | b -- adapter notre système
éducatif aux besoins du
futur |
| | . | |
| 10/ Mise en place du personnel
local dans l'industrie | . | 10/ Occuper les postes d'enca-
drement dans l'industrie |
| | . | |
| 11/ Développement de standards
moraux | . | 11/ A maintenir par des règles
lois et réglementation |
| | . | |
| | . | |
| | . | |
-

Remarquons que ces nouvelles options illustrent parfaitement les luttes profondes qui animent le système politique Kenyan. On retrouve, en effet, dans les options futures, l'ensemble des revendications de la bourgeoisie nationale montante.

Mais, si les représentants de la bourgeoisie bureaucratique ont cédé sur les principes, ils n'ont en rien cédé leur place.

Au terme de cette première partie, nous avons donc examiné quels étaient les déterminants de la politique étrangère du Kenya.

Cette politique est le fruit d'une interaction constante entre les contraintes qui pèsent sur l'acteur Kenyan, et les objectifs qu'il s'est assigné.

L'analyse des différentes stratégies internationales du Kenya, va maintenant mettre en évidence, qu'elles tendent à remplir ces objectifs, et éventuellement à surmonter ces contraintes.

DEUXIEME PARTIE

LA MULTIPLICITE DES STRATEGIES INTERNATIONALES
DE L'ACTEUR KENYAN.

Comme la plupart des pays contemporains, le KENYA pratique une double politique étrangère : une "high foreign policy" où les éléments purement politiques et diplomatiques dominent, et une "low foreign policy" recouvrant l'ensemble des relations économiques internationales.

A l'intérieur de ces deux politiques, le KENYA conduit une multiplicité de stratégies. Ces stratégies ont pour but officiel de remplir les objectifs généraux que le KENYA a fixé librement. La réalité est cependant éloignée de la théorie.

D'une part, nous avons vu qu'il pèse sur la réalisation de ces objectifs, même s'ils ont pour but de les réduire, un certain nombre de contraintes.

D'autre part, au-delà du discours officiel, il faut bien évidemment rechercher les fonctions précises de ces différentes stratégies internationales.

C'est pourquoi, après avoir analysé les manifestations de ces stratégies, (chapitre 1) nous essaierons d'en examiner les fonctions. (chapitre 2).

CHAPITRE PREMIER

LES MANIFESTATIONS

DES STRATEGIES INTERNATIONALES

DU KENYA

Pour remplir les objectifs définis par les dirigeants kenyans, une double politique a été élaborée : une "high foreign policy" et une "low foreign policy". L'originalité de ce comportement réside dans le fait suivant : il n'existe, apparemment pas, de dogmatisme dans la conduite de ces différentes stratégies. Le KENYA adopte une attitude pragmatique selon le cas d'espèce.

En fait, nous verrons (troisième partie) que la politique étrangère du KENYA est éminemment cohérente et obéit à une logique propre. Mais, au niveau de l'observation, on constate une politique tous azimuts, que ce soit dans le domaine politique, ou dans le domaine économique (section 2) (section 1)

SECTION 1 - LES STRATEGIES POLITIQUES INTERNATIONALES DU KENYA

Au niveau politique, le KENYA conduit une politique étrangère, pragmatique, adaptée au cas d'espèce. Le critère de variation est un critère géographique.

En effet, alors qu'au niveau mondial, la politique étrangère du KENYA est résolument pro-occidentale, le niveau africain laisse apparaître certaines variations, sinon ambiguïtés, dans cette politique, alors que le niveau local est de nature nationaliste.

PARAGRAPHE 1 - AU NIVEAU MONDIAL : L'OCCIDENTALISME

Au niveau mondial, la politique étrangère du KENYA est très nettement pro-occidentale. Malgré une politique officielle non alignée, le KENYA manifeste "un penchant manifeste pour l'Occident."⁽¹⁾

(1) The Weekly Review, n° 64, 3 mai 1976 NAIROBI

Cette attitude pro-occidentale se retrouve, d'autre part, au sein des organisations internationales où le KENYA adopte des positions conformes à l'idéologie du développement du Tiers-Monde, mais de natures très modérées par rapport à certains discours radicaux.

On peut d'ores et déjà dire qu'au niveau mondial, le politique étrangère du KENYA recouvre une apparence et une réalité : l'apparence du non alignement et du tiers mondisme, la réalité d'une attitude pro-occidentale.

A/ UN NON ALIGNEMENT ALIGNE AUX THESES OCCIDENTALES

1°/ LE NON ALIGNEMENT OFFICIEL

La politique étrangère du KENYA repose sur un pilier fondamental : le non alignement. Cette attitude recouvre la coexistence pacifique des états, une politique de bon voisinage, le droit pour chaque état de s'auto-déterminer, la souveraineté et l'intégrité territoriale ainsi que l'élimination de toutes formes de colonialisme, racisme et impérialisme.

Selon l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, M. Waiyaki, "les problèmes internationaux ne pourront trouver de solution dans un contexte d'alliances militaires ou de luttes idéologiques"(1)

C'est pourquoi le KENYA a toujours recherché à établir des relations avec tous les pays du monde, indépendamment de leur système politique idéologique ou économique.

La président A. Moi a récemment critiqué "l'importation des idéologies étrangères en Afrique" et affirmé qu'il fallait "glorifier les valeurs culturelles traditionnelles"(1)

Il s'agit là d'une des constantes du discours diplomatique officiel. Celui-ci repose donc sur des idéaux conformes à ceux de l'ensemble des pays en voie de développement.

La réalité, au niveau mondial, est néanmoins tout autre. Au delà des idéaux, c'est la "réalpolitik" qui domine la politique étrangère du KENYA.

2°/ L'ALIGNEMENT FACTUEL SUR LES THESES OCCIDENTALES

Dans les faits, et au niveau mondial, le KENYA adopte systématiquement des attitudes pro-occidentales, et plus spécifiquement les positions américaines. On pourrait démontrer le

(1) Daily Nation, 12 décembre 1979, NAIROBI

sur l'ensemble de la politique étrangère depuis l'indépendance. Dans le cadre de cette étude, nous préférons choisir une période de temps relativement courte 1979/1980, surtout parce qu'elle illustre la continuité de la politique étrangère de Jomo KENYATTA par ses successeurs.

En l'espace de moins d'un an, le KENYA a consciencieusement suivi les positions américaines sur les grands problèmes mondiaux de cette époque.

a - La condamnation de la prise d'otages américains en Iran :

Il faut au préalable savoir que l'Iran, avant la révolution de 1978, était (et est encore) le principal fournisseur de pétrole du KENYA. L'Iran du Shah, pro-occidental, était considéré comme le pays du Moyen-Orient le plus proche du KENYA.

A la suite de la prise d'otages des diplomates américains à la fin de l'année 1979, le KENYA l'a immédiatement condamnée; le président (de religion protestante) a "prié" en même temps que Jimmy CARTER et a, par la suite, suivi ses consignes de boycottage; (l'Arabie saoudite semble avoir remplacé l'Iran dans les échanges extérieurs du KENYA).

b - La condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan et le boycottage des Jeux Olympiques :

Peu de temps après cette prise d'otages, les soviétiques sont intervenus en Afghanistan. Dès cette intervention, le KENYA l'a fermement condamné au côté de la majorité des pays non alignés.

Ici aussi, le KENYA s'est rallié aux propositions de Jimmy CARTER et a décidé de boycotter les Jeux Olympiques de Moscou en juillet 1980.

Il s'agit là, peut-être, de la mesure la plus grave de conséquences pour le KENYA. En effet le KENYA possède les meilleurs coureurs de fond et de demi-fond du monde. Or, on connaît la valeur symbolique et nationaliste des médailles aux Jeux Olympiques. Se priver de celles-ci, c'est en même temps se priver d'un moyen de renforcer l'unité du pays.

c - L'accord sur les facilités militaires accordées aux USA :

Enfin, le 27 juin 1980, le département d'Etat américain a annoncé que le KENYA accordera de nouvelles facilités aériennes et navales aux USA en échange d'une aide économique. Les détails de cet accord n'ont toutefois pas été précisés.

Ainsi, en l'espace de moins de 8 mois, le KENYA s'est-il systématiquement aligné sur la politique étrangère des USA et a même facilité le redéploiement des forces américaines dans l'Océan Indien.

On retrouve cette attitude au sein des Organisations Internationales Universelles;

B/ UN DISCOURS MODERE ET DISCRET DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES UNIVERSELLES :

Selon le discours officiel, la promotion de la paix et l'élaboration d'un nouvel ordre économique international ne peut se faire qu'au sein des Nations Unies et de ses organisations subsidiaires. Au delà de ces principes, on constate que le discours du KENYA au sein des Organisations Internationales est à la fois discret et modéré.

1°/ UN DISCOURS DISCRET

Le KENYA ne s'est réellement jamais vraiment intéressé aux Organisations Internationales Universelles. Il y dispose de représentants qui suivent les rites habituels, il met en oeuvre les grandes résolutions des Nations Unies (Proche-Orient par exemple), mais son pragmatisme le conduit à constater que l'O.N.U n'est véritablement qu'un forum international. Comme le KENYA a peu de goût pour les grandes empoignades idéologiques et verbales, sa participation y est des plus réduites (sauf peut-être sa participation à la troisième conférence sur le droit de la mer car il s'agit d'un formidable enjeu économique).

2°/ UN DISCOURS MODERE

Le KENYA vote systématiquement au côté du groupe des 77. Toutefois, il exerce en son sein un rôle modérateur. Connaissant parfaitement bien les limites des concessions occidentales en matière de nouvel ordre économique international, il propose souvent des résolutions "réformistes" plutôt que radicales et si ce sont ces dernières qui l'emportent, il essaie d'en atténuer la portée.

C/ LE FONDEMENT DE CETTE ATTITUDE

Le fondement de cette attitude est double.

D'une part, il résulte des choix politiques opérés par le KENYA. Ce dernier est résolument anti-communiste. Le choix du camp occidental est donc inévitable, compte tenu des faibles perspectives qu'offre le non alignement "authentique".

D'autre part, il est le fruit de ce "background" idéologique hérité de l'ère coloniale et perpétué par les fréquents voyages à l'étranger, les bourses étudiantes et l'importation des "codes" de la société de consommation occidentale.

Si le sentiment national prime toute chose, "l'American Way of Life" régit la vie matérielle des élites nationales. Cet aspect sociologique et culturel a donc nécessairement des effets sur les politiques suivies.

PARAGRAPHE 2 - AU NIVEAU DU CONTINENT AFRICAIN : UN PAN AFRICANISME MODERE .

Au niveau africain, la position du KENYA est faite de réserves et d'ambiguïtés. Il est bien connu que le dénominateur commun de toutes les politiques étrangères des pays africains est représenté par la condamnation des régimes racistes d'Afrique Australe.

A cet égard, l'attitude du KENYA au delà, à nouveau, du discours officiel et de certains faits, reste très ambiguë. De même sur les grands problèmes africains contemporains, le KENYA est très réservé.

Cette attitude est assez surprenante alors que Jomo KENYATTA était, avec N'Krumah, Senghor et Nyerere, un des chefs historiques de la libération de l'Afrique. Or, dès l'indépendance, Jomo KENYATTA a eu peu de goût pour le panafricanisme de N'Krumah et a eu une activité africaine très réservée.

A/L'AMBIGUITE DE LA POSITION DU KENYA SUR L'AFRIQUE AUSTRALE

1°/ LES POSITIONS ET LES ATTITUDES CONDAMNANT LES REGIMES RACISTES ET SEGREGATIONNISTES

La doctrine officielle du pays condamne les régimes racistes d'Afrique du Sud, de Namibie et de l'ex-Rhodésie.

Considérant que la meilleure solution pour permettre à la majorité noire d'accéder au pouvoir est une solution politique et négociée, le KENYA n'en considère pas moins que la révolte armée est nécessaire si cette première solution s'avère un échec.

De même, il ne manque jamais de voter les résolutions onusiennes condamnant ces régimes et les pays qui leur fournissent des armes.

Enfin, lorsque le processus de règlement du conflit rhodésien s'est trouvé engagé, le KENYA a fait partie de la force du Commonwealth chargée du contrôle de ce processus. Le KENYA a même menacé de se retirer de cette force (Le Monde 16 janvier 1980) tant que des troupes sud-africaines se trouvaient dans le sud du pays.

Ainsi la politique officielle et les faits illustrent une attitude intransigeante à l'égard des pays africains qui ne mettent pas en oeuvre le principe de la majorité.

2°/ TOUTEFOIS, certaines positions et attitudes sont favorables non pas à une reconnaissance de ces pays, mais du moins à un dialogue.

Tout d'abord, Ch. Njonjo, un des personnages les plus influents du régime, a toujours souhaité entretenir un dialogue avec l'Afrique du Sud malgré les vives protestations du Ministre des Affaires Etrangères affirmant qu'il ne s'agissait pas là de la position officielle du gouvernement.

Ensuite, le gouvernement du KENYA n'a jamais véritablement aidé directement les mouvements de libération sauf en contribuant régulièrement (à la différence d'autres) au comité de libération de l'O.U.A.

Enfin, certains faits, sans être de nature à qualifier son attitude de réactionnaire comme celle du Malawi, laissent à penser que le KENYA ne met pas tout en oeuvre pour condamner le régime Sud Africain : l'aéroport de Nairobi sert d'escales à de nombreuses compagnies allant vers l'Afrique du Sud (comme d'ailleurs la Tanzanie socialiste) et c'est le chirurgien sud africain C. Barnard qui est venu examiner J. KENYATTA une semaine avant son décès.

B/ L'INTERET MITIGE POUR LES GRANDES AFFAIRES AFRICAINES :

Alors que Jomo KENYATTA faisait partie des chefs historiques de la libération de l'Afrique, il n'a joué par la suite presque aucun rôle dans la pan africanisme cher à N'Krumah.

L'échec des médiations entreprises par KENYATTA l'a conduit à se désintéresser des grands problèmes qui agitent l'O.U.A (il n'en a jamais été président), s'inquiétant plus de la pénétration soviétique sur le continent.

1°/ L'ECHEC DES MEDIATIONS DE KENYATTA :

Les rares fois, où le président KENYATTA s'est personnellement engagé sur la scène africaine, il n'a connu que des échecs.

Echec de la médiation à Stanleyville lors de la crise du Congo en 1964, échec de sa médiation pour réunir le M.P.L.A et l'U.N.I.T.A en Angola en 1975, mais réussite, mineure toutefois, dans la libération d'un britannique détenu par le maréchal Amin DADA.

2°/ DESINTERET ET LASSITUDE A L'EGARD DES GRANDS PROBLEMES QUI AGITENT L'O.U.A :

Il est paradoxal de constater qu'un des plus prestigieux leaders de l'Afrique Noire (J. KENYATTA) n'ait jamais été président de l'O.U.A

Même si le KENYA doit accueillir la prochaine conférence des chefs d'Etat membres de l'O.U.A, le président Arap Moi n'avait pas jugé utile de se rendre à la précédente réunion (Freetown juillet 1980).

Ce désintérêt ouvertement affiché s'explique en partie par la volonté d'éviter les pièges et les contradictions africaines conformément à l'attitude pragmatique du KENYA. Il participe régulièrement aux rites et aux palabres mais ne s'engage véritablement jamais dans les tentatives de règlement des problèmes internes à l'Afrique (sauf en Rhodésie).

3°/ INQUIETUDE FACE A LA PENETRATION SOVIETIQUE EN AFRIQUE :

Au delà des problèmes de l'Afrique Australe et de l'Afrique en général, c'est l'expansionnisme soviétique en Afrique qui inquiète surtout le KENYA.

Les dirigeants et la presse y voient le véritable danger qui peut menacer l'apparente unité et la stabilité de l'Afrique. D'autant plus que la pénétration soviétique s'effectue en partie dans les pays voisins du KENYA.

PARAGRAPHE 3 - AU NIVEAU REGIONAL (EST AFRICAIN): UN NATIONALISME INTRA-SIGEANT:

Les relations du KENYA avec ses voisins immédiats de l'Est Africain (Tanzanie, Ouganda, Soudan, Ethiopie et Somalie) ont toujours été tumultueuses sinon guerrières. Toutefois, l'amélioration des relations de bon voisinage figure au premier rang des préoccupations de la diplomatie kenyanne. En effet, le KENYA ne peut se permettre économiquement de vivre dans un environnement hostile. D'une part parce qu'il entretient de fortes relations économiques avec ses voisins, et d'autre part parce que les ressources du pays doivent être orientées vers le secteur civil plutôt que vers l'armée.

Le politique étrangère régionale du KENYA repose sur un dogme : l'intégrité et la sécurité du territoire national. Afin de préserver cette intégrité, le KENYA considère ses frontières comme intangibles. Comme l'East African community ne répondait pas à cet objectif, celle-ci échouera politiquement. Pour préserver ses frontières, il ira rechercher des alliés même contre nature.

A/ L'INTANGIBILITE DES FRONTIERES COLONIALES

Deux régions sont particulièrement contestées par ses voisins somaliens et ougandais : le Nord-Est et l'Ouest.

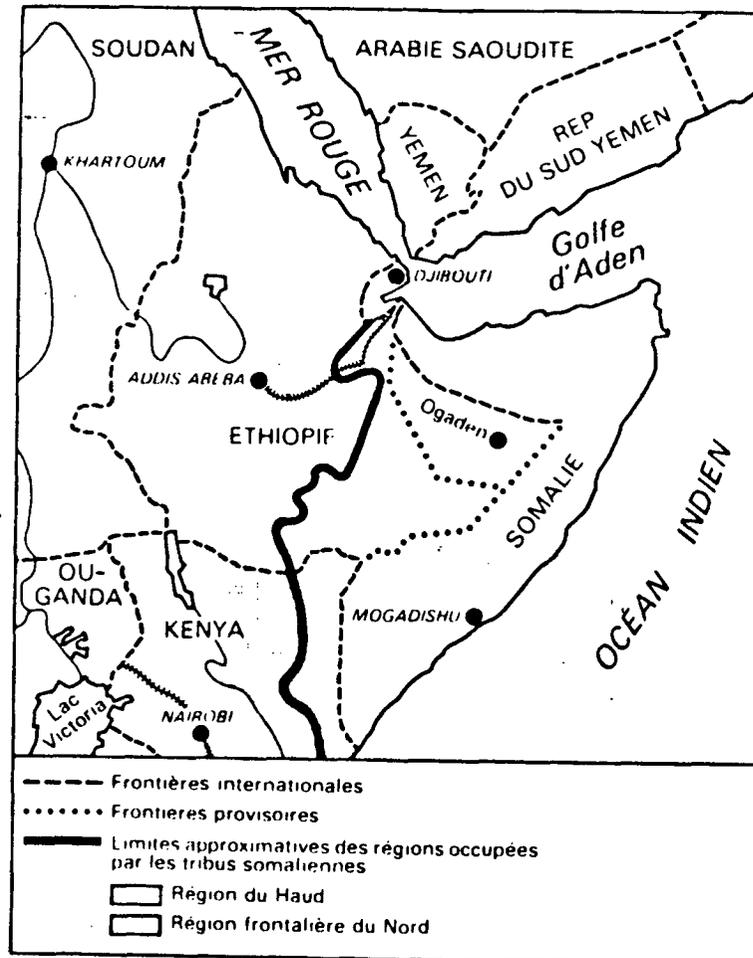
1°/ LE CONFLIT FONDAMENTAL AVEC LA SOMALIE

C'est le conflit le plus grave car perpétuel.

La Somalie apparaît pour les Kenyans comme l'ennemi juré et ancestral.

a - L'origine de la contestation remonte à la période coloniale. La Grande-Bretagne qui avait cédé en 1925 la province de Juba aux Italiens avait envisagé peu avant l'indépendance, de céder le Northern Frontier District (N.F.D.) à la Somalie, puis s'était ravisée, provoquant la rupture des relations diplomatiques entre Mogadiscio et Londres.

De plus, il existe une continuité ethnique Somali qui conduit la Somalie à revendiquer, non seulement le Northern Frontier District mais aussi l'Ogaden et Djibouti qui lui permettrait de réaliser "le rêve" de tous les Somalis : la Grande Somalie.



Carte du conflit somalo-éthiopien et du conflit somalo-kenyen.

(1)

b - Les conflits

1 - Le premier conflit a eu lieu peut après l'indépendance du KENYA. Des raids de "Shifta" (nomades armés) somali mettent en péril la jeune république. Ceux-ci exigent leur rattachement à la Somalie. Le KENYA, affirmant que celle-ci ravitaille et soutient cette sécession, conclue un accord d'assistance avec l'Ethiopie.

La guerilla larvée devait prendre fin en 1967 par l'accord d'Arusha (Tanzanie).

Les frontières coloniales étaient reconnues comme seules valables et les deux pays rétablissaient leurs relations diplomatiques.

(1) in B. BOUTROS-GHALI - Les conflits de frontière en Afrique
 Editions techniques et économiques. PARIS 1972

2 - Le deuxième conflit devait renaître à l'occasion de la reprise des prétentions somaliennes sur les territoires de la Grande Somalie, profitant du changement de gouvernement en Ethiopie en 1974.

Soutenus diplomatiquement par le nouveau régime Ethiopien ainsi que par l'envoi d'armes américaines en 1975/1976, le KENYA voyait les prétentions somaliennes de nouveau s'assoupir après la défaite somalienne dans l'Ogaden en 1978.

2 - Le conflit mineur avec l'Ouganda :

Même si ce conflit a été extrêmement mineur et de courte durée dans le temps (février 1976), il illustre bien le dogmatisme kenyan en matière d'intégrité territoriale. En février 1976, le maréchal Amin décide soudain de revendiquer la portion de territoire primitivement incluse dans l'Ouganda que l'Angleterre avait transféré au KENYA en 1902. En fait il s'agissait des meilleurs terres du KENYA, les highlands.

Le conflit est toutefois très vite réglé par une volte face du maréchal, mais il est intéressant du point de vue de la réaction kenyane. En l'espace de deux semaines, le pouvoir a mobilisé volontairement et/ou spontanément (selon les cas), toute la population du KENYA contre les prétentions de l'Ouganda, à un moment où le pouvoir était aux prises avec une des crises économiques les plus graves qu'ait connu le KENYA.

B/ LA SUPERIORITE DU NATIONAL SUR LE COMMUNAUTAIRE = L'ECHEC POLITIQUE DE L'EAST AFRICAN COMMUNITY :

L'East African Community créée en 1967 par le traité de Kampala et réunissant le KENYA, l'Ouganda et la Tanzanie était considérée comme "la forme la plus poussée de régionalisme international en Afrique, sinon dans tout le Tiers-Monde". (1)

Au delà des divergences économiques que nous évoquerons (section 2), la cause fondamentale de l'échec de la communauté est politique. "Il manquait une volonté politique pour maintenir les anciens liens". (2)

Le KENYA a préféré, dans le cadre d'un contentieux politique extrêmement lourd, faire jouer son dogmatisme national plutôt que de rechercher à tout prix une solution communautaire.

Il existe entre les trois membres de la communauté de très graves divergences qui l'ont emporté sur leurs convergences et leur sentiment communautaire (l'E.A.C a toujours été considérée comme l'idéal type d'une ébauche du pan africanisme).

(1) F. CONSTANTIN ; Année Africaine Bordeaux 1977 p. 404

(2) F. Moderne - Les dirigeants kenyans et la fin de la communauté est africaine

1°/ LES CONTENTIEUX POLITIQUES ENTRE LES TROIS PAYS A LA VEILLE DE L'ECHEC DE L'E.A.C :

Les relations entre l'Ouganda du Maréchal Amin et la Tanzanie de président Nyerere ont toujours été entrêment tendues.

Une des causes du blocage insitutionnel de l'E.A.C tient au fait que le président Nyerere a toujours refusé de rencontrer son homologue Ougandais.

a - Le contentieux KENYA - TANZANIE :

S'il n'y a jamais eu de conflits de frontière entre les deux pays, les difficultés entre NAIROBI et Dar Es Salaam sont plutôt d'ordre politico-économique.

Au delà d'une rivalité de prestige International entre les deux leaders historiques, le véritable contentieux entre les deux pays est fondé sur la divergence des choix politiques et économiques après l'indépendance. (1)

Alors que le KENYA optait pour la voie capitaliste et libérale, la Tanzanie "marquait sa volonté de suivre une voie socialiste austère et sans concession"(1). Par la suite, les amitiés chinoises de celle-ci ne firent qu'aggraver les choses.

Après un certain modus-vivendi de dix ans, les organes de presse des deux pays s'accusent mutuellement des pires maux de l'Est Africain.

Le KENYA est accusé de vouloir dominer l'E.A.C alors que l'on reproche à la Tanzanie ses mesures protectionnistes. Après une série d'incidents (fermetures des frontières, expulsions...), le démantèlement de la communauté était inévitable puisque les relations entre la Tanzanie et l'Ouganda étaient bloquées et que celles entre le KENYA et l'Ouganda venaient de se dégrader très gravement.

b - Le contentieux KENYA-UGANDA :

Même si le KENYA a toujours préféré le Maréchal Amin à son prédécesseur déchu, Milton Obote, les relations entre les deux pays ont, elles aussi, été extrêmement tendues surtout durant l'année 1976 où après les revendications ougandaises sur le KENYA, celui-ci était accusé (à juste raison) d'avoir facilité le raid israélien sur Entebbe, permettant ainsi aux soldats israéliens de détruire l'aviation ougandaise.

"La communauté Est Africaine n'était plus viable dès lors que chacun des états membres avait pris son parti de sa dislocation et recherchait des solutions de rechanges. Dans ce processus, le KENYA par sa seule puissance économique, a sans doute pesé d'un poids très lourd. Mais sous l'angle politique, ses responsabilités n'ont pas été plus grandes que celles de ses partenaires. Dans ces conditions, rien ne pouvait sauver l'idéal communautaire ". (1)

2°/ EVOLUTION DES TROIS PAYS DEPUIS 1977 :

Le facteur décisif de cette évolution, mis à part la mort de J. KENYATTA, est l'invasion de l'Ouganda par l'armée tanzanienne

(1) F. MODERNE op cit.

en novembre 1978, à la suite d'une incursion ougandaise en territoire tanzanien.

A la suite de cette intervention et du départ du Maréchal Amin en avril 1979, les gouvernements se succèdent en Ouganda avec, semble-t-il, la complicité de la Tanzanie.

Cette évolution peut-elle favoriser une renaissance de l'E.A.C ? Il ne le semble pas et ce pour une raison essentielle : cette intervention a confirmé les soupçons du KENYA à l'égard des velléités sub-impérialistes de la Tanzanie et a permis le retour du vieil adversaire idéologique du KENYA en Ouganda, Milton Obote.

Ce nouvel encerclement au Sud et au Nord a amené le KENYA à rechercher de nouveaux alliés afin de garantir son intransigeance territoriale.

C/ LA RECHERCHE DE NOUVEAUX ALLIES REGIONAUX .

1°/ L'ALLIANCE CONTRE NATURE : L'ETHIOPIE .

Devant la crainte partagée d'une offensive somalienne visant à récupérer des territoires peuplés par des populations liées par la langue et la culture, l'Ethiopie impériale et le KENYA avaient signé en 1964 un accord mutuel d'assistance militaire.

A la suite de la reprise de l'expansionisme Somali, le KENYA a confirmé ce traité et a même conclu en janvier 1979 un traité d'amitié avec, cette fois l'Ethiopie Marxiste Léniniste.

Cette alliance contre-nature entre deux pays dont les orientations sont si différentes illustre à quel point les questions d'intégrité nationale dominent la diplomatie du KENYA.

2°/ L'ALLIANCE RENFORCEE : LE SOUDAN .

Des voisins immédiats, seul le Soudan peut véritablement être considéré comme un allié sûr. C'est pourquoi il a été décidé en 1978 d'augmenter considérablement les relations de coopération entre les deux pays afin d'unir les deux économies dans une relation d'inter-dépendance.

De même, la réconciliation (temporaire ?) entre le Soudan et l'Ethiopie en mai 1980 a été naturellement fort bien accueillie en KENYA.

Enfin, le KENYA et le SOUDAN ont suscité une rencontre avec la Tanzanie le 6 juin 1980 afin de régler la question ougandaise.

Même si cette réunion fut un échec et si elle a renforcé l'alignement de l'Ouganda sur la Tanzanie, elle a eu pour effet induit, de créer un axe très rigide entre le Soudan et le Kenya.

C/ L'ALLIANCE DESIREE : LE ZAMBIE ET LE ZAIRE .

En fait, la situation géographique du KENYA le met à distance des pays avec lesquels il aurait tendance à s'entendre le mieux : le Zaïre et surtout la Zambie qui depuis le refroidissement de ses relations avec la Tanzanie s'est tournée vers le KENYA pour acheminer ses exportations.

Au niveau politique, le KENYA conduit donc des stratégies internationales de nature pragmatique, adaptées aux situations et correspondant à ses intérêts. On retrouve pleinement cette situation au niveau économique, où les stratégies internationales, déterminées par les contraintes pesant sur la société, s'efforcent de remplir les objectifs de politique générale.

SECTION 2 - LES STRATEGIES ECONOMIQUES INTERNATIONALES DU KENYA .

Les stratégies économiques internationales du KENYA ont connu une évolution sensible. Si la satisfaction des objectifs de politique générale reste toujours le but à atteindre, la direction donnée à ces stratégies économiques s'est infléchie depuis le milieu des années 1970, sans toutefois que soient remises en question les orientations passées.

Même si l'on peut constater la permanence de structures traditionnelles d'échange, on observe donc un redéploiement des relations économiques internationales du KENYA.

PARAGRAPHE 1 - LA PERMANENCE DES STRUCTURES TRADITIONNELLES D'ECHANGES .

Comme sur le plan politique, la nature des stratégies économiques internationales varie. Alors que sur le plan mondial, le KENYA a des relations privilégiées mais dépendantes avec les pays industrialisés, il exerce sur l'ensemble économique Est Africain un leadership économique.

A/ DES RELATIONS ECONOMIQUES PRIVILEGIEES MAIS DEPENDANTES AVEC LES PAYS INDUSTRIALISES .

Bien que pratiquant une politique officielle non alignée, le KENYA "manifeste un penchant pour l'occident". Ce penchant qui est la résultante d'un ensemble de facteurs, a conduit le KENYA à voir son économie dépendre en très grande partie de la permanence des flux économiques avec l'occident.

1°/ LES FACTEURS EXPLICATIFS DE CETTE RELATION PRIVILEGIEE :

La relation privilégiée entre le KENYA et les pays industrialisés s'explique par ses options de politique générale et étrangère. Toutefois, certains facteurs sont, à cet égard, plus importants que d'autres.

a - L'ambiguïté du non alignement économique :

- Le non alignement économique officiel repose sur les recommandations du sessional paper n° 10 (1965). Celui-ci recommande, entre autres, "d'emprunter un savoir technologique et des méthodes économiques ayant fait leurs preuves, à tout pays, sans engagement."

- Ce paragraphe laisse clairement entendre que les pays dont les méthodes économiques ont fait leurs preuves sont les pays occidentaux et ne peuvent en aucun cas être les pays socialistes dont les tares économiques sont régulièrement dénoncées par la presse kenyanne.

Dès lors, le choix est simple : le développement économique du pays se fera suivant la méthode capitaliste, la libre entreprise l'ouverture économique sur le monde (les pays occidentaux en fait), et selon les "lois du marché". A partir de là, le KENYA va s'ouvrir aux investissements étrangers.

b - L'accueil favorable et protégé des investissements étrangers :

Alors que la plupart des pays en voie de développement vont protéger leur indépendance économique par un code des investissements étrangers restrictif, le KENYA va ouvrir ses frontières à ces investissements à des conditions extrêmement favorables.

Les firmes ayant effectué un investissement sur place pourront rapatrier les bénéfices qu'elles auront réalisés.

L'exemple de cette publicité de la Banque Centrale du KENYA illustre bien cette politique.

(cf. page suivante)

L'investissement étranger et le rôle de la Banque centrale au Kenya

Le Kenya a une économie mixte, dans laquelle le secteur privé joue un rôle essentiel dans la création des activités de production. L'attitude officielle des pouvoirs publics envers l'investissement étranger est amicale. Le gouvernement protège l'investissement privé, étranger et local, contre l'expropriation, grâce à des dispositions contenues dans la Constitution du Kenya.

La loi pour la Protection de l'Investissement Etranger prévoit une protection légale de l'investissement étranger approuvé. En vertu de cette loi, le ministre des finances peut délivrer un « Certificat d'Entreprise Approuvée » à toute société étrangère dont l'investissement est jugé comme étant dans l'intérêt de l'économie nationale. Cela peut s'appliquer aussi bien aux investissements nouveaux qu'aux investissements de bénéfices réalisés au Kenya. Ce certificat garantit le droit de rapatrier les bénéfices, ainsi, éventuellement, que l'intérêt du capital et ce capital lui-même.

De généreux abattements fiscaux s'appliquent aux investissements nouveaux dans l'industrie manufacturière : ils comprennent un abattement initial pour investissement égal à 20 % du coût des bâtiments industriels, installations et machines, auquel s'ajoutent des abattements annuels. L'impôt sur le revenu des sociétés domiciliées au Kenya est de 45 %, tandis que le taux pour les sociétés non résidentes est de 52.5 % des bénéfices, en excluant les dividendes reçus de sociétés résidentes.

La Banque centrale est la principale institution financière du Kenya, investie de pouvoirs techniques en matière de crédit et de pouvoirs juridiques pour réglementer les opérations des banques commerciales. Tout en assistant le gouvernement de son expertise pour la politique monétaire et en assumant la fonction de prêteur de dernier ressort, la Banque joue le rôle de banquier de l'Etat. Dans ses relations avec le marché monétaire et le marché des capitaux, elle est le moyen d'encourager le développement d'établissements financiers locaux et de guider leurs opérations afin de répondre aux grands objectifs économiques du pays.

La Banque centrale soutient les objectifs d'investissement du gouvernement, exprimés dans ses plans de développement. Sa ferme conviction est que les devises étrangères disponibles, qui sont en nombre limité, doivent être utilisées à des fins productives. La Banque croit aussi que la production économique doit avoir une base saine et que les industries doivent comporter une forte participation de la main-d'œuvre et des matériaux locaux. Elles doivent également, chaque fois que c'est faisable, être le fait de citoyens du Kenya. La politique délibérée de la Banque est donc de limiter le montant du crédit qui peut être emprunté par les sociétés à capitaux étrangers travaillant dans les secteurs de la commercialisation et de la distribution. Pour les sociétés à capitaux étrangers basées sur l'agriculture et le tourisme, non seulement les plafonds d'emprunt sont libéraux, mais les investissements dans ces secteurs bénéficient d'encouragements de toute sorte. Il convient cependant de noter que le contrôle des changes, au Kenya, est bienveillant et libéral, par comparaison avec beaucoup de pays en voie de développement. En outre, la Banque est habituellement très souple dans la façon dont elle exerce des contrôles quelconques.

La pierre angulaire des politiques menées par le gouvernement est une croissance économique viable. Il est important pour tous, au Kenya, d'assurer la stabilité. La politique monétaire, œuvrant en harmonie avec la politique budgétaire, a engendré dans le passé un remarquable développement économique et a attiré l'investissement étranger. A cause de cela, la Banque a pu maintenir une monnaie solide, des taux d'intérêt modérés et un climat attractif pour les investissements.

c - L'africanisation de surface :

Même si la politique d'africanisation a réussi à placer à la tête des centres de pouvoir des africains, au détriment essentiellement des asiatiques, la réalité du pouvoir économique reste néanmoins dans la plupart des cas, aux mains d'une communauté blanche et asiatique. Le Président et le Vice-Président des grandes sociétés sont des Noirs, l'équipe dirigeante de la société est constituée le plus souvent d'Asiatiques et de Blancs.

Ainsi, les compagnies étrangères qui doivent intégrer du personnel local dans leur direction savent que la réalité du pouvoir restera entre leurs mains.

d - "Le background" commun :

Enfin, les Kenyans (ou tout au moins la classe dirigeante actuellement au pouvoir) partagent la même idéologie en matière économique, que leurs homologues occidentaux.

Le développement des relations est donc basé sur un intérêt partagé, fructueux et bien compris entre les deux communautés.

e - La permanence des structures économiques coloniales :

Depuis l'indépendance, les dirigeants Kenyans n'ont pas réellement cherché à modifier les structures économiques héritées de la période coloniale. La conséquence de cette attitude a été de perpétuer une extraversion économique vers l'ancienne métropole en particulier, et vers les pays industrialisés en général, rendant ainsi le KENYA dépendant de l'Occident.

2°/ LES EFFETS DE CETTE RELATION PRIVILEGIEE : LA DEPENDANCE A L'EGARD DE L'OCCIDENT :

La conséquence de cette relation privilégiée est d'avoir conduit le KENYA à dépendre presque exclusivement des flux économiques venant des pays occidentaux. Pour continuer à se développer, le KENYA a besoin de l'occident.

Sans anticiper sur le problème de savoir si l'occident a besoin du KENYA, on peut déjà affirmer que cette dépendance a affecté, affecte et affectera considérablement le processus de décision politique.

(Afin de ne pas tomber dans les commentaires apocalyptiques sur la dépendance, on peut d'ores et déjà affirmer que les coûts de la dépendance économique sont largement contrebalancés par les avantages tirés du système international; voir troisième partie).

L'analyse de cette dépendance s'effectue à tous les niveaux économiques : commercial, industriel, financier, économique-culturel.

a - Le niveau commercial

La relation privilégiée qui existe entre le KENYA et les pays occidentaux peut être vérifiée et analysée à partir de deux indices : la balance commerciale et la direction des flux commerciaux.

1 - La balance commerciale

Celle-ci a toujours été déficitaire. Alors que l'on remarque qu'elle est excédentaire avec les pays Est Africains, illustrant ainsi l'impérialisme économique du KENYA, elle est par contre extrêmement déficitaire avec les pays occidentaux (spécialement pour l'année 1978).

BALANCE OF TRADE, 1974-1978

Table 7.1 K£million

	1974	1975	1976	1977	1978
IMPORTS—					
From outside East Africa*	369.4	352.1	393.8	529.2	658.8
Commercial	350.3	319.5	364.1	493.3	628.9
Government	19.1	32.6	29.7	35.9	29.9
From Uganda and Tanzania	14.5	10.4	13.1	2.2	2.3
TOTAL	383.9	362.6	407.0	531.4	661.2
EXPORTS—					
To Markets outside Africa**	163.0	169.0	268.8	428.9	336.7
Re-exports	7.1	7.5	9.7	11.0	17.8
To Uganda and Tanzania ..	65.6	61.5	66.6	61.9	41.2
TOTAL	235.7	238.0	345.1	501.8	395.7
BALANCE OF TRADE—					
With Markets outside E. Africa	-199.3	-175.7	-115.3	-89.3	-304.3
With Uganda and Tanzania ..	+51.1	+51.1	+53.5	+59.7	+38.9
TOTAL	-148.2	-124.6	-61.8	-29.6	-265.5

*Described in the Annual Trade Report as "Direct Imports".

**Described in the Annual Trade Report as "Domestic Exports".

Source : Economic Survey 1979 - Republic of KENYA - NAIROBI .

La raison de ce fort déficit est l'augmentation des prix du pétrole, combinée à une forte inflation de produits manufacturés importés en grand nombre des pays industrialisés depuis la reprise économique de 1977.

Ceci malgré les cours soutenus du café et du thé.

b - La direction des flux commerciaux

Il est à peine besoin de commenter la série de tableaux que nous présentons. Alors qu'une économie ouverte et dynamique cherche à multiplier ses partenaires économiques, la direction des échanges commerciaux du KENYA reflète cette dépendance à l'égard des marchés occidentaux (surtout pour les importations). Mais depuis l'éclatement de l'East African Community (1977), les exportations du KENYA se dirigent, elles aussi, en priorité vers l'occident.

L'ancienne métropole reste toujours le partenaire privilégié, mais elle est très nettement concurrencée par les autres pays européens notamment la République Fédérale Allemande ainsi que l'Amérique du Nord.

Table 7.11

ORIGIN OF TOTAL IMPORTS, 1974-1978

K£'000

	1974	1975	1976	1977	1978
E.E.C.—					
United Kingdom	71,123	75,707	77,043	95,218	145,977
West Germany	38,515	29,186	40,974	57,852	87,771
Italy	13,117	13,284	12,914	22,006	33,489
France	12,849	9,968	10,820	26,316	30,832
Netherlands	14,587	7,429	9,601	10,901	15,096
Other	8,995	9,441	11,645	16,859	25,578
TOTAL	159,186	145,015	162,997	229,152	337,743
Other Western Europe Total	20,501	17,978	19,621	27,969	29,512
Eastern Europe Total	10,903	3,496	3,742	4,246	5,340
U.S.A.	21,376	25,556	23,672	30,482	41,108
CANADA	2,814	5,799	6,270	5,276	3,877
AFRICA—					
Tanzania	10,686	9,166	12,406	1,622	353
Uganda	3,843	1,486	818	581	1,977
Zambia	1,996	549	824	1,030	1,575
Other	2,206	1,461	2,546	4,923	5,271
TOTAL	18,731	12,662	16,594	8,156	9,176
MIDDLE EAST—					
Iran	36,528	51,355	68,381	45,506	44,816
Other	34,971	32,261	28,997	44,860	28,843
TOTAL	71,499	83,616	97,378	90,366	73,659
FAR EAST AND AUSTRALIA—					
Australia	2,187	5,666	2,211	5,291	10,291
Japan	41,954	31,384	45,034	65,603	67,912
India	6,763	6,379	7,922	11,720	15,818
China (Mainland)	4,627	1,471	3,055	5,814	5,093
Other	17,185	11,906	17,492	25,552	23,836
TOTAL	72,716	56,806	75,714	113,980	122,950
All other countries	5,879	11,435	353	21,260	37,238
Parcel Post and Special Transactions	270	223	656	559	553
TOTAL	383,875	362,586	406,997	531,446	661,156

DESTINATION OF TOTAL EXPORTS*, 1974-1978

Table 7.12

K.E'000

	1974	1975	1976	1977	1978
E.E.C.—					
United Kingdom	18,700	22,691	36,072	63,594	57,273
West Germany	17,874	19,189	42,123	85,951	56,935
Italy	4,440	5,771	13,874	13,442	18,874
France	1,863	1,459	3,415	6,074	5,685
Netherlands	11,445	7,477	17,052	51,345	24,296
Other	10,582	4,407	6,349	11,761	9,192
TOTAL	64,904	60,994	118,885	232,167	172,255
Other Western Europe Total	11,637	11,287	21,012	26,273	21,494
Eastern Europe Total	2,968	2,301	3,301	14,891	6,995
U.S.A.	8,028	8,409	18,378	27,592	18,473
CANADA	3,239	5,039	6,096	8,458	5,378
AFRICA—					
Tanzania	25,949	28,540	33,442	9,822	2,757
Uganda	39,676	32,910	33,162	51,992	38,429
Zambia	10,913	8,218	9,018	6,897	5,702
Other	19,345	25,360	32,227	41,550	46,990
TOTAL	95,883	95,028	107,849	110,261	93,877
MIDDLE EAST—					
Iran	331	964	955	2,065	1,566
Other	4,297	4,619	5,040	10,561	9,043
TOTAL	4,628	5,583	5,995	12,626	10,609
FAR EAST AND AUSTRALIA—					
Australia	1,140	1,740	1,393	1,848	1,450
Japan	5,364	6,333	4,551	5,233	3,810
India	2,820	2,862	2,545	1,623	1,702
China (Mainland)	1,787	1,402	413	1,463	2,705
Other	10,874	7,503	17,295	16,612	16,905
TOTAL	21,985	19,840	26,197	26,779	26,572
ALL OTHER COUNTRIES	8,200	10,884	13,653	11,833	10,773
AIRCRAFT AND SHIPS STORES	14,135	18,617	23,696	30,939	29,314
ALL EXPORTS	235,697	237,982	345,062	501,819	395,740

*Excluding gold and currency but including Re-Exports.

- Direction des Flux commerciaux en %

DESTINATION DES EXPORTATIONS DU KENYA (en %)

	1974	1975	1976	1977	1978
Europe	32,18	30,36	40,60	51,60	48,50
Amérique du Nord	4,70	5,62	7,10	7,20	6
Australie & Japon	2,70	3,39	1,72	1,42	1,31
Occident, total...	39,58	39,40	49,42	60,20	55,81
Afrique	40,32	39,9	31,2	22,10	23,45
Pays de l'Est & Chine	2	1,55	1,08	3,30	2,43
Moyen-Orient....	1,90	2,35	1,74	2,52	2,65
TOTAL	83,8	83,2	83,44	88,12	84,34

ORIGINE DES IMPORTATIONS DU KENYA (en %)

	1974	1975	1976	1977	1978
Europe	46,72	44,01	39,12	46,30	55,08
Amérique du Nord	6,30	8,45	7,18	6,45	6,75
Australie & Japon	11,50	10	11,33	12,76	11,75
Occident, total...	64,52	62,46	57,63	65,50	73,58
Afrique	4,86	3,41	4	1,45	1,3
Pays de l'Est & Chine	4,05	1,35	5,42	1,8	1,57
Moyen-Orient....	18,6	22,6	23,3	16,25	11,05
TOTAL	92,03	89,82	90,35	85,07	87,50

- Direction partielle des flux commerciaux en %.

Source : Economic Survey - Republic of KENYA - NAIROBI 1979

b - Le niveau industriel : les firmes multi-nationales

Si le KENYA a connu et connaît une forte industrialisation, le "mérite" en revient presque exclusivement au dynamisme des firmes multi-nationales.

Celles-ci viennent bien évidemment, comme dans beaucoup de pays en voie de développement, des pays occidentaux, illustrant une nouvelle fois cette relation privilégiée.

L'accueil de ces firmes multi-nationales est favorable compte tenu de la législation sur les investissements étrangers (partiellement mais très peu réformée en 1979).

Par ailleurs, les firmes multi-nationales contrôlent, en l'absence de législation sévère, l'orientation de la politique industrielle.

D'une part, les firmes contrôlées, directement ou indirectement par les firmes multi-nationales, ne sont pas prêtes à laisser s'implanter une concurrence locale dans les secteurs où elles opèrent. Pour ce faire elles s'appuient sur la couche de bureaucrates qui profitent de ces firmes multi-nationales et obligent les petits entrepreneurs kenyans à se contenter d'entreprises de taille réduite concentrées dans les petites villes (nettoyage, garage, menuiserie).

D'autre part, ce sont les firmes multi-nationales qui furent chargées en 1966 de créer un secteur de substitution aux importations. Quinze ans plus tard, on constate que le KENYA est encore extrêmement dépendant de l'extérieur pour la fourniture de biens intermédiaires (à 61 %) et biens de production (à 68 %). Seuls les biens de consommation sont en partie produits sur place mais ils profitent essentiellement à certaines couches sociales de la société

Ainsi, les firmes multinationales ont perpétué la dépendance du KENYA alors qu'elles devaient l'alléger voire la supprimer.

Enfin, conformément à la stratégie de toute firme multi-nationale, elles sont "incitées par toutes sortes de moyens à expatrier des devises qu'elles n'ont ni gagnées ni épargnées, à surfacturer leurs importations, à s'installer confortablement à l'abri des barrières protectionnistes. Le gouvernement a le pouvoir de changer tout cela". (1)

Pour la première fois de son histoire économique, le KENYA a pris à la fin de l'année 1978 des mesures dirigistes afin de freiner ces pratiques laxistes dont les conséquences sur la balance des paiements étaient catastrophiques.

(1) Banque Mondiale - KENYA into the second decade - The John Hopkins University Press, LONDON, 1975

c - Le niveau financier

Au niveau financier, les relations avec l'occident dominent la question.

1 - Le système bancaire

Celui - ci est dominé par les grandes banques américaines et européennes. Ce phénomène entraîne un processus d'octroi de crédits bancaires, typiques des économies extraverties.

"Le Système bancaire canalise l'épargne rurale (très abondante) vers les villes pour la prêter aux compagnies étrangères qui trouvent moins cher d'emprunter au KENYA qu'à l'étranger, pendant que la majorité des petits fermiers n'ont aucun accès au crédit" (1).

En 1974, les agences rurales des banques apportaient 1/3 des dépôts, alors qu'elles ne recevaient qu'1/5 du total de leurs prêts et avances.

Malgré certaines législations nouvelles, limitant l'octroi de prêts aux sociétés étrangères et facilitant les prêts pour les petits entrepreneurs kenyans, le système fut aisément tourné grâce à la corruption et aux habitudes prises.

2 - L'aide étrangère

Elle est aussi dominée par les pays industrialisés, renforçant ainsi selon les principes classiques de l'aide, la relation privilégiée des flux commerciaux entre les deux partenaires.

Le Kenya est un des pays les plus récepteurs d'aide dans le monde et son développement dépend étroitement de celle-ci.

13 % du programme budgétaire de développement est financé par l'aide extérieure, 60 % du déficit budgétaire est lié à l'aide.

Comme l'équilibre de la balance commerciale et de la balance des paiements tient à la forte tenue des cours du café et du thé, une incertitude chronique domine l'ensemble de la politique économique du KENYA et plus spécialement le financement des investissements à long terme.

C'est pourquoi il est nécessaire de penser en terme d'aide et de capitaux étrangers pour réaliser et assurer la réalisation de ces investissements.

La Banque Mondiale est encore plus pessimiste. Malgré l'amélioration temporaire de sa balance des paiements due aux prix

(1) Banque Mondiale - KENYA into the second decade - The John Hopkins University Press, LONDON, 1975

élevés du café, le KENYA aura encore besoin d'une forte augmentation de l'aide étrangère et surtout d'une aide financière à des conditions très favorables; faute d'un relèvement des niveaux de l'aide, les programmes du gouvernement, quelque bien conçus qu'ils soient en termes d'objectifs sociaux et économiques, devront être réduits. (1)

TOTAL DE L'AIDE AU KENYA (FIN 1977)

GRANT = DON

<i>Sector</i>	<i>Grants (US\$m)</i>	<i>Loans</i>	
Agriculture, livestock, forestry, fisheries	121.440	325.359	LOAN = PRET
Water development	61.952	134.359	
Industrial development	15.605	67.392	
Education and training	77.623	26.729	
Transport and communications	24.273	215.250	
Health	32.066	6.261	
Energy	21.878	95.889	
Natural resources	2.267	0.909	
Tourism and wildlife	1.382	17.000	
Population	16.052	12.000	
Urban development	5.413	16.000	
Multisector assistance	48.062	-	
Balance of payments	5.000	76.007	
Miscellaneous	26.797	-	

REPARTITION PAR PAYS (FIN 1977) - PRETS ET DONNS CONFONDUS

SELON LE SECTEUR AIDE

<i>Country, Organization and Region</i>	<i>US\$m</i>		<i>US\$m</i>
<u>Agriculture</u>			
World Bank	136.937		
Britain	122.608		
France	57.572		
United States	42.533		
EEC	17.550		
Netherlands	15.040		
Sweden	14.745		
Norway	11.587		
West Germany	9.607		
		<u>Country, Organization and Region</u>	
		<u>Transport and communications (cont)</u>	
		Norway	13.185
		Canada	12.682
		ADB	11.817
		<u>Tourism and wildlife</u>	
		World Bank	17.000
		<u>Urban development</u>	
		World Bank	16.000
		EEC	3.071
		Denmark	1.750
		<u>Population</u>	
		World Bank	12.000
		Sweden	5.319
		United States	4.624
		UNFPA	2.626
		<u>Energy</u>	
		World Bank	63.000
		EEC	30.818
		Britain	19.329
		<u>Balance of payments support</u>	
		IMF	69.562
		OPEC	5.000
		West Germany	4.717
		Finland	1.728
		<u>Multisector assistance</u>	
		West Germany	15.630
		Norway	8.204
		Netherlands	7.300
		Denmark	4.445
		<u>Transport and communications</u>	
		World Bank	121.000
		United States	23.848
		Japan	23.542
		West Germany	17.453

(1) OPUS CITE

REPARTITION DE L'AIDE SELON LES PAYS

<i>Country</i>	<i>Loans (US\$m)</i>
West Germany	68.302
EEC	60.700
France	56.051
USA	47.050
Netherlands	40.964
Japan	23.542
Canada	19.499
ADB	15.327
Sweden	6.596
Switzerland	5.970
ABEDA	5.000
Finland	4.197

PRETS

Major loans to Kenya at 31 December 1977

<i>Country</i>	<i>Grants (US\$m)</i>
Britain	110.877
Sweden	77.615
Norway	50.884
West Germany	40.556
Netherlands	40.456
USA	39.659
Canada	27.120
Denmark	20.972
EEC	12.162

DONS

Grants to Kenya at 31 December 1977

SOURCE : G. ARNOLD - Aid in Africa - Kogan
Page

1979

d - Le niveau économique - culturel : L'importance économique et sociologique du tourisme.

Le tourisme représente la deuxième source de devises étrangères après l'exportation du café. Il constitue un des piliers de l'économie kenyanne.

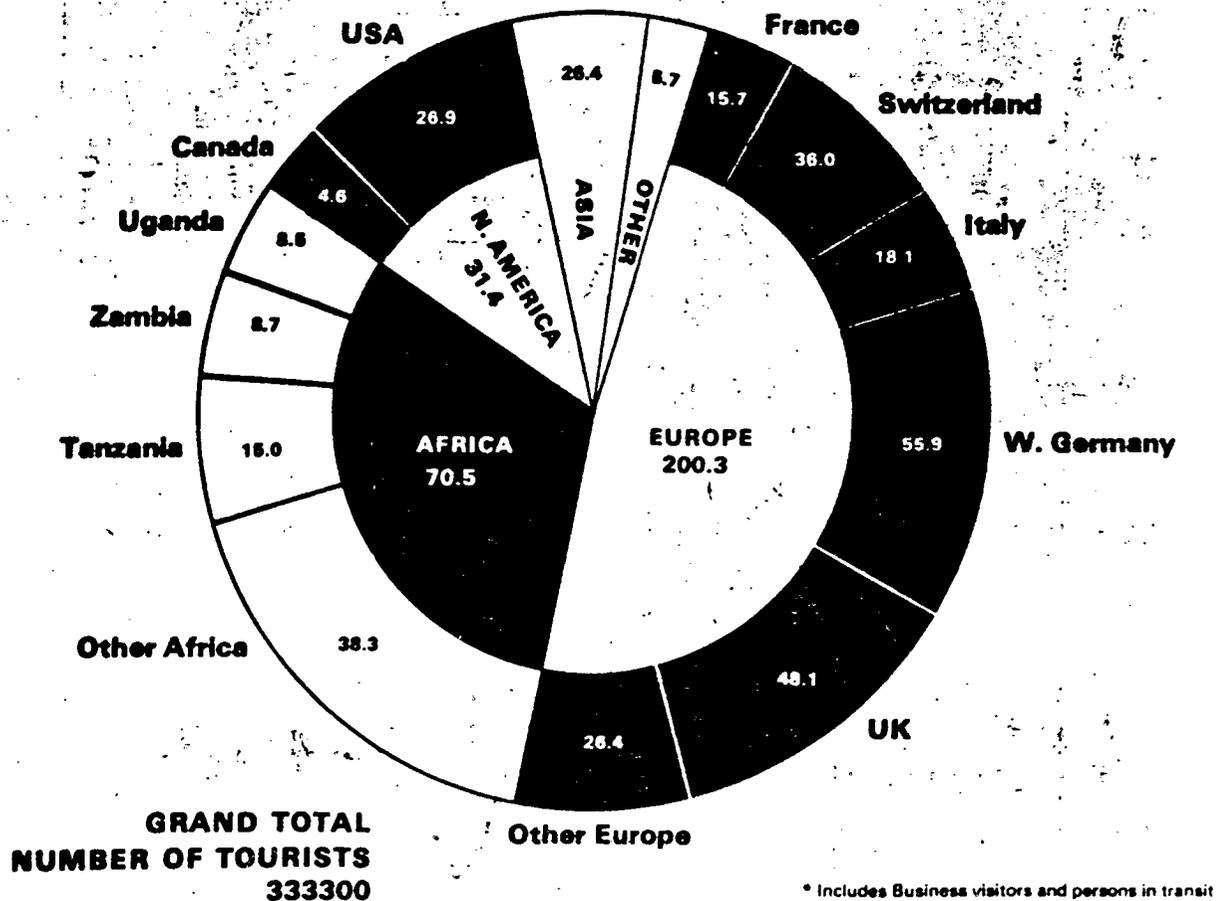
Ce qui nous intéresse toutefois ici, est de connaître l'origine géographique des touristes. On constate que la majorité viennent des pays occidentaux.

Les raisons en sont le climat agréable de la côte, les safari-photos (depuis que le trafic des bêtes sauvages a été récemment interdit), mais aussi la situation stable de ce pays dans une région agitée par les guerres et la famine.

Les conséquences sociologiques du tourisme sont loin d'être négligeables. Au-delà du ridicule qui accompagne très souvent ces nouveaux "explorateurs", ceux-ci introduisent au KENYA des modes de vie et de culture très prisés par une petite bourgeoisie locale naissante. Le "background" idéologique de la société se renforce et se perpétue d'autant.

Nation. Economic Report. 1979/1980. NAIROBI.

WHERE THE TOURISTS COME FROM...



Si les structures traditionnelles d'échanges sont constituées par des relations privilégiées avec les pays industrialisés elles le sont également par des relations privilégiées avec les pays de l'Est Africain, mais cette fois-ci, de domination.

B/ AU PLAN REGIONAL = UN ROLE DE LEADERSHIP SUR L'ENSEMBLE ECONOMIQUE EST AFRICAIN.

Alors que le KENYA apparaît en situation de dépendance à l'égard des pays industrialisés, il exerce sur l'ensemble économique Est Africain une véritable domination économique qui fut, en partie, la cause de l'échec de l'East African Community.

1°/ L'EVALUATION DE CE LEADERSHIP ECONOMIQUE REGIONAL.

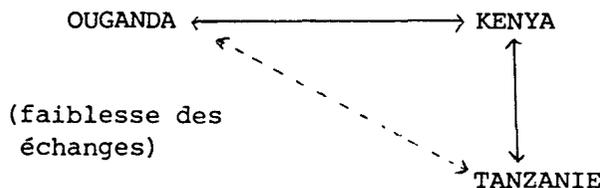
Cette domination remonte à l'époque coloniale. Les Anglais avaient voulu faire du KENYA le moteur économique d'une future fédération entre les trois pays Est Africains.

Dans tous les domaines, le KENYA devance ses voisins, surtout en matière d'échanges commerciaux. La succession de tableaux ci-après illustre bien cette domination.

D'une part, le solde des échanges avec les deux pays est toujours positif, d'autre part, alors que les importations en provenance de ces pays sont très faibles, le KENYA exerce un véritable impérialisme économique en matière d'exportations.

Toutefois, comme tout impérialisme, celui-ci est à la fois facteur de puissance (les économies ougandaises et tanzaniennes sont dépendantes à l'égard du KENYA), et facteur de dépendance : l'expansion économique du KENYA dépend en grande partie du maintien et du développement de ces échanges inégaux.

Enfin, une évaluation intra-communautaire des échanges entre les trois pays montre que les échanges sont très faibles entre la Tanzanie et l'Ouganda. Ainsi, le KENYA joue le rôle de centre, et les deux autres de périphérie.



Année	Exportations (Kenya) (milliers de livres est-africaines)		Importations (Kenya) (milliers de livres est-africaines)		Solde (Kenya) (milliers de livres est-africaines)	
	Ouganda	Tanzanie	Ouganda	Tanzanie	Ouganda	Tanzanie
1959	5 884	6 513	3 640	1 848	+ 2 244	+ 4 665
1960	6 163	7 608	5 120	1 875	+ 1 043	+ 5 733
1961	7 047	8 901	5 152	1 844	+ 1 895	+ 7 057
1962	7 003	10 017	5 386	1 954	+ 1 917	+ 8 063
1962	9 425	10 365	6 248	2 915	+ 3 177	+ 7 450
1963	12 581	13 581	7 244	2 626	+ 5 357	+ 9 355
1964	15 339	14 308	7 135	4 369	+ 8 204	+ 9 669
1966	15 619	14 501	7 317	3 909	+ 8 302	+ 9 592
1967	14 796	11 598	10 165	3 248	+ 4 631	+ 8 350

EN MILLIONS DE LIVRES KENYANNES

	UG	TZ	UG	TZ	UG	TZ
68	13,2	13	8,6	3,6	+ 4,6	+ 9
69	13,9	12,8	7,8	4	+ 6,6	+ 8,8
70	16,6	14,7	10	3,9	+ 6,6	+ 10,8
71	19,1	14,7	7,8	6,1	+ 11,3	+ 8,6
72	16,5	16,3	7,6	5,9	+ 8,9	+ 10,4
73	21,9	16,9	4,7	7,6	+ 17,2	+ 9,3
74	27,6	19,2	3,8	9,6	+ 23,8	+ 9,6
75	25,7	20,3	1,4	8,6	+ 24,3	+ 11,7

SOURCE: F. MODERNE. RFEP A .

ORIGINE DES IMPORTATIONS DU KENYA
(en % des importations totales)

	1974	1975	1976	1977	1978
Tanzanie.....	2,78	2,50	3	0,30	0,05
Ouganda.....	1	0,40	0,20	0,10	0,30

DESTINATION DES EXPORTATIONS DU KENYA
(en % des exportations totales)

	1974	1975	1976	1977	1978
Tanzanie.....	11	12	9,7	2	0,7
Ouganda.....	16,7	13,8	9,6	10,5	9,6

Parallèlement à cette domination locale, le KENYA exerce un droit de veto sur le RWANDA et le BURUNDI, en contrôlant l'ensemble du transit commercial de ces pays.

2°/ L'ECHEC ECONOMIQUE DE L'EAC.

Créé par le traité de Kampala en juin 1967, l'EAC se devait d'être un marché commun doté d'institutions et de services communs.

Les effets théoriques attendus étaient ceux découlant de l'intégration économique : "meilleure localisation et plus grande spécialisation des activités économiques, une efficacité croissante du secteur industriel, le renforcement des positions de chacun face à l'extérieur et un "bargaining power" collectif réel dans les négociations commerciales internationales". (1)

En réalité, le KENYA avait une conception un peu égocentrique (ou moins communautaire si l'on préfère), du marché commun Est Africain. Comme il exerçait déjà un leadership économique sur les deux autres pays, il y voyait un moyen de développer son économie (et donc d'accroître son leadership) selon la théorie des grands marchés.

(1) F. MODERNE "Les dirigeants kenyans et la fin de la communauté Est Africaine" in R.F.E.P.A. n° 156 décembre 1978

Lorsque le KENYA prendra conscience que son économie est aussi viable sans l'EAC et que l'entretien des services communs lui coûte plus cher que ce qu'il en récupère (théorie du bilan coût-avantage qui n'est pas sans rappeler la position de la Grande Bretagne dans la C.E.E), certains dignitaires du régime, et non des moindres (Njonjo), réclameront son éclatement.

De même quand les Tanzaniens firent jouer presque systématiquement le mécanisme du "transfer Tax" (sorte de mesure protectionniste), les milieux d'affaires laissèrent-ils percer leur mécontentement .

C'est pourquoi, parallèlement à un blocage politique (voir Supra), l'EAC éclatera en 1977, à la suite du démantèlement unilatéral de certains services communs (compagnie aérienne notamment).

Comme le résume brutalement D. MARTIN (1) : "La communauté avait servi d'écran à la projection de deux projets différents, sinon tout à fait opposés. Le KENYA pensait pouvoir y consolider la prééminence économique qu'il avait héritée de la période coloniale : la Tanzanie et l'Ouganda y voyaient le moyen de rééquilibrer les disparités et de mettre en place des plans de développement harmonisés. Des deux points de vue, ce fut l'échec. Nouvel étonnement alors à ce que le KENYA, où l'idéologie panafricaniste jouit d'une influence infiniment moins grande qu'en Tanzanie, affirme ouvertement être prêt à faire cavalier seul".

Nous venons d'analyser les structures traditionnelles d'échanges du KENYA avec le monde extérieur.

Elles se sont formées et développées depuis l'indépendance. Toutefois, depuis quelques années, on constate une tentative de redéploiement de ces échanges.

PARAGRAPHE 2 - VERS UN REDEPLOIEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUES DU KENYA .

Un ensemble de facteurs a conduit le KENYA à réorienter, depuis le milieu des années 1970, ses échanges économiques, sans toutefois remettre en cause les anciens.

Si on constate une volonté de trouver de nouveaux partenaires économiques, les résultats ne sont cependant pas à la hauteur des espoirs.

A/ LES FACTEURS DU REDEPLOIEMENT.

Ceux-ci sont à la fois structurels et conjonctuels.

(1) D. MARTIN Chronique à l'A.P.O.I. 1976 p. 433

1°/ LE FACTEUR STRUCTUREL : la prise en compte de la dépendance.

Le KENYA a pris conscience que sa "low foreign policy" était facteur de dépendance à l'égard des pays industrialisés.

Compte tenu de la montée en puissance de la bourgeoisie nationale, les dirigeants kenyans se devaient de réduire cette dépendance.

Cependant, comme il est très difficile de réduire, dans une économie ouverte, le coefficient de dépendance à l'égard du commerce extérieur, il pouvait être atténué en multipliant les partenaires économiques.

On attend de cette politique un assouplissement de la rigidité des flux commerciaux.

2°/ LES FACTEURS CONJONCTURELS.

a - La hausse des prix du pétrole.

Comme tous les pays du monde dépendants de l'extérieur pour leur approvisionnement en pétrole brut, le KENYA a été durement touché par la crise énergétique de 1973.

La hausse des prix du pétrole a profondément affecté l'économie du KENYA et notamment sa balance commerciale. Le fort déficit du solde des échanges avec les pays du Moyen Orient (essentiellement l'Iran et l'Arabie Saoudite - toujours des pays pro-occidentaux - tout au moins l'Iran jusqu'en 1978), a conduit le KENYA à adopter une politique arabe contre sa volonté.

b - La crise économique occidentale et la nouvelle division internationale du travail.

La crise monétaire (1971) et la crise énergétique (1973) ont provoqué dans les économies occidentales une profonde crise économique.

Comme il s'agissait des pays avec qui le KENYA entretenait des relations étroites, cette crise a donc eu des répercussions sur son économie.

D'une part, en temps de crise économique, les égoïsmes nationaux ont joué et les pays dispensateurs d'aide ont attribué moins d'aide, ou à des conditions moins favorables.

D'autre part, la crise économique a provoqué une poussée inflationniste des prix des produits importés. Dès lors, compte tenu d'une stagnation des prix des produits agricoles, les termes de l'échange se sont dégradés au désavantage du KENYA.

Enfin, la nouvelle division internationale du travail qui veut que les pays en voie de développement servent de "tremplin" aux produits des pays industrialisés (fermeture des usines en occident, fabrication dans les pays en voie de développement à coûts très bas, distribution en occident), a montré au KENYA les dangers d'un tel processus quant à l'autonomie de son développement interne.

B/LES NOUVEAUX PARTENAIRES.

1°/ LES ORGANISATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES.

Comme tous les pays en voie de développement, le KENYA entretient des relations étroites avec les organisations économiques internationales. Membre du groupe des 77, il milite pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Lorsqu'il s'agit de bénéficier des dons et des prêts de ces organisations internationales, le KENYA pratique une politique pragmatique qui le met en contact avec toutes les organisations internationales.

A titre d'exemple, nous choisirons le groupe de la Banque Mondiale et la communauté économique européenne.

a - La Banque Mondiale.

Nous renvoyons ici, aux tableaux de la page 71 qui indiquent que dans presque tous les domaines, la Banque Mondiale (World Bank) est la première dispensatrice d'aide.

b - La C.E.E.

Le KENYA est membre de la convention de Lomé I (1975) et II (1980). Alors qu'il n'a pu bénéficier des mécanismes du Stabex (Stabilisation des recettes d'exportations) sous Lomé I, il a grandement profité des autres mécanismes de la Convention ainsi que des crédits de la Banque Européenne d'investissement.

Notons, sur le plan politique, que le KENYA considère la Convention de Lomé comme un instrument efficace d'un nouvel ordre économique international et non comme l'établissement d'une relation néo-coloniale.

(Pour un inventaire détaillé des réalisations ainsi que des prises de positions voir "Le courrier des pays ACP . C.E.E n° 43 mai-juin 1977 et n° 62 juillet-août 1980).

2°/ LES PAYS ARABES.

a - La politique officielle.

Le KENYA a été un des derniers pays africains à rompre ses relations diplomatiques avec Israël, (1er novembre 1973), pays avec lequel il avait (et a toujours) d'excellentes relations politiques et économiques.

Compte tenu du réalisme de la politique étrangère du KENYA, la signification de cette rupture était claire : il ne fallait pas risquer un boycottage arabe en matière énergétique.

Depuis, la politique étrangère à l'égard des pays arabes s'ordonne autour de plusieurs axes dont l'importance est variable.

- 1 - L'axe verbal : le KENYA soutient la cause arabe et adhère à la résolution 242 du Conseil de Sécurité qui prévoit un retrait des troupes israéliennes des territoires occupés. Cette adhésion est toutefois verbale, quasi rituelle, car en réalité, on constate que le KENYA a de très fortes relations économiques avec Israël (armes, facilités aériennes sur le chemin...de l'Afrique du Sud, Opération "Entebbe" 1976).

- 2 - L'axe revendicatif : En contrepartie du soutien à la cause arabe, le KENYA revendique des conditions préférentielles en matière d'approvisionnement énergétique.

D'autre part, au moment où les pays industrialisés faiblissent en matière d'aide économique, il demande aux pays exportateurs de pétrole d'orienter les excédents de pétrodollars vers les pays en voie de développement en général et le KENYA en particulier.

Enfin, le KENYA tend de plus en plus à se dégager de l'intermédiaire des "majors" en matière d'achat de produits énergétiques. En effet, il dispose d'importantes raffineries à Mombassa qui lui permettent d'acheter directement du brut aux Etats arabes et d'exporter une partie de ces produits raffinés vers les Etats Africains ne disposant pas de raffineries. De cette manière, le KENYA se dégage de la dépendance à l'égard des firmes multinationales et renforce son leadership économique régional.

- 3 - L'axe agressif : Comme les deux premiers axes ont eu peu d'effets significatifs, le KENYA brandit la menace de l'arme économique : le charbon de bois que les pays arabes importent en grande quantité. On peut toutefois douter du caractère efficace de cette arme par rapport à l'arme du pétrole.

b - Les résultats

Même si le commerce s'est considérablement accru au cours des années 1974|1975 (+ 20 %), il s'est depuis stabilisé. Les pourcentages montrent néanmoins que l'importance de ce commerce est loin d'être négligeable. En toute hypothèse, c'est l'axe privilégié de la nouvelle diplomatie kenyanne, puisqu'un des premiers voyages du Président Moi après son investiture a été effectué en Arabie Saoudite.

3°/ LES PAYS DU TIERS MONDE EN VOIE D'INDUSTRIALISATION

Il est admis qu'un des moyens de se dégager de la dépendance économique est d'établir des relations horizontales avec d'autres pays en voie de développement afin d'atténuer voire de supprimer les relations verticales (commerce Sud - Sud).

Ce commerce reste très limité mais il se développe de plus en plus. Le choix de ces nouveaux partenaires est très significatif : il s'agit exclusivement de pays en voie d'industrialisation et qui connaissent une forte expansion économique : le Nigéria, la Zambie, l'Inde, La Corée du Sud, le Soudan, l'Egypte...

La rubrique "All other countries" du tableau page 66 et 67 recouvre en réalité ces nouveaux marchés que le KENYA essaie de développer. Cette catégorie apparaît en constante augmentation.

	74	75	76	77	78
Importations All other countries en % du Total	1,54 %	3,1 %	0,08 %	3,83 %	5,6 %
Exportations All other countries en % du Total	3,45 %	4,6 %	6,9 %	6,7 %	7,32 %

4°/ UN INTERET PRUDENT A L'EGARD DES PAYS COMMUNISTES

Le KENYA manifeste un intérêt très limité pour les pays socialistes. Cette attitude s'explique par plusieurs raisons : tout d'abord, la politique étrangère du KENYA est marquée au niveau du discours et des mentalités, par un anti-communisme "viscéral". D'autre part, et c'est la raison fondamentale, les pays socialistes ne lui apparaissent pas comme des partenaires économiques valables. Ceux-ci n'ont pas fait la preuve de leur vitalité économique, ils n'ont donc aucun intérêt immédiat pour le KENYA. Toutefois, si ces pays s'avèrent aptes à réaliser certaines opérations communes, l'oecumenisme économique l'emportera sur le dogmatisme idéologique.

C'est pourquoi, on observe une irrégularité dans les échanges économiques avec ces pays.

a - Les pays de l'est et l'U.R.S.S.

Le Courrier des Pays de l'Est n° 235 - Décembre 1979

5

TABLEAU I
PART DE L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE DANS LE COMMERCE U.R.S.S.-P.V.D.
(EN POURCENTAGE)

	Total des échanges	Exportations	Importations
1958	1,5	0,3	2,5
1963	8,5	9,2	7,7
1968	8,2	8,0	8,5
1973	6,0	7,2	5,0
1978	10,0	9,8	10,2

Sources : Vnešnjaia trgovlja S.S.S.R. v 1958, 1963, 1968, 1973, 1978
gg Moscou.

TABLEAU 2
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ECHANGES U.R.S.S./AFRIQUE SUB-SAHARIENNE
(EN POURCENTAGE)

	1958	1963	1968	1973	1978
Ghana	22,8	46,2	25,6	20,8	20,4
Nigéria	2,9	1,5	28,7	22,0	16,4
Ethiopie	14,3	3,8	3,6	2,1	12,2
Côte d'Ivoire	-	-	0,6	5,6	11,7
Angola	-	-	-	-	10,2
Guinée	-	19,9	14,7	24,1	8,5
Cameroun	56,2	-	5,5	2,3	3,8
Mozambique	-	-	-	-	3,2
Libéria	-	-	-	-	2,2
Tanzanie	3,8	0,9	1,7	1,7	1,7
Sierra-Léone	-	-	0,8	1,5	1,4
Togo	-	0,3	0,7	0,8	1,3
Guinée équatoriale	-	-	-	1,7	1,2
Mali	-	18,4	9,7	1,7	1,1
Congo	-	-	1,3	2,1	1,1
Benin	-	-	0,4	1,9	0,9
Ouganda	-	-	1,6	1,8	0,6
Guinée Bissau	-	-	-	-	0,6
Madagascar	-	-	-	0,2	0,5
Kenya	-	-	0,8	0,1	0,4
Zambie	-	-	-	-	0,3
Ruanda	-	-	-	-	0,2
Sénégal	-	0,5	0,5	2,7	0,1
Somalie	-	8,5	3,2	6,9	-
Tchad	-	-	0,2	-	-
E.C.A.	-	-	0,4	-	-
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Vnešnjaia trgovlja S.S.S.R. 1958, 1963, 1968, 1973, 1978. Moscou.

Malgré des visites réciproques, qui affirment que la coopération devrait être protéiforme, la coopération Soviéto-Kényanne reste très pontuelle et limitée.

Le Courrier des Pays de l'Est n° 236 - Janvier 1980

21

TABLEAU 9

AIDE ECONOMIQUE DE L'URSS ET DE L'EUROPE DE L'EST PAR PAYS
(en millions de \$)

	1977	1978	1954-1978		
			Europe de l'Est et URSS	dont URSS	Europe de l'Est et URSS en %
TOTAL.....	799	9 209	26 174	17 088	100,0
AFRIQUE (1).....	185	2 637	6 339	3 989	24,2
dont : - Algérie.....	1 240	716	4,7
- Angola.....	6	77	105	17	0,4
- Bénin.....	5	5	0,0
- Cameroun.....	8	8	0,0
- Cap vert.....	...	3	4	3	0,0
- Centre Afrique.....	3	3	0,0
- Congo.....	3	...	88	28	0,3
- Ethiopie.....	23	45	200	105	0,8
- Gabon.....	...	2	2	...	0,0
- Ghana.....	1	...	199	94	3,8
- Guinée.....	1	...	322	212	1,2
- Guinée Bissau.....	11	11	0,0
- Guinée Equatoriale.....	1	1	0,0
- Haute Volta.....	6	6	0,0
- Kenya.....	48	...	0,2
- Madagascar.....	...	6	20	20	0,1
- Mali.....	...	1	113	90	0,4
- Maroc.....	...	2 089	2 268	2 098	8,7
- Maurice.....	5	5	0
- Mauritanie.....	18	8	0,1
- Mozambique.....	17	2	22	5	0,1
- Niger.....	2	2	0,0
- Nigeria.....	87	7	0,3
- Ouganda.....	16	16	0,1
- Rwanda.....	1	1	0,0
- Sénégal.....	43	8	0,2
- Sierra Leone.....	29	28	0,1
- Somalie.....	170	164	0,6
- Soudan.....	62	24	275	65	1,1
- Tanzanie.....	18	3	61	38	0,2
- Tchad.....	0	0	5	5	0,0
- Tunisie.....	35	0	306	96	1,2
- Zambie.....	...	12	71	9	0,3
MOYEN-ORIENT (2).....	149	1 340	10 635	6 916	40,5
dont : - Chypre.....	5	...	0,0
- Egypte.....	95	...	2 330	1 440	8,9
- Iran.....	1 851	1 165	7,1
- Irak.....	50	...	1 195	705	4,6
- Jordanie.....	25	26	0,1
- Liban.....	9	...	0,0

b - La Chine

Le KENYA avait fermé son ambassade en Chine au moment de la révolution culturelle (1966) et les relations entre les deux pays étaient très limitées. Depuis, l'arrivée au pouvoir d'Arap Moi et l'évolution politique en Chine (deux phénomènes parallèles), les deux pays ont décidé de réactiver leurs relations.

L'ambassade a été réouverte à la fin de 1978.

La Weekly Review a analysé ce renouveau comme "un moyen pour le KENYA de contrebalancer l'influence soviétique en Afrique" (Africa Cotemporary Record 1978/1979).

Les chiffres du commerce extérieur indiquent une croissance modérée mais significative de celui-ci (tableau p.66 & 67).

Le KENYA conduit ainsi une politique étrangère multiforme. Mais cette politique n'est pas abstraite ; elle remplit certaines fonctions en relation avec les objectifs et les contraintes de la société kenyanne.

CHAPITRE SECOND

LES FONCTIONS

DES STRATEGIES INTERNATIONALES

DU KENYA .

Notre postulat est le suivant : la politique étrangère doit remplir les objectifs de politique générale compte tenu des contraintes qui pèsent sur la société kenyanne.

Après avoir analysé les différentes manifestations de la politique étrangère, il convient maintenant de vérifier notre hypothèse.

En réalité, les objectifs de politique générale de l'acteur Kenyan sont de deux sortes : les objectifs officiels et les objectifs officieux, non-avoués et qui servent à renforcer les fondements du pouvoir.

Au regard des résultats, on constate que la politique étrangère sert mieux les objectifs officiels de la politique générale (section 2) que ses objectifs officieux (section 1). On constate aussi qu'indirectement, les stratégies internationales adoptées ont une fonction mythique (section 3).

SECTION 1 - LA FONCTION OFFICIELLE : La réalisation des objectifs du pouvoir.

Officiellement, les stratégies internationales du KENYA doivent assurer l'intégrité territoriale du pays ainsi que son développement économique et social.

PARAGRAPHE 1 - ASSURER ET CONSOLIDER L'UNITE NATIONALE.

C'est essentiellement la stratégie régionale qui remplit cette fonction. Le nationalisme intransigeant affiché par les dirigeants est une nécessité, d'autant plus qu'il permet d'occulter "l'impérialisme Kikuyu".

A/ LA NECESSITE DE L'INTRANSIGEANCE NATIONALE.

Nous avons vu que le KENYA est, ethniquement, diversifié et fragile. De plus, les régions qui le composent sont ethniquement homogènes. Les éventuelles sécessions y sont alors facilement réalisables.

C'est pourquoi la promotion du nationalisme est pour le KENYA une question de survie.

En effet, il ne survivrait pas à une sécession qui ferait "tâche d'huile" sur l'ensemble des autres provinces.

Les dirigeants se doivent, dès lors, de "récupérer" les différentes contestations territoriales pour renforcer l'idéologie nationale.

De fait, les deux grandes contestations territoriales ont donné lieu à un regain de ferveur nationaliste. Durant ces périodes, le pouvoir, relayé par les moyens audio-visuels officiels, a réactivé le mythe MAU-MAU pour ranimer le sentiment national.

La revendication Ougandaise a donné lieu en 1976 à d'importantes manifestations spontanées hostiles aux prétentions du Maréchal Amin.

B/ L'OCCULTATION DE L'IMPERIALISME KIKUYU.

Une des fonctions de cette politique est de pouvoir occulter, au moins temporairement pendant les moments de crise, la domination Kikuyu sur la vie du pays.

En rappelant que les MAU-MAU (Kikuyu) se sont sacrifiés non pas pour leur propre cause, mais pour la cause du KENYA, les dirigeants Kikuyu occultent, et légitiment en même temps, leur domination actuelle.

L'effet de cette politique est donc éminemment fonctionnel.

PARAGRAPHE 2 - ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS .

L'économie Kenyane, comparée à celle de ses voisins, est d'une grande vitalité. On peut donc penser que les stratégies politiques et économiques, internationales ont permis en partie d'y contribuer.

Toutefois, cette vitalité n'est qu'apparence et masque de profondes inégalités et carences.

A/ L'APPARENCE DU DEVELOPPEMENT : La vitalité de l'économie Kenyane.

L'une des caractéristiques les plus frappantes de l'économie du KENYA au cours des dernières années a été son taux de croissance très élevé et très stable.

Depuis 1968, il a oscillé entre 6 et 8 % (excepté les deux années de crise économique en 1974 et 1975).

GROSS DOMESTIC PRODUCT (% change by main sectors)

	1974	1975	1976	1977
Agriculture	+1.4	+0.3	+0.4	+7.4
Manufacturing	+5.8	-0.2	+18.5	+15.0
Trade	+2.0	-7.6	+8.3	+10.7
Transport	-1.2	-3.0	+10.4	-5.7
Construction	-9.7	+2.1	-2.6	+5.2
Central Government	+11.8	+7.5	+5.4	+5.7
Total GDP	+4.1	+1.2	+6.1	+7.3

Source: (of five preceding tables) Grindlays Bank Group, Kenya, August 1978.

Quatre éléments-clés ont contribué à cette réussite.

1/ Le plus important est l'accroissement substantiel des investissements. Un taux élevé n'est pas en lui-même le gage d'une croissance économique rapide, mais il en est une condition absolument essentielle.

2/Malgré les rigidités de l'agriculture (infra), la politique de diversification des cultures a permis au KENYA de connaître une moins grande vulnérabilité aux aléas climatiques et spéculatifs que bon nombre d'Etats africains monoproducteurs.

3/ De plus, la part de l'industrie dans le produit intérieur brut est une des parts les plus importantes par rapport aux autres pays africains et place le KENYA en bonne position dans la nouvelle division internationale du travail.

4/ Enfin, le KENYA a su faire du tourisme, malgré ses effets sociologiques, une source importante, à la fois, de revenus intérieurs et de devises étrangères.

Devant un tel tableau, régulièrement vanté par les médias officielles qui le comparent à celui, défavorable, des voisins,

les stratégies économiques, faisant des investissements étrangers. la courroie d'entraînement du développement économique, semblent avoir rempli leur fonction.

Malgré tout, le bien-fondé de la stratégie économique a été remis en question, à la fois par les opposants du régime et par deux rapports issus d'organisations internationales. (1)

Ces rapports mettent en évidence la réalité du développement de l'économie kenyenne et montrent ses déséquilibres structurels.

B/ LA REALITE DU DEVELOPPEMENT : LES CARENCES ET INEGALITES DE L'ECONOMIE KENYANNE.

Le KENYA connaît à l'heure actuelle quatre types de déséquilibres économiques mis en évidence par les rapports de l'OIT et de la banque mondiale. Ceux-ci n'ont toutefois pas parlé d'une plaie endémique du KENYA, la corruption.

1°/ LES DESEQUILIBRES DE L'ECONOMIE KENYANNE.

a - Un déséquilibre régional entre le Nord aride et le Sud fertile : le gouvernemnt n'a rien fait pour orienter les investissements étrangers vers ces régions afin de les développer et pallier ainsi ce déséquilibre, conséquence de la contrainte naturelle.

b - Un déséquilibre interne aux zones rurales . Celles-ci se répartissent entre :

- grandes plantations ou grandes fermes produisant pour l'exportation et employant une main d'oeuvre salariée.

- petite agriculture moderniste produisant pour le marché mondial (marché du maïs essentiellement).

c - Des déséquilibres opposant les zones rurales aux zones urbaines : il en résulte :

- une disparité des revenus salariaux entre les zones rurales et les zones urbaines.

- un système financier à sens unique, où l'épargne est collectée dans les campagnes et les crédits attribués aux investisseurs des villes (le plus souvent des firmes multinationales).

(1) Banque mondiale, op cite
Bureau International du Travail - Emploi, Revenus et Egalité du
KENYA - BIT Genève 1975

d - Enfin, un déséquilibre entre le secteur structuré (secteurs d'activité modernes, commerciaux ou industriels, en zone urbaine) et le secteur non structuré (petites entreprises africaines, services, commerces, ateliers). A nouveau, ce déséquilibre est le fruit d'une politique favorisant les intérêts étrangers au détriment des tentatives purement Kenyanes.

(Pour des développements plus importants, voir BIT. Chapitre 5, p. 87 Inégalités et déséquilibres).

2°/ LES EFFETS DE CES DESEQUILIBRES.

Les dirigeants Kenyans ont cru (et croient encore en grande partie) que l'impact des investissements étrangers serait tel sur l'économie Kenyane qu'il permettrait de dégager les ressources nécessaires au développement du pays.

En réalité, le développement du pays s'est fait à la fois au détriment de la plus grande majorité de la population et de certaines provinces du pays. Ces quelques tableaux sont éloquentes :

- quant à l'échelle des revenus au KENYA :

Tableau 25. Répartition des revenus des ménages par groupe économique et importance du revenu, 1968-1970

Groupe économique	Revenu annuel (livres)	Nombre de ménages ¹ (milliers)
Propriétaires de moyennes ou grandes entreprises non agricoles dans le secteur structuré du commerce, de l'industrie et des services; rentiers; gros exploitants agricoles; membres des professions libérales; titulaires de postes élevés dans le secteur structuré	1 000 et plus	30
Salariés de niveau intermédiaire dans le secteur structuré; propriétaires d'entreprises non agricoles moyennes dans le secteur structuré; gros exploitants agricoles moins prospères	600-1 000	50
Salariés semi-qualifiés du secteur structuré; petits exploitants agricoles prospères; propriétaires aisés d'entreprises rurales non agricoles; faible proportion de propriétaires d'entreprises du secteur structuré	200-600	220
Salariés non qualifiés du secteur structuré non agricole; importante proportion de petits exploitants; la plupart des propriétaires d'entreprises rurales non agricoles	120-200	240
Salariés agricoles du secteur structuré; faible proportion de salariés non qualifiés du secteur structuré; salariés les mieux payés et travailleurs indépendants du secteur non structuré des villes; faible proportion de propriétaires d'entreprises rurales non agricoles	60-120	330
Travailleurs employés dans les petites exploitations et dans les entreprises rurales non agricoles; forte proportion de salariés et de travailleurs indépendants du secteur non structuré des villes; nombre appréciable de petits exploitants	20-60	1 140
Petits exploitants; pasteurs des régions semi-arides et arides; chômeurs et personnes sans terres des régions tant rurales qu'urbaines	20 au plus	330
Total		2 340

¹ Chiffres très approximatifs.

- quant à la différence de certains revenus entre les zones rurales et urbaines :

Tableau 27. Revenus moyens¹ de certains groupes de population des zones rurales et urbaines, 1969
(Livres par an)

	Adultes	Hommes	Femmes
Zones rurales			
Emplois salariés ²			
Grandes exploitations ³	68	73	46
Petites exploitations ³	38	41	34
Entreprises non agricoles ⁴	45	47	34
Emplois indépendants			
Petits exploitants ³	113
Propriétaires d'entreprises non agricoles ⁴	130
Zones urbaines			
Emplois salariés ²			
Secteur structuré, Nairobi ³	443	471	297
<i>Salaire minimum légal dans le secteur structuré à Nairobi³</i>	...	106	84
Secteur non structuré des villes ³	40
Emplois indépendants			
Secteur non structuré des villes ³	60

... = chiffres non disponibles.

¹ Il existe souvent de larges variations de part et d'autre des moyennes indiquées, surtout dans le cas des petits exploitants. ² Salariés permanents. ³ Sources: *Statistical abstract* et *Economic survey*, 1969 et 1970. ⁴ Source: *Survey of non-agricultural rural enterprises, 1969*. ⁵ Estimations de la mission.

- quant aux prestations sociales selon les régions

Tableau 11. Croissance annuelle moyenne de la population africaine dans les villes principales, 1948-1962 et 1962-1969
(Pourcentages)

Ville	1948-1962	1962-1969 ¹
Nairobi	6,5	15,2
Kisumu	7,2	8,7
Mombasa	7,1	7,6
Thika	10,5	5,6
Nyeri	9,1	5,2
Nakuru	6,3	4,9
Nanyuki	8,0	3,0
Eldoret	7,6	0,4

¹ Des changements dans les limites municipales ont gonflé artificiellement certains de ces chiffres, en particulier dans le cas de Nairobi, ville pour laquelle le pourcentage, une fois corrigé compte tenu des annexions, se trouve ramené à 10,5, et dans le cas de Mombasa et de Kisumu (pourcentages ramenés à peu près à 5).

Source: *Population census, 1969*, vol. III.

- quant à l'attrait des villes pour les salariés agricoles qui espèrent un revenu meilleur dans les villes :

Tableau 48. Répartition des services sociaux par province, 1970

Province	Pourcentage de la population totale, 1969	Pourcentage des effectifs scolaires		Pourcentage des dépenses de la SNL ¹ , 1970	Nombre d'habitants	
		Primaire	Secondaire		Par lit d'hôpital	Par médecin
Vallée du Rift	20,4	14,7	12,1	6,0	820	17 550
Nyanza	19,4	16,1	13,1	1,2	1 269	22 190
Est	17,4	20,2	13,6	2,4	834	17 340
Centrale	15,3	24,9	22,9	15,1	766	12 870
Ouest	12,3	13,1	10,1	2,9	1 033	35 690
Côte	8,6	6,3	9,3	7,2	511	7 070
Nairobi	4,4	4,4	18,7	65,2	152	840
Nord-Est	2,2	0,3	0,2	—	1 308	12 300
Ensemble du pays	100,0	100,0	100,0	100,0	715	8 710

¹ Société nationale pour le logement.

Source: *Economic survey, 1971*, chap. 12.

De même, en prenant l'exemple de NAIROBI, on constate que le chômage y est endémique et que l'inflation affecte les plus bas revenus :

Tableau 16. Nairobi : Proportion d'Africains cherchant du travail, par âge et par sexe, 1970¹ (Pourcentages)

Age	Hommes	Femmes	Total
16-19	30	39	33
20-24	31	28	30
25-29	13	46	16
30-34	13	19	13
35-39	11	12	11
40-44 ²	12	14	13
45-49 ²	9	50	11
50-59 ²	11	33	13
60 ans et plus	12	0	10
Ensemble de l'échantillon	16	30	17

¹ Le dénominateur de la fraction à partir de laquelle les pourcentages sont calculés dans ce tableau et les deux tableaux suivants est la somme, dans chaque groupe d'âge ou de niveau d'instruction, de ceux qui perçoivent des revenus plus ceux qui n'en perçoivent pas, qui sont à la recherche de travail. Ce chiffre est analogue à la mesure usuelle de la main-d'œuvre, qui comprend les « employés » et les « chômeurs ». ² Moins de dix dans l'échantillon.

Source: Enquête Whitelaw.

PERCENTAGE CHANGES IN NAIROBI CONSUMER PRICES: DECEMBER, 1975-MARCH, 1979

Table 5.15

	Dec. 75 to Dec. 76	Dec. 76 to Dec. 77	Dec. 77 to Dec. 78	Dec. 78 to March 79	Dec. 75 to March 79
Nairobi Lower Income Index	9.1	21.0	13.7	0.2	50.3
Nairobi Middle Income Index	9.3	13.5	8.1	0.9	35.3
Nairobi Upper Income Index	7.7	14.4	7.6	2.7	36.3

Sources : BIT et Economic Survey - Republic of Kenya NAIROBI 1979.

Une étude récente du BIT sur l'Afrique (citée in "Le Monde" du 27 août 1980) confirme les conclusions de 1975.

Le GABON, le KENYA, le SWAZILAND et la ZAMBIE se partagent le triste privilège de figurer parmi les pays où, non seulement les disparités sont les plus fortes du monde, mais aussi où l'écart entre riches et déshérités va en s'élargissant.

De même, le BIT relève qu'au KENYA, la partie la plus pauvre de la population ne bénéficie que de 11 % de l'aide au développement et que cette aide est consacrée, pour un tiers seulement à l'agriculture, au profit surtout des exploitants déjà les plus favorisés (petite et moyenne bourgeoisie nationale).

Les effets induits sont classiques ~~des~~ pays en voie de développement: La corruption, la prostitution. La délinquance est essentiellement économique : que ce soit celle des cols "blancs" (corruption, spéculation) ou qu'elle soit suscitée par les envies que produisent les consommations ostentatoires d'une catégorie privilégiée.

En effet, au delà de la fonction officielle, la politique étrangère du KENYA remplit une fonction officieuse : la consolidation des fondements du pouvoir.

SECTION 2 : LA FONCTION OFFICIEUSE : La consolidation des fondements du pouvoir.

Si la politique étrangère sert les objectifs officiels du pouvoir, elle sert aussi ses objectifs officieux. Etant donné que la dynamique essentielle du système politique est constituée par la lutte d'intérêts, les membres de la classe dirigeante vont se servir entre autres, des instruments de la politique étrangère pour perpétuer leur existence (1), renforcer leur pouvoir dans les moments de crise (2), et légitimer leur action politique et économique (3).

PARAGRAPHE 1 : LA PERPETUATION DE LA CLASSE DIRIGEANTE .

Nous avons vu que la lutte d'intérêts contemporaine au KENYA se circonscrit entre les éléments de la bourgeoisie bureaucratique d'Etat et ceux de la bourgeoisie nationale.

Nous avons constaté que les premiers avaient fait de grandes concessions théoriques aux seconds.

Ce que nous voudrions démontrer ici c'est que l'un des buts des stratégies anciennes comme des nouvelles, est de satisfaire, consolider et perpétuer "la" classe dirigeante du pays.

Les stratégies internationales ne correspondent en rien, comme l'analyse des inégalités de l'économie l'a montrée, à la satisfaction des intérêts des masses paysannes. Elles correspondent aux idéaux des bourgeoisies en place et montante.

Les effets attendus des décisions prises par la catégorie dirigeante sont de permettre de satisfaire ses besoins immédiats et faire en sorte que cette satisfaction soit durable.

De même, on doit interpréter les nouvelles stratégies, plus "nationales", comme l'espoir de voir taire les revendications populaires.

Mais ce qui est important, c'est que ces nouvelles stratégies restent au niveau du discours, afin que "tout change, pour que rien ne change".

PARAGRAPHE 2 - LE RENFORCEMENT DU POUVOIR DANS LES MOMENTS DE CRISE .

Il existe une constante dans toutes les politiques étrangères des Etats : utiliser le sentiment national quand les frontières du pays sont en danger, afin de briser les divergences et rassembler le peuple autour de ses gouvernants.

Cette constante a, bien évidemment, été utilisée par les dirigeants. Non seulement elle l'a été pour renforcer l'assise populaire du pouvoir, mais aussi pour renforcer les moyens du pouvoir.

A/ RENFORCER L'ASSISE POPULAIRE DU POUVOIR

Lorsque après l'indépendance, les raids des Shiftas ont mis en péril la jeune république, Jomo KENYATTA a su habilement utiliser le nouveau sentiment national afin de renforcer son leadership et faire cesser les divisions qui s'étaient manifestées entre radicaux et conservateurs.

Mais c'est en 1976 (reprise des contestations somaliennes et prétentions ougandaises) que le pouvoir a le mieux utilisé cette politique.

A un moment où le KENYA traversait une crise économique très grave, où le pouvoir était miné par ses luttes intestines et où l'enterrement d'un député d'opposition avait donné lieu à de violentes

manifestations d'hostilité, "le pouvoir s'est trouvé tout d'un coup conforté par le flot humain descendu dans la rue pour brûler en effigie le président Amin" (1).

Ainsi, se restaurait provisoirement une unité politique bien ébranlée. A nouveau, le vieux sentiment nationaliste a joué. On rappela le passé du Maréchal au sein des forces britanniques dans la répression du mouvement MAU-MAU.

Images, sentiment nationaliste et mythes sont donc habilement exploités dans la conduite de la politique étrangère. En donnant parallèlement l'impression que cette région du monde devenait un point chaud du globe, les dirigeants Kenyans ont justifié leurs achats massifs d'armes, destinés à répondre à la montée des périls et surtout à renforcer les moyens du pouvoir.

B/ RENFORCER LES MOYENS DU POUVOIR : Le développement de l'armée depuis 1976.

Nous avons vu que l'armée Kenyane a été délaissée au profit des dépenses sociales durant les années 1963 à 1976.

Face à la montée des périls, le KENYA a décidé de développer considérablement son armée et de la doter d'armements sophistiqués.

Parallèlement, il a accordé aux U.S.A certaines facilités militaires sur son territoire (les britanniques possèdent également de telles facilités).

Si la raison directe de cette politique a été la prise en considération d'un déséquilibre militaire important à l'égard de ses voisins, son effet indirect a été de renforcer les moyens de contrainte sociale du pouvoir.

PARAGRAPHE 2 - LA LEGITIMATION DE L'OCCIDENTALISME POLITIQUE ECONOMIQUE

"Les orientations intérieures capitalistes et libérales ont fait du KENYA un pays tourné vers l'Occident. Parallèlement, il lui a donc été nécessaire d'affirmer son non alignement avec d'avantage de vigueur, afin de contrer les accusations de pro-occidentalisme venues d'Afrique et du Tiers-Monde"(2).

Cette remarque d'un journaliste Kenyan explique en partie la fonctionnalité de la susceptibilité épidermique Kenyane pour tout ce qui touche à l'intégrité territoriale du pays.

relations
internationales

De fait, au niveau des images et des représentations (et on connaît l'importance de celles-ci en +), le KENYA apparaît comme le "valet de l'impérialisme, le pion de l'occident" ou comme "la tête de pont de l'impérialisme occidental dans l'Océan Indien.

C'est pourquoi il se doit d'adopter des positions intransigeantes, tout au moins au niveau du discours, à l'égard de sa souveraineté nationale. Si la souveraineté économique est quelque peu occultée, la

(2) C. mBITIRU. Des relations délicates avec les voisins socialistes in Le Monde Diplomatique. Juillet 1979 p. 23. KENYA

(1) D. MARTIN - L'Occident, l'Océan et le Kenya in A.P.O.I 1975 p. 229

souveraineté politique est maintes fois réaffirmée.

... Les manifestations de dogmatisme national sont la confirmation pratique de ce discours.

Dès lors, , puisque le KENYA conduit une politique d'indépendance nationale, prodigue un discours non aligné, il peut par la suite décider librement du choix de son modèle de développement, du choix de ses partenaires économiques, du choix de ses amis politiques, tout en étant peu suspect d'inféodation totale à l'Occident.

Cette intransigeance lui procure même un prestige international certain.

SECTION 3 - LA FONCTION MYTHIQUE : Le développement de l'image internationale du KENYA.

Ce n'est pas un effet recherché systématique. Il s'agit plutôt d'un effet induit de toutes les stratégies précédentes. Sa stabilité politique ainsi que son rôle moteur dans la région ont valu au KENYA un prestige international et l'image d'une coopération internationale bien comprise.

PARAGRAPHE 1 - LE PRESTIGE INTERNATIONAL DU KENYA .

En utilisant subtilement les bienfaits de sa stabilité politique, de son développement économique et des infrastructures corrélatives, en utilisant les mythes et les manifestations nationalistes, le KENYA jouit d'un prestige certain dans le monde, malgré les accusations de certains pays du Tiers-Monde ainsi que de l'U.R.S.S.

Ainsi, de très nombreuses conférences internationales ont-elles eu lieu (et auront lieu) à NAIROBI (FMI, CNUCED, Intelsat, UNESCO, Cs Mondial des Eglises, ...). Couronnement de cette politique, les Nations Unies ont décidé d'implanter en 1972 à NAIROBI, leur programme pour l'environnement, et le centre international de l'habitat, en 1978. A cette occasion, le Ministre des affaires étrangères a proclamé que cet événement était un "triomphe diplomatique" pour le président KENYATTA.

PARAGRAPHE 2 - LE KENYA VITRINE DE L'OCCIDENT ou les bienfaits d'un modèle de développement capitaliste et d'une coopération fructueuse avec l'Occident.

Il s'agit là plutôt d'une fonction attribuée par les acteurs occidentaux du système international. Ils présentent, en effet, ce pays, comme l'idéal type d'une coopération économique Nord-Sud bien comprise.

Le KENYA "apparaît" (niveau de l'image) alors, comme un modèle de développement capitaliste adapté aux pays en voie de développement. En gommant ou en censurant les effets néfastes de cette politique, le prestige et le désintéressement des pays industrialisés en sortent renforcés.

De plus, cette fonction est partiellement reprise par le KENYA. Selon D. MARTIN, "les fonctions imparties à la diplomatie Kenyane relèvent à la fois du démarchage et de la publicité (1).

Lors d'un séminaire rassemblant les diplomates Kenyans, en août 1975, le président KENYATTA "dit aux représentants du pays à l'étranger qu'ils devraient toujours et en tous temps penser d'abord à la manière dont ils pourraient le mieux promouvoir la bonne réputation et les intérêts du KENYA dans les pays où ils sont affectés (...). La réputation du KENYA, ajouta-t-il, est déjà bonne aux yeux du monde, et c'est votre devoir premier et principal de faire en sorte que cette bonne réputation soit maintenue et améliorée".

(The Standard NAIROBI 23 août 1975)

Ainsi, le KENYA conduit-il une multiplicité de stratégies internationales dont les fonctions officielles et officieuses sont bien précises.

Toutefois, cette multiplicité pourrait être, objectivement, facteur de conflit et mettre donc en péril la cohérence de sa politique étrangère. Malgré ces possibles conflits, on observe au contraire une unité dans le processus de décision diplomatique, révélant par là, la véritable nature de la politique étrangère du KENYA.

(1) D. MARTIN - Le Kenya, Pion ou allié de l'Occident.
Le Monde Diplomatique février 1977 p. 16

TROISIEME PARTIE

L'UNITE DU PROCESSUS
DE DECISION DIPLOMATIQUE.

Toute politique, et à fortiori toute politique étrangère se doit d'être cohérente. Afin d'être crédibles et de ne pas susciter des effets contraires à ceux espérés, tous les gouvernements du monde doivent assurer une certaine unité de leur processus de décision diplomatique.

La multiplicité des stratégies internationales du KENYA peut être un facteur de conflit ; parce que la variété de son registre international est telle, qu'il semble inexorable que certaines stratégies internationales deviennent conflictuelles ; parce qu'il fait partie du système international et à ce titre est soumis à ses contradictions, ses conflits, ses enjeux. (Chapitre 1)

C'est pourquoi le KENYA se doit d'assurer une certaine cohérence dans ses réseaux relationnels.

De fait, si on analyse la véritable nature de sa politique étrangère, on constate qu'il existe une unité du processus décisionnel.

En effet pour résoudre les conflits réels ou/et potentiels, les dirigeants Kenyans ont adopté une méthode leur permettant d'assurer l'unité.

Comme de très nombreux pays du Tiers-Monde ils vont utiliser à leur profit, les potentialités du système international, en faisant toujours primer le nationalisme politique.

Cette hypothèse permet alors la relecture de certaines des stratégies (Chapitre 2).

CHAPITRE PREMIER

LES HYPOTHESES DE CONFLIT
DE STRATEGIES INTERNATIONALES

Pour remplir ses objectifs de politique générale (officiels ou officieux), le KENYA déploie un ensemble de stratégies internationales.

Compte tenu de leur multiplicité, il arrive nécessairement que certaines entrent en conflit, soit les unes avec les autres, soit avec certains objectifs de politique générale dont la mise en oeuvre nécessitait des stratégies contraires (section 1).

Par ailleurs, le KENYA ne doit pas oublier qu'il agit dans le cadre du système international. Les autres acteurs, dans la conduite de leur politique étrangère, déploient eux aussi des stratégies internationales à l'intérieur desquelles le KENYA est appelé à jouer un rôle. C'est pourquoi il apparaît ici un autre niveau de conflit, entre les stratégies propres du KENYA et celles des autres acteurs du système (section 2).

SECTION 1 - LES HYPOTHESES DE CONFLIT INHERENTES AUX STRATEGIES PROPRES DU KENYA.

Pour remplir ses objectifs de politique interne, le KENYA déploie un ensemble de stratégies internationales. Il peut donc arriver que deux stratégies internationales s'opposent l'une à l'autre et se trouvent par là même en conflit. Mais il est également possible que certaines stratégies développées à l'intention de certains objectifs, soient en conflit avec la réalisation d'autres objectifs.

En reprenant cette distinction et en y intégrant une distinction entre options politiques et options économiques, on peut alors dresser une typologie des différentes hypothèses de conflit.

PARAGRAPHE 1 - HYPOTHESES DE CONFLIT ENTRE DEUX STRATEGIES INTERNATIONALES.

Nous avons vu que le KENYA développe des stratégies politiques et des stratégies économiques.

Compte tenu de leur caractère multiforme et multidirectionnel il peut arriver qu'elles soient elles-mêmes conflictuelles. On ne peut toutefois donner ici que les hypothèses les plus marquantes et ne pas prétendre à l'exhaustivité.

Politiques

A/ CONFLIT ENTRE DEUX STRATEGIES INTERNATIONALES.

1°/ LE DISCOURS NON ALIGNE ET L'ALIGNEMENT OCCIDENTAL DANS LES FAITS.

Le KENYA conduit officiellement une politique non alignée, critiquant l'importation des idéologies étrangères à l'Afrique. Toutefois, nous avons constaté que cet alignement n'était effectif qu'au niveau du discours et ne correspondait en rien à la réalité.

Il y a donc là un conflit et le seul discours ne peut longtemps en occulter les effets apparemment néfastes.

2°/ LE TRAITE D'AMITIE ET DE COOPERATION AVEC L'ETHIOPIE ET LA VOLONTE DE-LUTTER-CONTRE-LA PENETRATION SOVIETIQUE EN AFRIQUE.

C'est l'idéal type des hypothèses de conflit.

Comment comprendre que le KENYA, qui développe une attitude fondamentalement anti-communiste et anti-soviétique, puisse signer un traité d'amitié et de coopération (où l'assistance militaire n'est pas exclue) avec l'Ethiopie marxiste-léniniste, sur le sol de laquelle se trouvent plus de 17 000 soldats cubains ?

Ici aussi une relecture du phénomène sera indispensable pour dépasser le niveau conflictuel afin de parvenir au niveau cohérent.

B/CONFLIT ENTRE UNE STRATEGIE POLITIQUE ET UNE STRATEGIE ECONOMIQUE INTERNATIONALES.

On peut évoquer ici le conflit qui existe entre la politique arabe du KENYA, dont la stratégie est de nature essentiellement économique, et la politique d'amitié qui unit le KENYA avec Israël. C'est une amitié essentiellement politique (il n'importe que quelques armes d'Israël).

Or, malgré la rupture des relations diplomatiques avec Israël, la condition fondamentale d'une bonne politique arabe, le KENYA a continué à entretenir de très bonnes relations avec Israël.

Cette attitude, violemment critiquée par certains pays arabes (Libye notamment) rend la conduite de la politique arabe du KENYA extrêmement difficile. D'autant, et c'est un conflit dérivé, que sa politique Ethioienne est elle aussi en conflit avec la politique arabe, saoudienne notamment, de soutien à la lutte Erythréenne.

Ici, ce sont donc deux stratégies internationales qui rentrent en conflit avec une même stratégie économique internationale.

C/ CONFLIT ENTRE DEUX STRATEGIES ECONOMIQUES INTERNATIONALES.

Il s'agit essentiellement du conflit existant entre la volonté délibérée du KENYA de développer un important commerce Sud-Sud lui permettant de se dégager des relations verticales, et sa participation de plus en plus poussée à la convention de Lomé.

Or, on connaît l'effet induit de cette convention : elle a justement pour effet de perpétuer ces relations économiques verticales entre les anciennes métropoles et les Etats nouveaux.

Ainsi, deux stratégies internationales ayant pour objectif de redéployer les flux économiques sont-elles antagonistes.

PARAGRAPHE 2 - HYPOTHESES DE CONFLITS ENTRE STRATEGIES INTERNATIONALES ET OBJECTIFS DE POLITIQUE GENERALE.

C'est le conflit à éviter à tout prix car ce serait la philosophie même de la politique étrangère Kenyane qui serait remise en question.

On constate néanmoins, en reprenant la distinction politique/économique, qu'il en existe certaines hypothèses.

A/ CONFLIT ENTRE UNE STRATEGIE POLITIQUE ET UN OBJECTIF DE POLITIQUE GENERALE.

Sur la scène africaine, le KENYA condamne toutes les formes de colonisation, racisme et apartheid. De même, les pays qui vendent des armes à l'Afrique du Sud sont-ils violemment critiqués.

Or, pour remplir son objectif de militarisation, il est obligé d'acheter les mêmes armes, aux mêmes fournisseurs que l'Afrique du Sud (qui tend d'ailleurs à devenir autonome en matière d'armement). Là aussi, il est très difficile de concilier les deux politiques.

B/ CONFLIT ENTRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE ET UN OBJECTIF DE POLITIQUE GENERALE.

1°/ RELATIONS OUGANDA-KENYA.

L'un des objectifs fondamentaux de la politique Kenyane est la garantie de l'intégrité territoriale du pays. Mais par ailleurs, le degré d'ouverture économique est tel, que le maintien de certains échanges économiques internationaux est vital pour la survie de l'économie.

Les relations avec l'Ouganda sont exemplaires. La volonté de rechercher à tout prix une adéquation entre ces deux objectifs a fait que le KENYA a très longtemps eu une attitude bienveillante à l'égard de Kampala afin de préserver les flux commerciaux entre les deux pays.

Mais dès que l'Ouganda a eu des prétentions territoriales sur le KENYA, ce dernier a dû faire un choix, laissant apparaître ainsi les véritables critères de sa diplomatie (infra).

2°/ INVESTISSEMENTS ETRANGERS ET KENYANISATION DE L'ECONOMIE.

Durant les premières années de l'indépendance, la Kenyanisation de l'économie ne faisait pas partie des objectifs prioritaires du régime. Depuis le changement de gouvernant, cette kenyanisation figure parmi les options futures.

Toutefois, cette option ne peut qu'être conflictuelle avec l'arrivée massive des investissements étrangers, auxquels on promet une protection efficace. Malgré certaines restrictions récentes, ils continuent d'affluer car le KENYA manque cruellement de capitaux nécessaires à l'exécution de son plan.

Ici aussi, il y a donc conflit entre une volonté d'indépendance et une stratégie déterminée par les contraintes objectives de l'acteur Kenyan.

Nous venons de constater que certaines stratégies, propres à la diplomatie du KENYA, pouvaient être conflictuelles. Il ne s'agit là toutefois que d'une première hypothèse de conflit. La seconde est celle qui peut opposer les stratégies propres du KENYA à celles des autres acteurs du système international.

SECTION 2 - LES HYPOTHESES DE CONFLIT INHERENTES A L'INSERTION DES STRATEGIES INTERNATIONALES DU KENYA DANS L'ENSEMBLE DES STRATEGIES MONDIALES.

Le KENYA conduit un ensemble de stratégies internationales conformes à ses propres intérêts. Mais il fait partie du système international. En tant qu'acteur de ce système, il doit tenir compte des stratégies internationales des autres acteurs.

En effet, ceux-ci, compte tenu de leurs propres intérêts, ont opéré des choix internationaux dans lesquels éventuellement, le KENYA joue un rôle. Il est bien évident que ces choix peuvent entrer en conflit, soit avec les stratégies internationales du KENYA, soit avec les objectifs de politique générale qui les soutiennent.

En reprenant à nouveau la distinction option politique/option économique, on peut, ici aussi, dresser une typologie de ces hypothèses de conflit.

PARAGRAPHE 1 - CONFLIT ENTRE STRATEGIES POLITIQUES DU KENYA ET STRATEGIES POLITIQUES DES ACTEURS DU SYSTEME INTERNATIONAL.

Depuis les années 1970, l'Afrique constitue aux yeux des Grandes Puissances (Super Grands et Puissances Moyennes), un enjeu de leur lutte.

Elément de ce continent, le KENYA est naturellement intégré dans leurs stratégies politiques internationales.

Globalement, le KENYA doit servir pour les U.S.A de tête de pont dans la région Ouest de l'Océan Indien, et de poste d'observation de la région Est de l'Afrique. Le but final étant, bien évidemment, de résister à la pénétration soviétique dans cette région, sinon de la supplanter.

Cette politique, dont la consécration a été l'accord militaire Américano-Kenyan de juin 1980, rentre néanmoins en conflit avec la stratégie pro-Ethiopienne du KENYA.

Comment concevoir, en effet, que l'on puisse à la fois servir les intérêts anti-soviétiques des américains et les intérêts soviétiques dans la même région ? Car en effet, le traité d'amitié avec l'Ethiopie peut s'interpréter comme une neutralisation de l'espace Sud de la Corne de l'Afrique, libérant ainsi, les mouvements soviétiques dans les régions somaliennes et Erythréennes.

De même (exemple de moindre importance toutefois), il existe un antagonisme entre la tentative française de pénétration en Afrique Anglophone et la stratégie Kenyane visant à faire de l'Océan Indien une "zone de paix" puisque le KENYA émet des réserves sur la présence française dans l'Océan Indien.

PARAGRAPHE 2 - CONFLIT ENTRE STRATEGIES ECONOMIQUES DU KENYA ET STRATEGIES ECONOMIQUES DES ACTEURS DU SYSTEME INTERNATIONAL.

Depuis la crise économique mondiale, les acteurs du système économique international ont modifié leur stratégie. A l'ancienne division internationale du travail s'est substituée une nouvelle donnée des relations économiques internationales.

Sous l'impulsion des firmes multinationales, certains pays du Tiers-Monde ne sont plus exclusivement des pays exportateurs de produits primaires. Après avoir fermé les unités économiques non rentables dans les pays industrialisés (charges salariales et sociales, grèves et syndicats puissants...), les sociétés transnationales les ont transférées dans certains pays du Tiers-Monde (pour l'Afrique : Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire, NIGERIA, Kenya...).

Cette politique peut toutefois être source de conflit avec une stratégie propre au pays d'accueil. En effet l'objectif recherché par les firmes multinationales n'est pas de distribuer la production sur le marché local, mais de la réexpédier vers les marchés des pays industrialisés où la demande ne s'est pas tarie, car malgré les coûts de transport, les coûts de production de ces produits

sont nettement inférieurs à ceux des pays industrialisés.

Le conflit naît alors avec les options industrielles du KENYA. Ce dernier a-t-il intérêt à laisser à s'installer sur son territoire des productions inutiles à son circuit économique ou doit-il imposer aux investisseurs étrangers certains types de production adaptés aux objectifs de développement nationaux ?

Jusqu'à une époque récente, le KENYA avait opté pour la première solution. Depuis la montée au pouvoir d'une bourgeoisie nationale, il semble avoir opté pour la seconde.

Il y a donc ici conflit entre deux stratégies internationales. Ce conflit est très grave car il met en péril l'image que se faisaient du KENYA les agents économiques des pays industrialisés. Ces derniers vont-ils réorienter leur stratégie vers d'autres pays privant ainsi le KENYA de capitaux qui lui feront cruellement défaut ?

D'autant plus que cette hésitation risque de s'aggraver depuis que le KENYA poursuit une politique d'armement qui accentue le déficit de sa balance des paiements, mettant en péril une rigueur financière rare dans les pays du Tiers-Monde. Pour surmonter ces contradictions, le KENYA devra, là aussi, faire un choix de stratégie.

Nous venons de constater qu'il existe dans la conduite de la politique étrangère du KENYA un certain nombre de conflits sinon d'incohérences.

Ces conflits dont la durée est intolérable pour la crédibilité de cette politique doivent être surmontés afin d'assurer la cohérence de la diplomatie kenyanne.

L'analyse de la résolution des conflits permettra alors une relecture de certaines stratégies internationales et en définitive de connaître la véritable nature de la politique étrangère du KENYA.

CHAPITRE SECOND

LA RESOLUTION DES CONFLITS : LA VERITABLE NATURE DE LA POLITIQUE ETRANGERE DU KENYA

Les différents conflits évoqués sont inadmissibles. Ils sont facteurs d'incohérence et donc, de manque de crédibilité. C'est pourquoi ils doivent être surmontés au moyen d'une méthode constante qui permette ainsi d'assurer la cohérence et l'unité du processus décisionnel diplomatique.

Après avoir analysé cette méthode (section 1), nous examinerons sa mise en oeuvre aux moyens d'exemples concrets (section 2).

SECTION 1 - LA METHODE DE RESOLUTION DES CONFLITS .

Il est bien évident que cette méthode n'est employée que dans les cas où se posent des hypothèses de conflit. En effet la plupart des stratégies mises en oeuvre par la diplomatie Kenyane s'articule de manière satisfaisante, avec, soit les objectifs de politique générale, soit les stratégies des autres acteurs du système international.

Cette méthode repose sur un mécanisme, pondéré par un critère constant et primordial.

Acteur du système international, le KENYA a su utiliser à son profit et au maximum les avantages que ce dernier peut lui fournir, tout en acceptant les inévitables contraintes qu'impliquent sa participation à ce même système, pratiquant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler un "bilan coût-avantages".

Mais ce mécanisme ne saurait conduire à lui seul à la décision diplomatique car elle se limiterait alors à une simple appréciation quantitative. Il nécessite l'introduction d'un critère régulateur

qui permet de fixer la limite des coûts qui ne seront jamais consentis, ainsi qu'éventuellement, la direction des avantages recherchés. De cette combinaison quantitative et qualitative naîtra la décision finale.

PARAGRAPHE 1 - LE MECANISME : L'utilisation du système international par application de la théorie dite "du bilan coût-avantages".

Cette utilisation ne peut se faire que si le KENYA effectue une analyse lucide des atouts et des limites résultant de sa participation au système international.

Cette utilisation sera menée en appliquant la théorie du bilan coûts-avantages.

A/ L'OPERATION PRELIMINAIRE: L'analyse lucide des atouts et des limites de l'acteur Kenyan dans le système international.

Le KENYA doit faire une analyse lucide et constante des atouts et des limites de son "bargaining power" avec les autres acteurs du système international.

1°/ ANALYSE DES ATOUTS

a - Les possibilités offertes par le système international

Cette analyse doit être constante, car les motivations et les stratégies des acteurs du système sont variables selon la conjoncture.

C'est pourquoi le KENYA doit connaître parfaitement :

- l'état des rapports de force entre les deux Super-Grands et la localisation des enjeux de leur lutte.

- les intérêts que lui portent les acteurs du système (géo-stratégique, économique, politique). En particulier, jusqu'à quel point ces acteurs vont-ils consentir des sacrifices pour assurer leur influence dans le pays. Inversement, jusqu'à quel point vont-ils laisser mener par le KENYA une politique contraire à leurs intérêts sans que cela entraîne de conséquences majeures dans leur relation traditionnelle ?

- le délai de réaction du système, à un acte d'un de ses acteurs. Il existe, entre le moment où une décision internationale est prise et où les acteurs du système réagissent, un délai de réaction qui est très souvent exploité pour mener à bien certaines opérations ponctuelles.

b - La puissance objective du KENYA sur la scène internationale.

Le KENYA n'est pas un simple pion entre les mains de telle ou telle grande puissance : il dispose d'une certaine puissance objective qui fait de lui un acteur à part entière du système. Seulement, cette puissance ne doit pas être surévaluée : elle doit être analysée de manière

lucide compte tenu de la puissance des autres acteurs.

A cet égard, le KENYA peut mettre en avant son décollage économique, ses potentialités démographiques, son développement militaire et sa situation géo-stratégique.

Toutefois, ces possibilités et ces éléments de la puissance sont en même temps des éléments de faiblesse.

2°/ ANALYSE DES LIMITES.

a - Les contraintes résultant de l'appartenance du KENYA au système international.

Toute ouverture internationale implique nécessairement des contraintes corrélatives. Sans rappeler les multiples variations des cours du café ou du pétrole, il existe des contraintes objectives difficilement surmontables.

Si le KENYA entretient des relations avec d'autres acteurs du système, c'est qu'il y trouve son intérêt. Mais ceux-ci y trouvent également leur intérêt. Dans toute relation d'échange, surtout lorsqu'un des partenaires est plus faible, il existe une part d'avantage et une part de contribution.

De même, il ne faut pas sous-estimer la représentation que les dirigeants du KENYA se font du monde.

Cette image peut être la source de nombreuses erreurs diplomatiques que les phénomènes rationnels ne pourraient expliquer.

b - Les faiblesses de l'Acteur Kenyan.

Elles ont été analysées dans le cadre des contraintes internes et externes. Même si elles n'apparaissent pas dans les discours officiels, elles sont parfaitement connues des dirigeants.

3°/ LES MOYENS DE L'ANALYSE.

Pour analyser ces différents facteurs, le KENYA dispose d'un des instruments statistiques les plus perfectionnés et les plus fiables du Tiers Monde.

Ce n'est pas un hasard si la plupart des jeunes dirigeants Kenyans sont tous diplômés de la "London School of Economics" Université prestigieuse en matière économique.

De même, pour observer les phénomènes internationaux, le KENYA dispose d'un important service diplomatique qui ne cesse d'augmenter.

Pour résumer, dès que le KENYA effectue une opération de politique étrangère, il apprécie, au moyen de ses instruments d'analyse, les atouts et les limites du "bargaining power" qu'il va pouvoir mettre en oeuvre.

B/L'UTILISATION PROPREMENT DITE.

Compte tenu de ces analyses préalables, les décisions diplomatiques du KENYA vont obéir à un schéma immuable.

Pour profiter des gains escomptés de la relation internationale, le KENYA va en accepter les contreparties. Toutefois, pour chaque décision diplomatique, il va pratiquer un bilan coût-avantage.

En effet, les contre parties devront toujours être inférieures aux avantages escomptés. Si par hasard, il se trouve que la gain est inférieur à la perte, il ne s'agira que d'une étape préliminaire en attendant un gain induit supérieur.

Toutefois, ce bilan ne peut se comprendre sans faire état de son critère d'utilisation.

PARAGRAPHE 2 - LE CRITERE : LA PRIMAUTE DU NATIONALISME.

L'opération consistant à effectuer un bilan entre les coûts et les avantages d'une stratégie internationale ne peut se faire sans avoir au préalable défini quel en était le critère régulateur. Quel sera la limite ultime des contraintes acceptées ? Quel sera l'objectif constant des gains escomptés ?

Nous pensons que le pivot fondamental de la diplomatie kenyane est représenté par la primauté qu'il accorde à la préservation et à la consolidation de son territoire, et à plus long terme, au développement du nationalisme kenyan.

Toute l'action diplomatique du KENYA est commandée par ce critère. Sa connaissance permet alors de dépasser les apparences et de comprendre qu'elle est la véritable nature de cette diplomatie.

Apparemment, le KENYA est un acteur manipulé par les Etats-Unis et les puissances occidentales. Il constitue un "pion", une "tête de pont" de l'Occident. De fait, les apparences tendent à confirmer cette hypothèse.

En réalité, cette "manipulation" ne recouvre pas la véritable nature de la diplomatie du KENYA. Elle constitue la contrepartie des gains escomptés qui permettront au KENYA d'assurer la sécurité de son territoire.

Toutes les stratégies internationales dont l'objet pourrait être source de conflit avec d'autres stratégies ou objectifs doivent être réinterprétées selon ce critère.

Ells prennent alors un sens différent.

Cette interprétation confirme le rôle exclusivement national joué par la politique étrangère du KENYA. Le KENYA n'est pas une puissance sub-impérialiste, ni une courroie de transmission de l'impérialisme américain. Il joue sa propre carte en exploitant à fond les contradictions du système international.

On peut facilement en donner des exemples.

SECTION 2 - ANALYSE DE DECISIONS DIPLOMATIQUES APPAREMMENT CONFLICTUELLES.

L'application aux hypothèses de conflit, de la méthode précédemment définie, permet une relecture de certaines décisions diplomatiques.

PARAGRAPHE 1 - L'EXEMPLE DE L'AFFAIRE D'ENTEBBE.

A/ L'APPARENCE.

Le 4 juillet 1976, un commando de parachutistes Israéliens délivre les passagers d'un avion d'AIR FRANCE détenus en otage en Ouganda (Entebbe). Quelques heures avant, ils avaient fait une escale technique à NAIROBI, absolument indispensable à la réalisation de cette opération.

A la suite de cette affaire, le KENYA a été accusé d'avoir servi la cause d'Israël ainsi que d'avoir renforcé le prestige international de ce dernier. Au moment où le KENYA menait une active politique arabe, cette aide à Israël peut apparaître comme une grâce faute diplomatique.

B/ LA REALITE.

En réalité, une relecture de l'affaire permet de comprendre la cohérence de cette décision. Il faut se rappeler que l'été 1976 marque le point culminant des revendications territoriales du Maréchal Amin Dada sur le KENYA.

Pour prévenir toute attaque militaire du Maréchal, le KENYA a offert son assistance technique aux Israéliens car ceux-ci lui avaient indiqué qu'ils détruiraient complètement l'aviation ougandaise.

Toutefois, sa politique arabe n'a été que très peu affectée car il a su utiliser les contradictions du système international. En effet, l'Arabie Saoudite a préféré continuer à aider le KENYA plutôt que de le punir, compte tenu de sa situation clé aux abords de l'Océan Indien.

Ainsi, sur une opération de faible envergure (escale technique), le KENYA a-t-il pu, en utilisant le système international, détruire l'aviation de son adversaire, aider Israël à rehausser son prestige international, bénéficier de son aide future (armes) et enfin, ne pas remettre en question les bonnes relations avec certains pays arabes.

PARAGRAPHE 2 - L'EXEMPLE DU TRAITE AVEC L'ETHIOPIE.

A/ L'APPARENCE.

Le traité d'amitié et de coopération conclu en janvier 1979 entre le KENYA et l'Ethiopie apparaît à maints égards dysfonctionnel.

Il est en contradiction, d'une part, avec les choix idéologiques et diplomatiques du KENYA et d'autre part avec les choix stratégiques des Etats-Unis.

B/ LA REALITE .

La réalité est cependant quelque peu différente.

Compte tenu de la primauté du nationalisme, le KENYA a privilégié le choix de l'intégrité territoriale par rapport au choix idéologique qui est le sien.

En effet, le traité d'amitié avec l'Ethiopie est nécessaire pour prévenir les prétentions somaliennes sur le territoire kenyan.

D'autre part, le coût de ce traité, pour la stratégie internationale des U.S.A., est bien moins grand que les avantages retirés : ce traité permet de stabiliser et de renforcer la position du KENYA et il permet d'espionner l'Ethiopie compte tenu des fréquentes missions kenyennes dans ce pays.

Ici aussi, le KENYA a su exploiter à son profit une situation qui lui était apparemment défavorable.

PARAGRAPHE 3 - L'EXEMPLE DES FACILITES MILITAIRES ACCORDEES AUX AMERICAINS .

Il s'agit là d'un semi-échec de la diplomatie kenyanne dont on peut penser que la cause réside dans une mauvaise appréciation des stratégies des acteurs du système international.

A/ L'APPARENCE .

En juin 1980, le KENYA a offert aux U.S.A des facilités militaires (utilisation du port de Mombasa, de certains aéroports, mais la nature exacte des facilités est inconnue). En contrepartie, les Etats Unis lui ont accordé une aide économique (dont le montant n'a pas été précisé) à un moment où il en a cruellement besoin (pénurie de maïs, baisse des cours du café).

Apparemment, il s'agit là d'un accord type entre une puissance "impérialiste" et un "valet" de cet impérialisme. Il confirme le rôle du KENYA en tant qu'acteur manipulé du système international.

B/ LA REALITE .

Contrairement aux apparences, la décision diplomatique d'accorder des facilités militaires aux américains relève plus d'un acteur autonome qui connaît ses limites, que d'un acteur manipulé.

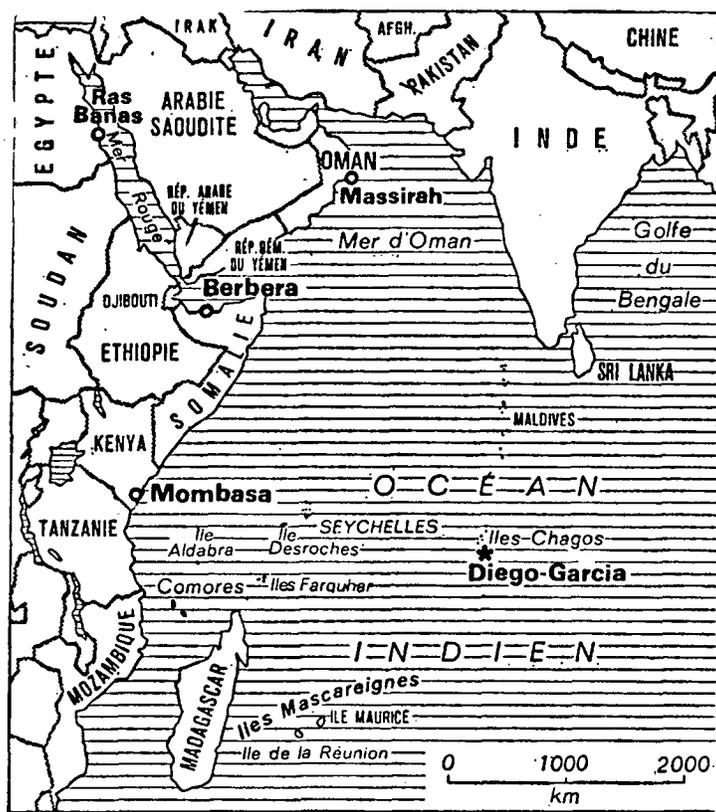
Le KENYA sait très bien, compte tenu de la situation dans la partie Nord de l'Océan Indien, que le Etats Unis veulent implanter des bases militaires sur les côtes de cette région. Ces derniers ont le choix pour l'Est Africain, entre la Somalie et le Kenya.

Le calcul du KENYA est donc simple : pour éviter que les U.S.A s'installent en Somalie et renforcent par là même le potentiel militaire de ce pays, contrepartie exigée par celui-ci, le KENYA va "s'offrir aux américains".

Ici aussi, le KENYA a donc pratiqué un bilan coût-avantage. Pour préserver son intégrité territoriale, il a accepté les coûts résultant de son attitude pro-américaine (attitude qui correspond d'autre part à ses orientations diplomatiques mondiales).

Toutefois, ce calcul s'est avéré être un semi échec. En effet, le 21 août 1980, le département d'Etat américain annonçait la signature d'un accord avec la Somalie, permettant aux forces des U.S.A d'utiliser la base de Berbera sur le Golfe d'Aden.

Mais l'opération n'est qu'un semi échec car la contrepartie militaire exigée par la Somalie (2 milliard de dollars sous forme d'aide militaire) a été ramené à une aide de 25 millions de dollars par an dont la nature n'a pas été précisée et la politique expansionniste de ce pays risque de compromettre la ratification de l'accord par le Sénat Américain.



"Le Monde" 28 août 1980

Nouvelles bases américaines dans l'Océan Indien
 RAS BANAS (Egypte août 1980)
 BERBERA (SOMALIE août 1980)
 MOMBASA (KENYA juin 1980)
 MASSIRAH (OMAN avril 1980)

C O N C L U S I O N

LE KENYA : UN ACTEUR AUTONOME CONSCIENT
DE SES LIMITES.

Au terme de cette étude, nous pensons pouvoir affirmer que la politique étrangère du KENYA, est celle d'un acteur autonome, conscient de ses limites.

Même si la diplomatie de ce pays est largement prédéterminée par des contraintes internes et externes, elle n'en reste pas moins autonome. En effet, les stratégies internationales du KENYA sont le fruit d'un processus décisionnel propre à de nombreux pays du Tiers- monde.

Le but de ces stratégies est de remplir des objectifs de politique interne (qu'ils soient avouables ou non avouables). Le moyen consiste dans l'utilisation des virtualités et potentialités du système international, tout en sachant que cette utilisation sera source de contraintes et de coûts.

Cette attitude est donc le reflet d'un acteur, non pas manipulé, mais autonome, qui conduit une politique étrangère pragmatique, pour la satisfaction de ses intérêts nationaux, en limitant au maximum les concessions qu'il devra faire aux autres acteurs du système international.

BIBLIOGRAPHIE

-:-:-:-:-:-:-:-

I - OUVRAGES

- AMSDEN (A.) International Firms and Labour in Kenya (1945-1970), Frank Cass ed., 1971.
- ARNOLD (G.) Aid in Africa, Kogan Page, 1979.
- ATTWOOD (W.) The Reds and the Blacks, a personal adventure, Harper and Row, New-York, 1967.
- BANQUE MONDIALE Kenya into the Second Decade, J. Hopkins, University Press, 1975.
- BARKAN (J.) et OKUMU (J.) Politics and Public Policy in Kenya and Tanzania, Praeger Publishers, 1979.
- BIENEN (H.) KENYA. The Politics of Participation and Control, Princeton University Press, 1974.
- BONDESTAM (L.) Population Growth in Kenya, Scandinavian Institute of African Studies, 1972.
- BOURGES (H.) et WAUTHIER (C.) Les 50 Afriques, (2 tomes), Seuil, 1979.
- BOUTROS-GHALI (B.) Les Conflits de frontière en Afrique, Paris, Editions Techniques et Economiques, 1972.
- BRETT (E.) Colonialism and Underdevelopment in East Africa (1919-1939), Heinemann, 1973.
- BRETTON (H.) Power and Politics in Africa, Longman, 1973.
- BRUNEL (S.) Commerce extérieur et développement de l'Afrique de l'Est, Bordeaux, Thèse, 1973.
- BUIJTENHUIJS (R.) Le Mouvement "Mau-Mau". Une révolte paysanne et anti-coloniale en Afri-

- que Noire,
Mouton, 1971.
- BUREAU
INTERNATIONAL
DU TRAVAIL Emploi, Revenus et Egalité,
Genève, BIT., 1975.
- BURRELL and
COTTRELL The Indian Ocean : its political,
economic and military importance,
New-York, Praeger, 1973.
- CHALIAN (G.) L'enjeu Africain : Stratégie des
puissances,
Seuil, 1980.
- CHIBWE (E.) Afro-Arabs Relations in the new
world order,
Friedmann Publishers, 1977.
- GERTZEL (C.) The Politics of Independent Kenya,
London, Heinemann, 1970.
- GOOD (K.) Western Domination in Africa,
Syracuse University, June 1972.
- GREIG (I.) The Communist Challenge to Africa,
Foreign Affairs Publishing, 1977.
- HAZLEWOOD (A.) Economic Integration : The East
African Experience,
Heinemann, 1975.
- HAZLEWOOD (A.) and Aid and Inequality in Kenya,
HOLTHAM (G.) London, Croo
- HAZLEWOOD (A.) The Economy of Kenya
Oxford University Press, New-York,
1979.
- HORRUT (C.) Les décolonisations Est-Africaines,
Pedone, 1971,
- HORRUT (C.) La République du Kenya,
Berger-Levrault, 1972.
- KAPLINSKY (R.) Readings on the multinational
Corporation in Kenya,
Oxford University Press, New-York,
1978.
- KENYATTA (J.) Au Pied du Mont Kenya,
Maspero, 1967.
- LEYS (C.) Underdevelopment in Kenya : The
Political Economy of Neo-Colonialism,
Heinemann, 1974.
- MARTRES (J. L.) Cours de relations internationales,
1978-1979,
Université de Bordeaux I.

- MAZRUI (A.) Africa's International Relations. The diplomacy of dependency and change, Heinemann, 1979.
- MBOYA (T.) L'indépendance et après..., Présence Africaine, 1963.
- Mc KAY (V.) African diplomacy. Studies in the determinants of foreign policy, London, Pall-Mall Press, 1966.
- MERLE (M.) et autres L'Afrique Noire Contemporaine, Armand Colin, 1968.
- MILLEY (J.) et THORAVAL (Y.) KENYA - Afrique des Grands Lacs, Seuil, Petite Planète, 1980.
- MUTISO (G. C.) Readings in African political thought, Londres, Heinemann, 1975.
- MUTISO (G. C.) Kenya : Politics, Policy and Society, East African Literature Bureau, 1975.
- NELLIS (J.) The Ethnic Composition of Leading Kenyan Government Positions, Scandinavian Institute of African Studies, n° 24, 1974.
- NDETI (K.) La politique culturelle au Kenya, Les Presses de l'UNESCO, 1975.
- ODINGA (O.) Not Yet Uhuru. A quand l'indépendance ? Présence Africaine, 1973.
- OKUTHE OYUGI (C.) La politique étrangère du Kenya, Bordeaux, Mémoire D. E. A., 1977.
- RAISON (J. P.) L'Afrique des Hautes-Terres, Armand Colin, 1974.
- ROSBERG (G.) The Myth of Mau-Mau : Nationalism in Kenya, New-York, Praeger, 1966.
- ROSENAU (J.) International politics and foreign policy. A reader in research and theory, New-York, The Free Press, 1969.
- RUBIN (L.) and WEINSTEIN Introduction to African Politics, Praeger Publishers, 2e édition, 1977.
- SANDBROOK (R.) Proletarians and African Capitalism : The Kenyan Case, 1960-1972, Cambridge University Press, 1975.
- SHAW (T.) The Politics of Africa Dependence and Development,

- Longman and Dalhousie University Press, 1979.
- SOJA (E.) The Geography of Modernization in Kenya, Syracuse University Press, New-York, 1968.
- STEVENS (C.) The Soviet Union and the Black Africa, London, Macmillan Press, 1976.
- SWAINSON (N.) The development of corporate Capitalism in Kenya, 1918-1977, Heinemann, 1980.
- TANDON (Y.) Readings in African International Relations, 2 volumes, East Africa Literature Bureau, 1974.
- WASSERMAN (G.) Politics of Decolonization. Kenya, Europeans and the Land Issue, 1960-1965 Cambridge University Press, 1976.

II - ARTICLES

- ALUKO (O.) "The Determinants of the Foreign Policies of African States", in Aluko. The Foreign Policies of African States, p. 1, Hodder and Sloughton, 1977.
- ANONYME "La dialectique d'un mythe Africain", RDN, décembre 1964.
- BARKAN (J.) et OKUMU (J.) "Patrons, machines et élections au Kenya", in "Aux Urnes d'Afrique", C.E.A.N. n° 8, p. 119, 1978, Bordeaux.
- BUIJTENHUIJS (R.) "L'évolution politique du Kenya après l'indépendance", in R.F.E.P.A., n° 87, p. 39, mars 1973.
- "Un cas de tribalisme au service de la nation : le mouvement Mau-Mau", in R.F.E.P.A., n° 18, p. 69, juin 1967.
- CAMPBELL (H.) "The so-called National Bourgeoisie in Kenya", in Ufahamu, IX (2), p. 86, 1979.
- CAPLAN (B.) "Kenya's pragmatism pays off", in The Banker, mars 1979.
- CHARLIER (T.) "Apropos des conflits de frontière entre la Somalie, l'Ethiopie et le Kenya", in R.F.S.P., 1966/310.

- CHEGE (M.) "Foreign Policy on a thightrope",
in the Guardian, 11 juin 1979,
(n° spécial sur le Kenya)
- CONSTANTIN (F.) "Communauté Est-Africaine : les espé-
rances déçues",
in A.P.O.I., 1977/227.
- CONSTANTIN, LECHINI
et MBOGORO "L'Afrique Orientale",
in R.F.E.P.A., n° 155, novembre 1978.
- COPSON (R.) "East-Africa and the Indian Ocean -
A "Zone of Peace" ?",
in African Affairs, 76 (304), july
1977.
- DAVIS (C.) "Le développement économique du Kenya :
une réussite toute relative",
in Problèmes Economiques, n° 1370,
1er mai 1974.
- (THE) ECONOMIST "Asurvey of Kenya and Tanzania",
in the Economist, 11 mars 1978.
- HOLMQUIST (F.) "Class structure and rural self-help
in Kenya and Tanzania",
in African Review, n° 2, p. 239, 1976.
- HOWELL (J.) "An analysis of Kenya's Foreign Policy",
in Journal of Modern African Studies,
volume I, n° 1, p. 30, 1968.
- JORGENSEN (J.) "Multinational Corporation and the
Indigenization of the Kenyan Economy",
in African Review, n° 5, 1975/429.
- KAPLINSKY (R.) "The role of the Multinational Cor-
poration in the Kenyan Economy",
in Readings on the multinational
Corporation in Kenya,
New-York, Oxford University Press,
1978.
- KIRK-GREENE (A.) "The Formation of Foreign Service
Cadres in Nigeria, Kenya and Uganda",
Oxford University (G. B.)
Reprint Series, n° 81, april 1973.
- KITCHING (G.) "The rise of an African petite-
bourgeoisie in Kenya",
in Journal of African History, 1976.
- KORANY (B.) "Les modèles de politique étrangère
et leur pertinence empirique pour les
acteurs du Tiers-Monde",
in Revue Internationale des Sciences
Sociales, volume 26, n° 1, 1974.

- LAGARDE (D.) "La dynastie des Kenyatta",
in Jeune Afrique, n° 786, 30 janvier
1976.
- LANGDON (S.) "The Political Economy of Dependence :
Note toward Analysis of Multinational
Corporations in Kenya",
in J.E.A.R.D., 4/1974/229. 42.
- "Multinational Firms and the State in
Kenya",
I.D.S. Bulletin, 9/1977/36. 41.
- "The State and Capitalism in Kenya",
R.A.P.E., 8/1977/56. 74.
- MAJOR (R.) "L'effondrement de la Communauté de
l'Afrique Orientale",
in Le Monde Diplomatique, octobre 1977.
- MARTIN (D.) "L'occident, l'océan et la Kenya",
in A.P.O.I., 1975/229.
- "Chroniques sur le Kenya",
in A.P.O.I., 1976/435,
in A.P.O.I., 1977/433,
in A.P.O.I., 1978/303.
- "Le Kenya, pion ou allié de l'Occident",
in Le Monde Diplomatique, février 1977.
- "La crise politique au Kenya, 1975-
1976",
in R.F.E.P.A., n° 137, p. 20, mai 1977.
- "Les multinationales et l'Afrique",
in Le Monde Diplomatique, octobre 1977.
- "La bourgeoisie nationale à l'assaut
du pouvoir d'Etat",
in Canadian Journal of African Studies,
(XII), n° 2, 1978/ 233. 256.
- MODERNE (F.) "Les dirigeants Kenyans et la fin de
la Communauté est-africaine",
in R.F.E.P.A., n° 156, décembre 1978.
- MONDE DIPLOMATIQUE "Le Kenya, changement et continuité",
in Le Monde Diplomatique, juillet 1979.
- OKUMU (J.) "Kenya's Foreign Policy",
in Aluko, The Foreign Policies of
African States, p. 136,
Hodder and Sloughton, 1977.
- "Some Thoughts on Kenya's Foreign Po-
lity",
in The African Review, 3, n° 2/1973/
272. 276.

- POMONTI (J. C.) "Après la disparition de Jomo Kenyatta" in R.F.E.P.A., n° 156, décembre 1978.
- RANA (K.) "Class Formation and Social Conflict : A Case Study of Kenya", in Ufuhamu 7, 17-72, Los Angeles, 1977.
- SHAW (T.) "Sub imperialism in Southern and Eastern Africa", in J. S. A. A., n° 2, p. 145, april 1977.
- SKLAR (R.) "La domination de classe sur le continent africain", in Esprit, p. 4, septembre 1978.
- SWAINSON (N.) "The Rise of a National Bourgeoisie in Kenya", in R.A.P.E., 8/1977/39.55.
- VAN ZWANENBERG (R.) "Neocolonialism and the Origin of the National Bourgeoisie in Kenya between 1940 and 1973", in J.E.A.R.D., 4/1974/161. 188.
- VERMONT (R.) "Le Kenya, du tribalisme au nationalisme", in R.F.E.P.A., n° 8, p. 18, août 1966.
- WAIYAKI (M.) "Kenya states stand on Arab relations" in The Weekly Review, september 27, 1976.
- WILD (G.) "La présence économique soviétique en Afrique sub-saharienne", in Le Courrier des Pays de l'Est, n° 235, p. 3, décembre 1979.

III - DOCUMENTS

African Contemporary Record,
Colin Legum, Editor
Africana Publishing Company, New-York.

Africa South of the Sahara,
Europa Publications.

Année Politique Africaine,
Société Africaine d'Édition, Dakar.

Annuaire de l'Afrique et du Moyen-
Orient,
Supplément Jeune Afrique.

Annuaire des Pays de l'Océan Indien,
Centre d'Études et de Recherches sur
les Sociétés de l'Océan Indien,
P. U. d'Aix-Marseille.

The Daily Nation,
Nairobi.

International Institute for Strategic
Studies,
The military balance, London.

S.I.P.R.I. Yearbook, 1979,
Taylor and Francis Ltd, London.

The Standard ,
Nairobi.

The Weekly Review,
Nairobi.

P L A N
o _ o _ o _ o _ o

<u>INTRODUCTION</u>	1 1
<u>PREMIERE PARTIE : LA DIVERSITE DES DETERMINANTS DE LA POLITIQUE ETRANGERE DU KENYA</u>	4
<u>CHAPITRE 1 : LES CONTRANINTES OBJECTIVES DE L'ACTEUR KENYAN</u>	7
<u>SECTION 1 : LES CONTRAINTES INTERNES DE LA SOCIETE KENYANE</u>	7
<u>PARAGRAPHE 1 : LES CONTRAINTES NATURELLES</u>	7
<u>PARAGRAPHE 2 : LA CONTRAINTE COLONIALE</u>	8
A/ <u>LE SYSTEME COLONIAL BRITANNIQUE</u>	11
1/ Le processus colonial britannique.....	11
2/ Les effets immédiats de la colonisation....	12
B/ <u>LA DIFFICILE CONQUETE DE L'INDEPENDANCE</u>	13
1/ Les fondements de la lutte anti-coloniale..	13
2/ Le processus de décolonisation à la britannique.....	13
C/ <u>LES EFFETS PROFONDS DU SYSTEME COLONIAL</u>	13
1/ Les effets sociologiques.....	13
2/ Les effets économiques.....	14
<u>PARAGRAPHE 3 : LA CONTRAINTE ETHNIQUE</u>	14
A/ <u>LA DIVERSITE ETHNIQUE</u>	14
1/ La distinction africains-non africains....	15
2/ La distinction proprement ethnique de la population africaine.....	15
B/ <u>LA PRIMAUTE RELATIVE DE L'ETHNIE KIKUYU</u>?	18
1/ La démonstration statistique.....	18
2/ La limite de cette primauté.....	19
<u>PARAGRAPHE 4 : LA CONTRAINTE DEMOGRAPHIQUE</u>	19
A/ <u>LES DONNEES</u>	19
B/ <u>LES CAUSES</u>	20
C/ <u>LES EFFETS</u>	20
<u>PARAGRAPHE 5 : LA CONTRAINTE ECONOMIQUE</u>	21
A/ <u>LES INDICES DU SOUS DEVELOPPEMENT</u>	21

1/ Une économie agricole.....	21
2/ Une industrie faible mais en expansion.....	22
3/ La structure du commerce extérieur.....	23
B/ <u>LA FRAGILITE ECONOMIQUE.....</u>	23
<u>SECTION 2 : LES CONTRAINTES EXTERNES A LA SOCIETE KENYANE.....</u>	24
<u>PARAGRAPHE 1 : L'ENJEU GEO STRATEGIQUE.....</u>	24
A/ <u>LES ROUTES MARITIMES.....</u>	25
B/ <u>LES BASES MILITAIRES.....</u>	25
C/ <u>LE POSTE D'OBSERVATION CONTINENTAL.....</u>	26
<u>PARAGRAPHE 2 : L'ENCERCLEMENT IDEOLOGIQUE.....</u>	26
<u>PARAGRAPHE 3 : LE DESEQUILIBRE MILITAIRE.....</u>	27
<u>CHAPITRE 2 : LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE GENERALE DE L'ACTEUR KENYAN.....</u>	30
<u>SECTION 1 : LE FONDEMENT DES OBJECTIFS DE POLITIQUE GENERALE : LA NATURE DU SYSTEME POLITIQUE.....</u>	30
<u>PARAGRAPHE 1 : LES MECANISMES DU POUVOIR.....</u>	30
A/ <u>LA CONCENTRATION DU POUVOIR.....</u>	30
1/ Les véritable détenteurs du pouvoir.....	31
a - Le Président.....	31
b - L'entourage du Président.....	31
2/ Les points d'appui du pouvoir.....	31
a - Le peuple.....	31
b - L'administration.....	32
c - La clientèle politique.....	32
d - L'armée et la police.....	32
B/ <u>LA LUTTE POUR L'ACCES AU POUVOIR.....</u>	32
1/ les lieux du combat.....	32
2/ Le lien de clientèle.....	33
3/ La limite de cette lutte.....	35
<u>PARAGRAPHE 2 : LES DYNAMIQUES DU POUVOIR.....</u>	36
A/ <u>LES DYNAMIQUES TRADITIONNELLES.....</u>	36
1/ L'ambition personnelle.....	36
2/ La lutte de générations	36
3/ Les rivalités ethniques.....	36
B/ <u>LA DYNAMIQUE CONTEMPORAINE : LA LUTTE D'INTERETS.....</u>	37
1/ Les composants de cette lutte.....	37
2/ L'état actuel de cette lutte.....	37

<u>SECTION 2 : LA NATURE DES OBJECTIFS DE POLITIQUE GENERALE.....</u>	39
<u>PARAGRAPHE 1 : L'OPTION POLITIQUE : LA PROMOTION DU NATIONALISME.....</u>	39
A/ <u>LA FORMATION DU NATIONALISME : LE MOUVEMENT MAU MAU AU SERVICE DE L'IDEE NATIONALE.....</u>	39
1/ Un mouvement tribal.....	39
2/ Une révolte anti-coloniale.....	39
<u>PARAGRAPHE 2 : L'OPTION ECONOMIQUE : LE CHOIX D'UN MODELE DE DEVELOPPEMENT DE TYPE CAPITALISTE.</u>	41
A/ <u>LA VICTOIRE DES CONSERVATEURS SUR LES RADICAUX</u>	41
1/ Les hommes et les projets.....	41
2/ Les péripéties de la victoire de Tom Mboya	42
3/ Les raisons de cette victoire.....	42
B/ <u>LES BASES DU SOCIALISME KENYAN.....</u>	43
1/ Le sessional paper n° 10.....	43
2/ La signification réelle de cette charte....	44
C/ <u>LES VOIES NOUVELLES.....</u>	44
<u>DEUXIEME PARTIE : LA MULTIPLICITE DES STRATEGIES INTERNATIONALES DE L'ACTEUR KENYAN.....</u>	48
<u>CHAPITRE PREMIER : LES MANIFESTATIONS DES STRATEGIES INTERNATIONALES DU KENYA.....</u>	50
<u>SECTION 1 : LES STRATEGIES POLITIQUES INTERNATIONALES DU KENYA..</u>	50
<u>PARAGRAPHE 1 : AU NIVEAU MONDIAL : L"OCCIDENTALISME</u>	50
A/ <u>UN NON ALIGNEMENT ALIGNE AUX THESES OCCIDENTALES</u>	51
1/ Le non alignement officiel.....	51
2/ L'alignement factuel (exemples sur une courte période.....	51
B/ <u>UN DISCOURS MODERE ET DISCRET DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES UNIVERSELLES....</u>	53
1/ Un discours discret.....	53
2/ Un discours modéré.....	53
C/ <u>LE FONDEMENT DE CETTE ATTITUDE.....</u>	53

<u>PARAGRAPHE 2 : AU NIVEAU AFRICAIN :</u>	
<u>UN PAN AFRICANISME MODERE.....</u>	54
A/ <u>L'AMBIGUITE DE LA POSITION DU KENYA SUR</u> <u>L'AFRIQUE AUSTRALE.....</u>	54
B/ <u>L'INTERET MITIGE POUR LES GRANDES AFFAIRES</u> <u>AFRICAINES.....</u>	55
1/ L'échec des médiations de Kenyatta.....	55
2/ Désintérêt et lassitude à l'égard des grands problèmes qui agitent l'OUA.....	55
3/ Inquiétude face à la pénétration soviétique en Afrique.....	55
<u>PARAGRAPHE 3 : AU NIVEAU REGIONAL : UN NATIONALISME</u> <u>INTRANSIGEANT.....</u>	56
A/ <u>L'INTANGIBILITE DES FRONTIERES COLONIALES.....</u>	56
1/ Le conflit fondamental avec la Somalie.....	56
2/ Le conflit mineur avec l'Ouganda.....	58
B/ <u>LA SUPERIORITE DU NATIONAL SUR LE COMMUNAUTAIRE</u> <u>L'ECHEC POLITIQUE DE L'EAST AFRICAN COMMUNITY.</u>	58
1/ Le contentieux politique entre les trois pays à la veille de l'échec de l'EAC.....	59
2/ Evolution des trois pays depuis 1977.....	59
C/ <u>LA RECHERCHE DE NOUVEAUX ALLIES REGIONAUX.....</u>	60
1/ L'alliance contre nature : l'Ethiopie.....	60
2/ L'alliance renforcée : le Soudan.....	60
3/ L'alliance désirée : la Zambie et le Zaïre.	61
<u>SECTION 2 : LES STRATEGIES ECONOMIQUES INTERNATIONALES DU KENYA..</u>	61
<u>PARAGRAPHE 1 - LA PERMANENCE DES STRUCTURES</u> <u>TRADITIONNELLES D'ECHANGES.....</u>	61
A/ <u>AU PLAN MONDIAL - DES RELATIONS ECONOMIQUES</u> <u>PRIVILEGIEES MAIS DEPENDANTES AVEC LES PAYS</u> <u>INDUSTRIALISES.....</u>	61
1/ les facteurs explicatifs de cette relation..	61
2/ Les effets de cette relation - la dépendance	64
a - au niveau commercial.....	65
b - au niveau industriel.. .. .	69
c - au niveau financier.....	70
d - au niveau économique-culturel.....	73
B/ <u>AU PLAN REGIONAL - UN ROLE DE LEADERSHIP SUR</u> <u>L'ENSEMBLE ECONOMIQUE EST AFRICAIN.....</u>	74

- 1/ l'évaluation de ce leadership..... 74
- 2/ L'échec économique de l'EAC..... 76
- PARAGRAPHE 2 : VERS UN REDEPLOIEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUES DU KENYA..... 77
- A/ LES FACTEURS DU REDEPLOIEMENT..... 77
 - 1/ Le facteur structurel..... 78
 - 2/ Les facteurs conjonctuels..... 78
- B/ LES NOUVEAUX PARTENAIRES..... 79
 - 1/ Les organisations économiques internationales 79
 - 2/ Les pays arabes..... 79
 - 3/ Les pays du Tiers-Monde en voie d'industrialisation..... 80
 - 4/ Un intérêt prudent à l'égard des pays communistes..... 81
- CHAPITRE 2 : LES FONCTIONS DES STRATEGIES INTERNATIONALES DU KENYA 85
- SECTION 1 : LA FONCTION OFFICIELLE - LA REALISATION DES OBJECTIFS DU POUVOIR..... 86
- PARAGRAPHE 1 : ASSURER ET CONSOLIDER L'UNITE NATIONALE 86
- A/ LA NECESSITE DE L'INTRANSIGEANCE NATIONALE... 86
- B/ L'OCCULTATION DE L'IMPERIALISME KIKUYU.....
- PARAGRAPHE 2 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS..... 87
- A/ L'APPARENCE DU DEVELOPPEMENT : LA VITALITE DE L'ECONOMIE KENYANNE..... 87
- B/ LA REALITE DU DEVELOPPEMENT - CARENCE ET INEGALITES DE L'ECONOMIE KENYANNE..... 88
 - 1/ Les déséquilibres et l'économie kenyanne... 88
 - 2/ Les effets de ces déséquilibres..... 89
- SECTION 2 : LA FONCTION OFFICIEUSE - LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS DU POUVOIR..... 92
- PARAGRAPHE 1 : LA PERPETUATION DE LA CLASSE DIRIGEANTE 93
- PARAGRAPHE 2 : LE RENFORCEMENT DU POUVOIR DANS LES MOMENTS DE CRISE..... 93
- A/ RENFORCER L'ASSISE POPULAIRE DU POUVOIR..... 93
- B/ RENFORCER LES MOYENS DU POUVOIR..... 94
- PARAGRAPHE 3 : LA LEGITIMATION DE L'OCCIDENTALISME POLITIQUE ET DU LIBERALISME ECONOMIQUE

<u>SECTION 3 - LA FONCTION MYTHIQUE - LE DEVELOPPEMENT DE L'IMAGE INTERNATIONALE DU KENYA.....</u>	95
<u>PARAGRAPHE 1 : LE PRESTIGE INTERNATIONAL DU KENYA...</u>	95
<u>PARAGRAPHE 2 : LE KENYA, VITRINE DE L'OCCIDENT.....</u>	95
<u>TROISIEME PARTIE : L'UNITE DU PROCESSUS DE DECISION DIPLOMATIQUE.</u>	97
<u>CHAPITRE 1 : LES HYPOTHESES DE CONFLIT DE STRATEGIES INTERNATIONALES</u>	99
<u>SECTION 1 : LES HYPOTHESES DE CONFLIT INHERENTES AUX STRATEGIES PROPRES DU KENYA.....</u>	99
<u>PARAGRAPHE 1 : HYPOTHESES DE CONFLIT ENTRE DEUX STRATEGIES INTERNATIONALES.....</u>	100
A/ <u>CONFLIT ENTRE DEUX STRATEGIES POLITIQUES INTERNATIONALES.....</u>	100
B/ <u>CONFLIT ENTRE UNE STRATEGIE POLITIQUE ET UNE STRATEGIE ECONOMIQUE INTERNATIONALE.....</u>	100
C/ <u>CONFLIT ENTRE DEUX STRATEGIES ECONOMIQUES INTERNATIONALES.....</u>	101
<u>PARAGRAPHE 2 - HYPOTHESES DE CONFLITS ENTRE CERTAINES STRATEGIES INTERNATIONALES ET DES OBJECTIFS DE POLITIQUE GENERALE</u>	101
A/ <u>CONFLIT ENTRE UNE STRATEGIE POLITIQUE ET UN OBJECTIF DE POLITIQUE GENERALE.....</u>	101
B/ <u>CONFLIT ENTRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE ET UN OBJECTIF DE POLITIQUE GENERALE.....</u>	101
<u>SECTION 2 - LES HYPOTHESES DE CONFLIT INHERENTES A L'INSERTION DES STRATEGIES INTERNATIONALES DU KENYA DANS L'ENSEMBLE DES STRATEGIES MONDIALES.....</u>	102
<u>PARAGRAPHE 1 : CONFLIT ENTRE STRATEGIES POLITIQUES DU KENYA ET STRATEGIES POLITIQUES DES ACTEURS DU SYSTEME INTERNATIONAL.....</u>	103
<u>PARAGRAPHE 2 - CONFLIT ENTRE STRATEGIES ECONOMIQUES DU KENYA ET STRATEGIES ECONOMIQUES DES ACTEURS DU SYSTEME INTERNATIONAL.</u>	103
<u>CHAPITRE 2 : LA RESOLUTION DES CONFLITS : LA VERITABLE NATURE DE LA POLITIQUE ETRANGERE DU KENYA</u>	
<u>SECTION 1 : LA METHODE DE RESOLUTION DES CONFLITS.....</u>	105
<u>PARAGRAPHE 1 : LE MECANISME : L'UTILISATION DU SYSTEME INTERNATIONAL PAR APPLICATION DE LA THEORIE DITE DU BILAN COUTS AVANTAGES</u>	

A/ <u>L'OPERATION PRELIMAIRES</u>	106
1/ Analyse des atouts.....	106
a - Les possibilités offertes par le système international.....	106
b - La puissance objective du KENYA sur la scène internationale.....	106
2/ Analyse des limites.....	107
a - Les contraintes résultant de son appartenance au système international.....	107
b - Les faiblesses de l'acteur Kenyan.....	107
3/ Les moyens de l'analyse.....	107
B/ <u>L'UTILISATION PROPREMENT DITE</u>	108
<u>PARAGRAPHE 2 - LE CRITERE : LA PRIMAUTE DU NATIONALISME</u>	108
<u>SECTION 2 : ANALYSE DE DECISIONS DIPLOMATIQUES APPAREMMENT CONFLICTUELLES</u>	109
<u>PARAGRAPHE 1 : L'EXEMPLE DE L'AFFAIRE D'ENTEBBE</u>	109
A/ <u>L'APPARENCE</u>	109
B/ <u>LA REALITE</u>	109
<u>PARAGRAPHE 2 : L'EXEMPLE DU TRAITE AVEC L'ETHIOPIE</u> ...	109
A/ <u>L'APPARENCE</u>	109
B/ <u>LA REALITE</u>	109
<u>PARAGRAPHE 3 : L'EXEMPLE DES FACILITES MILITAIRES ACCORDEES AUX AMERICAINS</u>	109
A/ <u>L'APPARENCE</u>	109
B/ <u>LA REALITE</u>	109

CONCLUSION LE KENYA : Un acteur autonome, conscient de ses limites...

BIBLIOGRAPHIE

PLAN